

© OECD, 2003.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2003.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Chapitre

B

LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION



VUE D'ENSEMBLE

Indicateur B1 : Dépenses d'éducation par étudiant

- Tableau B1.1 Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement (2000)
- Tableau B1.2 Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement en proportion du PIB par habitant (2000)
- Tableau B1.3 Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (2000)

Indicateur B2 : Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du produit intérieur brut

- Tableau B2.1a Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, pour tous les niveaux d'enseignement (1995, 2000)
- Tableau B2.1b Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, par niveau d'enseignement (1995, 2000)
- Tableau B2.1c Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, par niveau d'enseignement (2000)
- Tableau B2.2 Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 2000)

Indicateur B3 : Parts relatives de l'investissement public et privé au titre des établissements d'enseignement

- Tableau B3.1 Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2000)
- Tableau B3.2 Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, par niveau d'enseignement (1995, 2000)
- Tableau B3.3 Répartition des dépenses publiques totales d'éducation (2000)

Indicateur B4 : Dépenses publiques totales d'éducation

- Tableau B4.1 Dépenses publiques totales d'éducation (1995, 2000)
- Tableau B4.2a Sources initiales des fonds publics destinés à l'éducation et acquéreurs finaux des ressources d'éducation, enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (2000)
- Tableau B4.2b Sources initiales des fonds publics destinés à l'éducation et acquéreurs finaux des ressources d'éducation, enseignement tertiaire (2000)

*Le chapitre B traite des ressources financières et humaines investies dans l'éducation en termes...
...des ressources investies dans l'éducation par chaque pays, par rapport aux effectifs scolaires, à la richesse nationale et à l'importance des fonds publics,...*

B

...de la manière dont le financement de l'éducation est assuré et des sources dont il provient,...

...des différents instruments de financement...

Indicateur B5 : Aides publiques aux étudiants et aux ménages

Tableau B5.1 Subventions publiques au secteur privé en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (2000)

Tableau B5.2 Subventions publiques au secteur privé en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB au titre de l'enseignement tertiaire (2000)

...et de la manière dont l'argent est investi et affecté selon les différentes catégories de ressources.

Indicateur B6 : Dépenses au titre des établissements par catégorie de services et de ressources

Tableau B6.1 Dépenses d'éducation par catégorie de ressources en pourcentage du PIB (2000)

Tableau B6.2 Dépenses par étudiant au titre de l'enseignement, des services auxiliaires et de la recherche et développement (R&D) (2000)

Tableau B6.3 Dépenses d'éducation par catégorie de ressources (2000)

Classification des dépenses d'éducation

Les fonds consacrés à l'éducation sont classés dans cet indicateur selon les trois dimensions suivantes :

- La première dimension – représentée par l'axe horizontal dans le tableau ci-dessous – définit la destination des fonds. Les ressources consacrées non seulement aux établissements et aux universités, mais aussi aux ministères de l'Éducation et à d'autres agences qui ont pour vocation de dispenser ou de soutenir l'enseignement, constituent l'une des composantes de cette dimension, à l'instar d'ailleurs des dépenses d'éducation en dehors des établissements d'enseignement.
- La deuxième dimension – représentée par l'axe vertical dans le tableau ci-dessous – a trait aux biens et services acquis. Les fonds affectés aux établissements d'enseignement ne peuvent pas tous être classés comme des dépenses directes en matière d'instruction ou d'éducation. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les établissements d'enseignement proposent non seulement des services en matière d'enseignement, mais également divers types de services auxiliaires dans le but d'aider les élèves/étudiants et leur famille. À titre d'exemple, citons les repas, le transport, le logement, etc. Par ailleurs, il convient de souligner que la part des ressources consacrées aux activités de recherche et développement peut être relativement importante dans l'enseignement tertiaire. Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes consenties au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent en effet acheter du matériel et des manuels scolaires elles-mêmes ou payer des cours particuliers à leurs enfants.
- La troisième dimension – représentée par les couleurs dans le tableau ci-dessous – sert à classer les fonds par provenance. Ce tableau comprend les ressources du secteur public et d'agences internationales (indiquées en bleu clair) et celles des ménages et autres entités privées (indiquées en bleu). Dans les cas pour lesquels les dépenses à caractère privé sont subventionnées par des fonds publics, les cellules du tableau sont colorées en bleu foncé. Le diagramme est reporté au début de tous les indicateurs afin de signaler les champs couverts par ceux-ci.

	Dépenses au titre des établissements d'enseignement (exemple : écoles, universités, administrations et services aux élèves/étudiants)	Dépenses d'éducation en dehors des établissements d'enseignement (exemple : acquisition de biens et services d'éducation, y compris cours particuliers)
Dépenses d'éducation	Exemple : dépenses publiques en matière de services d'éducation dans les établissements d'enseignement	Exemple : dépenses privées subventionnées liées à l'achat de livres
	Exemple : dépenses privées subventionnées en matière de services d'éducation dans les établissements d'enseignement	Exemple : dépenses privées liées à l'achat de matériel et de manuels scolaires et aux cours particuliers
	Exemple : dépenses privées en matière de droits de scolarité	
Dépenses en matière de recherche et développement	Exemple : dépenses publiques au titre de la recherche dans les établissements d'enseignement tertiaire	
	Exemple : fonds privés consacrés à la recherche et développement dans les établissements d'enseignement	
Dépenses en matière de services d'éducation autres que l'enseignement	Exemple : dépenses publiques en matière de services auxiliaires (repas, transport scolaire ou logement en internat)	Exemple : dépenses privées subventionnées au titre des frais de subsistance ou de transport
	Exemple : dépenses privées au titre des droits liés aux services auxiliaires	Exemple : dépenses privées au titre des frais de subsistance et de transport

■ Fonds publics

■ Fonds privés

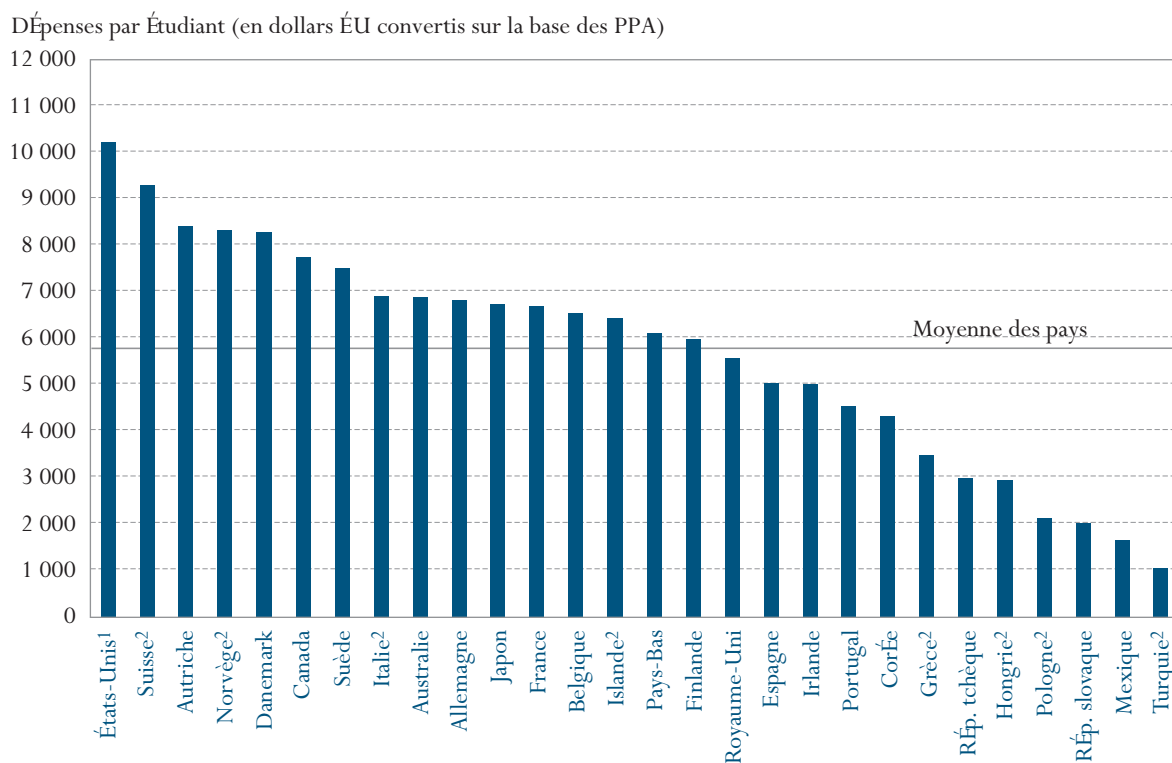
■ Fonds privés subventionnés

INDICATEUR B1 : DÉPENSES D'ÉDUCATION PAR ÉTUDIANT

- En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent chaque année 6 361 dollars ÉU par élève/étudiant inscrit dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire. Ces dépenses unitaires varient de 3 000 dollars ÉU ou moins en Hongrie, au Mexique, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Turquie à plus de 8 000 dollars ÉU en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Norvège et en Suisse.
- Les pays de l'OCDE dépensent, par an et par élève/étudiant, 4 470 dollars ÉU dans l'enseignement primaire, 5 501 dollars ÉU dans l'enseignement secondaire et 11 109 dollars ÉU dans l'enseignement tertiaire, mais ces moyennes occultent de grandes différences entre pays. En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent 2,2 fois plus par élève/étudiant dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire.
- Des dépenses unitaires plus faibles ne vont pas forcément de pair avec des services d'éducation de piètre qualité. Ainsi, l'Australie, la Corée, la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni, où les dépenses par élève sont modérées dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire, figurent parmi les pays de l'OCDE où les élèves de 15 ans réalisent les meilleures performances dans les matières principales.
- Dans certains pays de l'OCDE, le coût global des études tertiaires est relativement élevé, malgré des dépenses unitaires annuelles peu importantes, car ces études sont longues.
- Entre 1995 et 2000, les dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont progressé de plus de 25 pour cent en Australie, en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal, alors que dans l'enseignement tertiaire, elles n'ont pas toujours augmenté à un rythme aussi soutenu que les effectifs.
- Dans huit pays de l'OCDE sur 22, les dépenses unitaires au titre des établissements d'enseignement tertiaire ont diminué entre 1995 et 2000, alors que le PIB par habitant a augmenté pendant cette période.

Graphique B1.1

Dépenses par Étudiant au titre des Établissements d'enseignement (2000)
 Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement (du primaire au tertiaire),
 en dollars ç U convertis sur la base des PPA, calculs fondés sur des équivalents temps plein



B1

1. Établissements publics et Établissements privés indépendants uniquement.

2. Établissements publics seulement.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses par étudiant.

Source : OCDE. Tableau B1.1 Voir les notes é l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2003).

Cet indicateur présente les dépenses annuelles et cumulées par élève/étudiant en valeur absolue...

...et par rapport au PIB par habitant.

Il compare également les tendances concernant l'évolution des dépenses unitaires.

Contexte

Pour être performants, les établissements d'enseignement doivent pouvoir compter, simultanément, sur du personnel qualifié de valeur, de bonnes installations, du matériel de pointe et des élèves/étudiants motivés, disposés à apprendre. Toutefois, la volonté d'offrir un enseignement de grande qualité, qui peut se traduire par des coûts plus élevés par élève/étudiant, doit être tempérée par la nécessité de ne pas imposer une trop lourde charge aux contribuables.

En conséquence, la question de savoir si les ressources consacrées à l'éducation donnent des résultats à la hauteur des coûts engagés occupe désormais une place prépondérante dans le débat public. Bien qu'il soit difficile de déterminer le volume optimal de ressources nécessaire pour préparer chaque élève/étudiant à vivre et à travailler dans les sociétés modernes, des comparaisons internationales sur les dépenses d'éducation par élève/étudiant peuvent servir de point de départ pour évaluer l'efficacité des différentes modalités selon lesquelles l'enseignement est dispensé.

Les décideurs doivent aussi concilier la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement et le souci d'élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage, notamment dans l'enseignement tertiaire. L'étude comparative de cet indicateur sur les tendances des dépenses unitaires d'éducation montre que dans de nombreux pays de l'OCDE, l'augmentation des effectifs, en particulier dans l'enseignement tertiaire, n'est pas toujours allée de pair avec une modification des investissements dans l'éducation.

Enfin, les décisions portant sur la répartition des dépenses entre les différents niveaux d'enseignement sont également très importantes. Ainsi, certains pays de l'OCDE choisissent d'ouvrir davantage l'accès à l'enseignement supérieur, alors que d'autres investissent dans la scolarisation quasi générale des jeunes enfants dès l'âge de trois ou quatre ans.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente les dépenses publiques et privées directes au titre des établissements d'enseignement en fonction du nombre d'élèves/étudiants en équivalents temps plein qui y sont scolarisés.

Les subventions publiques destinées à financer les frais de subsistance des élèves/étudiants ont été exclues de cet indicateur afin d'assurer la comparabilité des données entre pays. Les chiffres sur les dépenses relatives aux élèves/étudiants inscrits dans des établissements privés ne sont pas disponibles dans certains pays de l'OCDE, tandis que dans d'autres, les chiffres fournis à propos des établissements privés indépendants ne couvrent que partiellement ces dépenses. Dans ce cas, seules sont prises en considération les dépenses afférentes aux établissements publics et aux établissements privés subventionnés par l'État. Il convient de souligner que les écarts entre les dépenses unitaires d'éducation reflètent non seulement des différences dans le volume des ressources matérielles offertes aux élèves/étudiants (comme celles relevées pour

Champ couvert par le diagramme (voir p. 199 pour les explications)

le nombre d'élèves/étudiants par enseignant), mais aussi des différences dans le niveau relatif de rémunération.

Si, en deçà du niveau tertiaire, les dépenses d'éducation sont en grande majorité affectées aux services d'enseignement, d'autres services représentent une partie non négligeable des dépenses d'éducation au niveau tertiaire, notamment les activités liées à la recherche et développement. L'indicateur B6 rend compte de façon plus précise de la ventilation des dépenses selon les différents types de services.

Dépenses par élève/étudiant en équivalents dollars ÉU

Les dépenses consenties chaque année par élève/étudiant au titre des établissements donnent une idée de l'investissement réalisé pour chaque individu de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire. Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 6 361 dollars ÉU par élève/étudiant entre le niveau primaire et le niveau tertiaire. À ces niveaux, les dépenses unitaires d'éducation varient de 3 000 dollars ÉU ou moins en Hongrie, au Mexique, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Turquie à plus de 8 000 dollars ÉU en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Norvège et en Suisse. Dans neuf pays sur 28, elles sont comprises entre 6 000 et 7 000 dollars ÉU.

Toutefois, bien que les dépenses unitaires soient comparables dans certains pays de l'OCDE, la répartition des ressources entre les différents niveaux d'enseignement varie fortement. Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE dépensent, par an et par élève/étudiant, 4 470 dollars ÉU dans l'enseignement primaire, 5 501 dollars ÉU dans l'enseignement secondaire et 11 109 dollars ÉU dans l'enseignement tertiaire. Dans l'enseignement tertiaire cependant, ces moyennes sont largement influencées par le niveau élevé des dépenses de certains grands pays comme les États-Unis. Les dépenses unitaires d'éducation dans le pays « type » de l'OCDE, c'est-à-dire la simple moyenne calculée sur la base de tous les pays, s'élèvent à 4 381 dollars ÉU dans l'enseignement primaire, à 5 957 dollars ÉU dans l'enseignement secondaire et à 9 571 dollars ÉU l'enseignement tertiaire (voir le tableau B1.1).

Ces moyennes occultent de grandes différences de dépenses d'éducation entre les pays de l'OCDE. Ainsi, dans l'enseignement primaire, les dépenses par élève au titre des établissements vont de 1 291 dollars ÉU au Mexique à 7 074 dollars ÉU au Danemark. Les différences sont plus importantes encore dans l'enseignement secondaire, où les dépenses par élève varient selon un coefficient de 6,0 entre les pays de l'OCDE, soit de 1 615 dollars ÉU au Mexique à 9 780 dollars ÉU en Suisse. Dans l'enseignement tertiaire, les dépenses d'éducation par étudiant sont comprises entre 3 222 dollars ÉU en Pologne et 20 358 dollars ÉU aux États-Unis (voir le tableau B1.1).

Les comparaisons reposent non pas sur les taux de change du marché, mais sur les parités de pouvoir d'achat (PPA), c'est-à-dire sur le montant, en monnaie nationale, qui permettrait de financer dans un pays donné le même panier de biens et de services que celui payé en dollars aux États-Unis.

Dans neuf pays sur 28, les dépenses d'éducation vont de 6 000 à 7 000 dollars ÉU par élève/étudiant de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire.

Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE dépensent, par an et par élève/étudiant, 4 470 dollars ÉU dans l'enseignement primaire, 5 501 dollars ÉU dans l'enseignement secondaire et 11 109 dollars ÉU dans l'enseignement tertiaire...

...mais ces moyennes occultent de grandes différences entre les pays de l'OCDE en matière de dépenses.

Les activités de recherche et développement pratiquées dans les établissements tertiaires représentent plus de 3 000 dollars ÉU par étudiant en Allemagne, en Australie, en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.

En moyenne, les dépenses au titre de la recherche et développement (R&D) dans les établissements tertiaires représentent 27 pour cent des dépenses totales consenties à ce niveau d'enseignement. Dans six des 21 pays de l'OCDE dans lesquels les dépenses consacrées à l'enseignement tertiaires sont ventilées par type de service, les activités de recherche et développement pratiquées dans les établissements tertiaires représentent plus de 35 pour cent des dépenses de ces établissements. Cela peut se traduire par des dépenses unitaires considérables dans certains pays. Les dépenses de recherche et développement au titre des établissements tertiaires représentent par exemple plus de 3 000 dollars ÉU par étudiant en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède (voir le graphique B1.2 et le tableau B6.2).

Les dépenses au titre des activités de recherche et développement des établissements d'enseignement tertiaire dépendent non seulement des dépenses totales d'un pays en la matière, mais également des infrastructures nationales afférentes à ces activités. Les pays de l'OCDE où la plupart des activités de recherche et développement sont menées par des établissements tertiaires ont tendance à afficher des niveaux plus élevés de dépenses par étudiant dans l'enseignement tertiaire que les pays où ces activités sont en grande partie réalisées par l'industrie ou par d'autres institutions publiques.

L'enseignement mobilise des ressources humaines importantes, d'où la place prépondérante de la rémunération des enseignants dans les coûts globaux.

L'enseignement de type traditionnel mobilise des ressources humaines importantes, ce qui explique la part prépondérante de la rémunération des enseignants dans les coûts globaux. Les différences dans la taille moyenne des classes, dans le nombre d'élèves/étudiants par enseignant (indicateur D2), dans les dotations en personnel, dans les traitements des enseignants (indicateur D5) et dans les équipements éducatifs et le matériel didactique influent sur les différences de coût entre les niveaux d'enseignement, les types de programmes et les catégories d'établissements d'enseignement.

De faibles dépenses unitaires ne signifient pas nécessairement que les performances des élèves/étudiants sont plus faibles.

Il serait abusif de considérer que de faibles dépenses unitaires sont synonymes de mauvaise qualité des services d'enseignement. Ainsi, l'Australie, la Corée, la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni, dont les dépenses unitaires sont relativement modérées dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire, figurent parmi les pays de l'OCDE où les élèves de 15 ans obtiennent les meilleurs résultats dans des matières clés (voir les indicateurs A5 et A6).

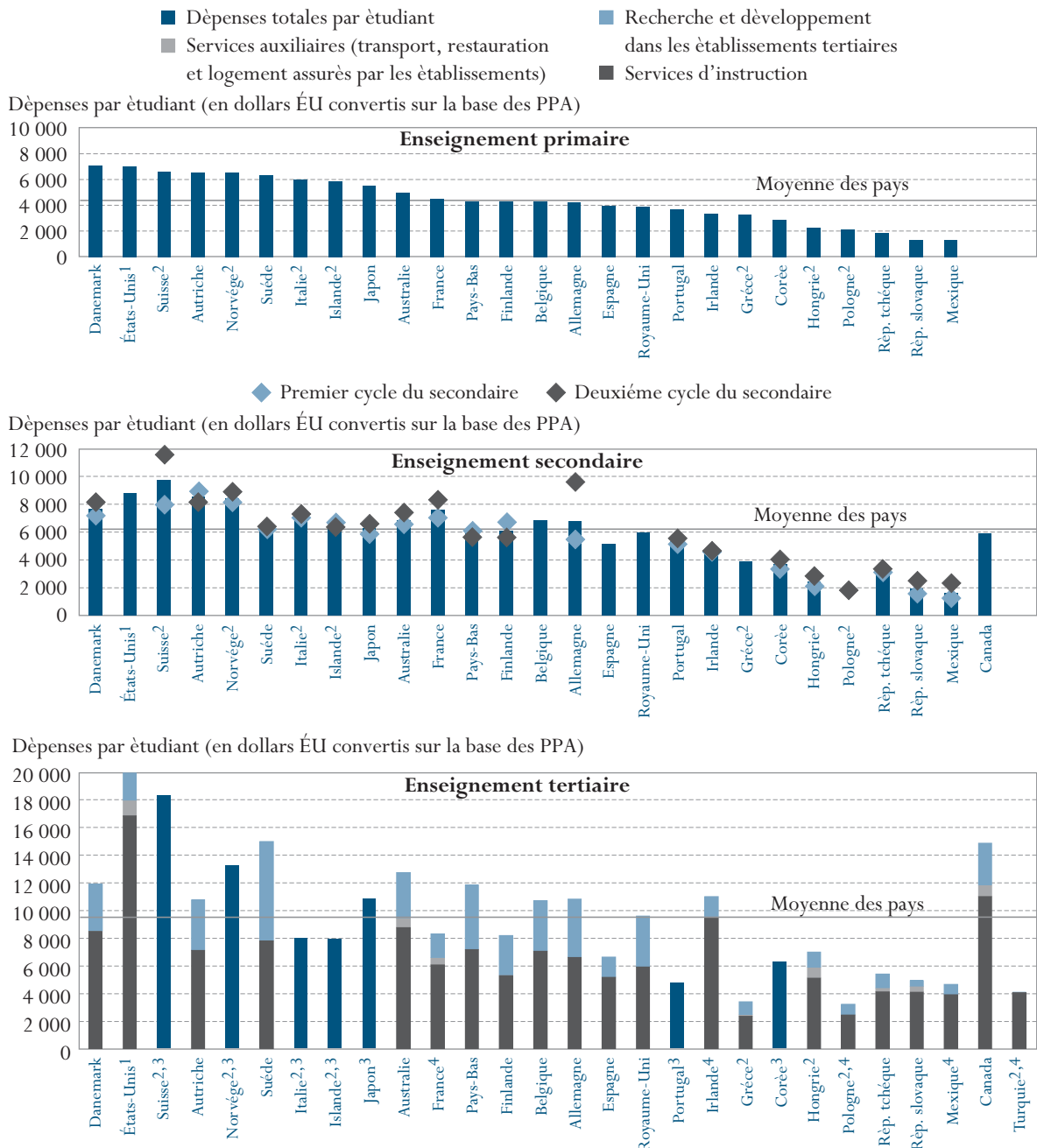
Variation des dépenses d'éducation par élève/étudiant en fonction des niveaux d'enseignement

Plus le niveau d'enseignement est élevé, plus les dépenses unitaires d'éducation augmentent.

Les dépenses unitaires d'éducation évoluent de la même manière dans l'ensemble des pays de l'OCDE : partout, elles augmentent fortement de l'enseignement primaire au tertiaire. Cette évolution identique peut s'expliquer par les principaux facteurs déterminant les dépenses, en particulier le lieu et les modalités de l'enseignement. L'enseignement continue d'être dispensé essentiellement dans les écoles et universités traditionnelles où, malgré quelques différences, l'organisation, les programmes d'études, les méthodes pédagogiques

Graphique B1.2

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2000)
 Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement, en dollars $\text{\$}$ U convertis sur la base des PPA,
 par niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein



B1

1. Établissements publics et établissements privés indépendants uniquement.
2. Établissements publics seulement.
3. La barre représente les dépenses totales au niveau tertiaire et comprend les dépenses de recherche et développement.
4. Les dépenses au titre de la recherche et développement dans l'enseignement tertiaire, et par conséquent les dépenses totales, sont sous-estimées.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses par élève dans l'enseignement primaire. Les données pour l'enseignement primaire ne sont pas disponibles pour le Canada et la Turquie.

Source : OCDE. Tableaux B1.1 et B6.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2003).

et la gestion sont les mêmes. Ces caractéristiques communes expliquent sans doute la présence d'un schéma d'évolution similaire.

Les comparaisons de la répartition des dépenses entre les niveaux d'enseignement donnent des indications sur le degré de priorité accordé à chacun de ces niveaux d'enseignement par les différents pays de l'OCDE et sur le coût relatif de l'enseignement à ces niveaux.

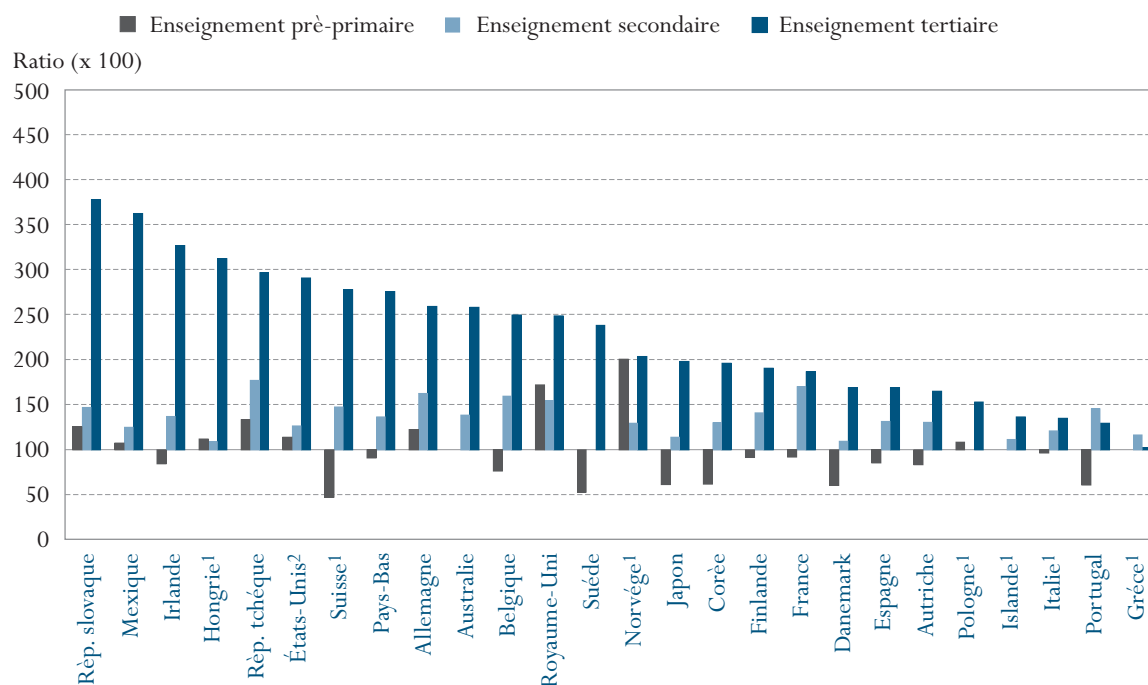
Bien que les dépenses unitaires d'éducation augmentent presque partout avec le niveau d'enseignement, les écarts varient sensiblement parmi les pays de l'OCDE (voir le graphique B1.3). Dans l'enseignement secondaire, les dépenses unitaires d'éducation sont multipliées par un coefficient de 1,4 en moyenne par rapport à celles relevées dans l'enseignement primaire, mais ce coefficient

B1

Graphique B1.3

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement relatives à celles dans l'enseignement primaire (2000)

Rapport entre les dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement de divers niveaux et les dépenses par élève dans l'enseignement primaire (multiplié par 100)



Remarque : Un rapport de 500 dans l'enseignement tertiaire signifie que les dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement de ce niveau sont pour un pays donné cinq fois plus élevées que les dépenses par élève dans l'enseignement primaire.

Un rapport de 50 dans l'enseignement pré-primaire signifie que les dépenses par élève au titre des établissements d'enseignement de ce niveau correspondent pour un pays donné à la moitié des dépenses par élève dans l'enseignement primaire.

1. Établissements publics seulement.

2. Établissements publics et établissements privés indépendants seulement.

Les pays sont classés par ordre décroissant du rapport entre les dépenses par élève au titre des établissements d'enseignement tertiaire et celles dans l'enseignement primaire.

Source : OCDE. Tableau B1.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

varie grandement selon les pays : de 1 en Suède à plus de 1,6 en Allemagne, en France et dans la République tchèque.

Bien qu'en moyenne, les pays de l'OCDE dépensent 2,2 fois plus pour un étudiant de l'enseignement tertiaire que pour un élève de l'enseignement primaire, la structure des dépenses varie beaucoup d'un pays à l'autre. Ainsi, alors que l'Italie et le Portugal ne dépensent que 1,3 fois plus pour un étudiant du tertiaire que pour un élève du primaire, le Mexique et la République slovaque en dépensent respectivement 3,6 et 3,8 fois plus (voir le graphique B1.3).

Dépenses d'éducation par étudiant sur la durée moyenne des études tertiaires

Étant donné que dans l'enseignement tertiaire, la durée type des études et le niveau d'assiduité diffèrent selon les pays de l'OCDE, les disparités entre les pays dans les dépenses unitaires annuelles d'éducation au titre des services d'enseignement qui ressortent du graphique B1.2 ne rendent pas compte avec précision de la variation du coût total des études tertiaires suivies par l'étudiant type.

En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent 2,2 fois plus pour un étudiant de l'enseignement tertiaire que pour un élève de l'enseignement primaire.

Les dépenses unitaires annuelles ne reflètent pas toujours le coût total des études tertiaires.

B1

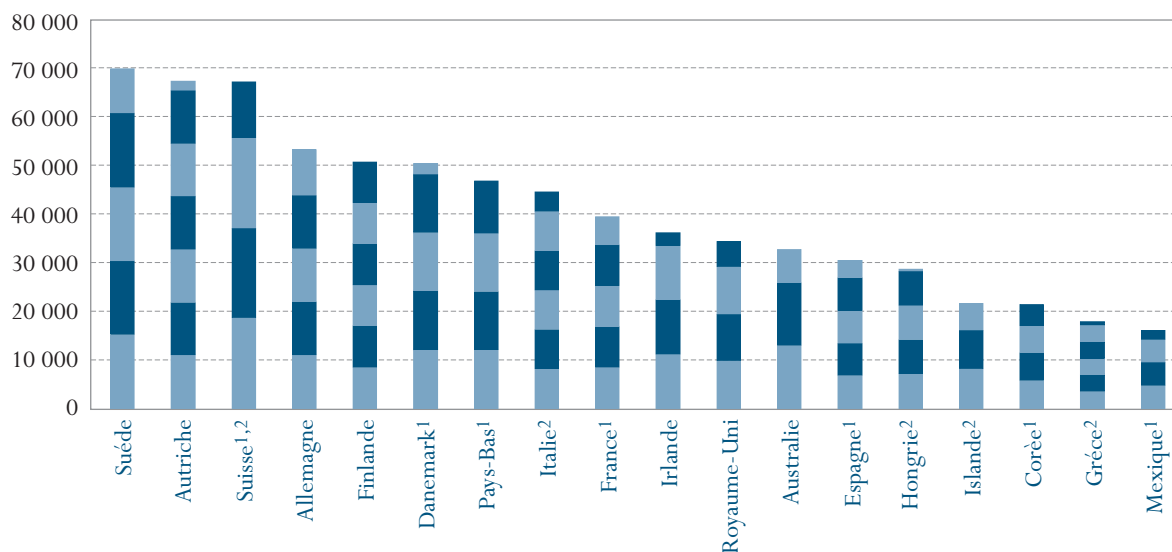
Graphique B1.4

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (2000)

Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement multipliées par la durée moyenne des études tertiaires, en dollars ç U convertis sur la base des PPA

Chaque segment de la barre représente les dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement. Le nombre de segments représente le nombre moyen d'années d'études tertiaires pour un étudiant.

En dollars ÉU convertis sur base des PPA



Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires.

1. La durée des études tertiaires provient d'une étude spéciale conduite en 1997 et qui concerne l'année académique 1995.
2. Établissements publics seulement.

Source : OCDE. Tableau B1.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2003).

Les étudiants peuvent choisir parmi une large gamme d'établissements d'enseignement et de modalités de fréquentation.

Même si les dépenses annuelles sont faibles, le coût global des études tertiaires peut être élevé si leur durée est longue.

Aujourd'hui, les étudiants peuvent choisir parmi un grand éventail d'établissements et de possibilités de fréquentation la formule qui correspond le mieux à leurs objectifs d'études, à leurs aptitudes et leurs centres d'intérêt. De nombreux étudiants poursuivent leurs études à temps partiel, travaillent tout en étudiant, fréquentent les cours de façon irrégulière ou suivent un enseignement dans plus d'un établissement avant d'obtenir leur diplôme. Ces diverses modalités de fréquentation peuvent influencer sur la manière dont il convient d'interpréter les dépenses unitaires d'éducation.

Des dépenses unitaires annuelles relativement faibles peuvent aboutir à des coûts globaux proportionnellement élevés de l'enseignement tertiaire si la durée normale des études tertiaires est relativement longue. Le graphique B1.4 montre les dépenses moyennes consenties pour chaque étudiant pendant ses études tertiaires. Les chiffres tiennent compte de tous les étudiants, y compris de ceux qui ne terminent pas leurs études tertiaires. Bien que les calculs soient basés sur un certain nombre d'hypothèses simplificatrices et que leur interprétation impose une certaine prudence (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2003), des changements importants peuvent être observés dans le classement des pays en fonction des indicateurs de dépenses annuelles et globales.

Ainsi, les dépenses unitaires annuelles dans l'enseignement tertiaire sont similaires en Autriche et en Irlande (respectivement 10 851 et 11 083 dollars ÉU) (voir le tableau B1.1). Toutefois, en raison de différences structurelles entre les programmes de l'enseignement tertiaire (indicateur A2), la durée moyenne des études tertiaires est deux fois plus longue en Autriche qu'en Irlande (6,2 ans en Autriche, contre 3,2 ans en Irlande). Il en résulte qu'en Autriche, les dépenses unitaires cumulées afférentes aux études tertiaires sont presque deux fois plus élevées qu'en Irlande (66 948 dollars ÉU, contre 35 909 dollars ÉU) (voir le graphique B1.4 et le tableau B1.3).

En Suisse, le coût unitaire total des études tertiaires de type A (106 282 dollars ÉU) est plus de deux fois supérieur au coût total de ces études dans les autres pays de l'OCDE qui ont fourni des données, sauf en Allemagne (voir le tableau B1.3). Ces écarts doivent naturellement être considérés à la lumière des différences entre pays dans les structures de délivrance des diplômes ainsi que des différences susceptibles d'exister quant au niveau des diplômes obtenus à l'issue des études tertiaires. Des tendances analogues sont observées dans le cas des études tertiaires de type B, mais le coût total de ces études tend à être largement inférieur à celui des études de type A, ce qui s'explique en grande partie par le fait qu'elles sont moins longues.

Dépenses d'éducation par élève/étudiant par rapport au PIB

La mesure des dépenses d'éducation par élève/étudiant en proportion du PIB par habitant tient compte de la richesse relative des pays de l'OCDE. Comme l'enseignement est généralisé aux niveaux inférieurs, les dépenses unitaires en proportion du PIB par habitant peuvent être interprétées comme les ressources dépensées à ces niveaux d'enseignement en faveur des jeunes par rapport à la capacité de paiement d'un pays. Pour les niveaux supérieurs de l'enseignement, cette évaluation est influencée à la fois par les ressources nationales, les dépenses et les taux de scolarisation.

Dans les pays de l'OCDE, les dépenses unitaires représentent en moyenne 19 pour cent du PIB par habitant dans l'enseignement primaire, 25 pour cent dans l'enseignement secondaire et 42 pour cent dans l'enseignement tertiaire.

Dans l'enseignement tertiaire par exemple, les pays de l'OCDE peuvent afficher un chiffre assez élevé à cet égard si une part relativement importante de leur richesse est consacrée à l'éducation d'un nombre proportionnellement restreint d'étudiants. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les dépenses unitaires d'éducation s'établissent en moyenne à 19 pour cent du PIB par habitant dans l'enseignement primaire, à 25 pour cent dans l'enseignement secondaire et à 42 pour cent dans l'enseignement tertiaire (voir le tableau B1.2).

La relation entre le PIB par habitant et les dépenses unitaires est complexe. Le graphique B1.5 révèle la coexistence de deux relations différentes dans deux groupes de pays distincts (voir les ovales représentés sur le graphique). Il existe une relation positive manifeste entre les dépenses unitaires d'éducation et le PIB par habitant dans les pays dont le PIB par habitant est inférieur ou égal à 25 000 dollars ÉU. Dans ce groupe de pays qui comprend la Corée, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, la Pologne, le Portugal, la République Slovaque, la République tchèque et la Turquie, les pays plus pauvres tendent à dépenser moins par élève/étudiant que les pays plus riches. Cette tendance ressort également de l'analyse des dépenses relatives (en pourcentage) au PIB par habitant (voir le tableau B1.2).

Toutefois, la variation des dépenses d'éducation par élève/étudiant est considérable entre les pays dont le PIB par habitant est supérieur à 25 000 dollars ÉU (voir les ovales représentés sur le graphique B1.5). Plus le PIB par habitant est élevé, plus la variation des dépenses d'éducation est grande. Ainsi, l'Autriche, le Canada et l'Irlande affichent des PIB par habitant similaires, mais consacrent une part très différente de leur PIB aux dépenses par élève dans l'enseignement secondaire. Le Canada et l'Irlande affectent respectivement 21 et 16 pour cent de leur PIB par habitant aux dépenses unitaires dans l'enseignement secondaire, une part qui est inférieure à la moyenne de l'OCDE. Par contre, cette proportion atteint 31 pour cent en Autriche et figure parmi les plus élevées de l'OCDE (voir le tableau B1.2).

Variation des dépenses par élève/étudiant entre 1995 et 2000

La proportion de jeunes gens dans la population a un impact sur les effectifs d'élèves/étudiants et sur les ressources et les efforts d'organisation que les pays doivent consacrer à leur système d'éducation. En conséquence, la taille de la population jeune d'un pays donné conditionne la demande potentielle de formation initiale. Plus le nombre de jeunes est élevé, plus la demande potentielle de services éducatifs est importante. Le graphique B1.6 montre en valeur absolue et en prix constants de 2000 les effets de l'évolution des effectifs d'élèves/étudiants et des dépenses sur les dépenses unitaires d'éducation entre 1995 et 2000.

Entre 1995 et 2000, les dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont progressé de plus de 25 pour cent en Australie, en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal. En revanche, elles ont baissé de plus de 5 pour cent en Norvège et en République tchèque. Dans

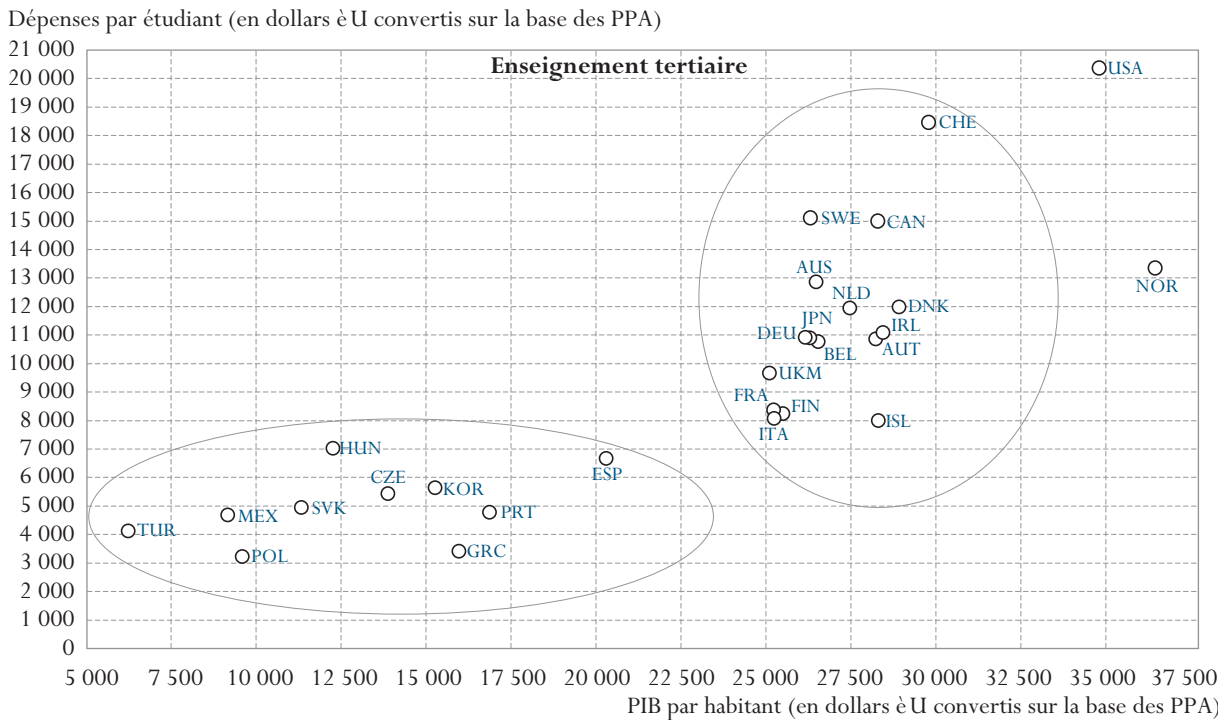
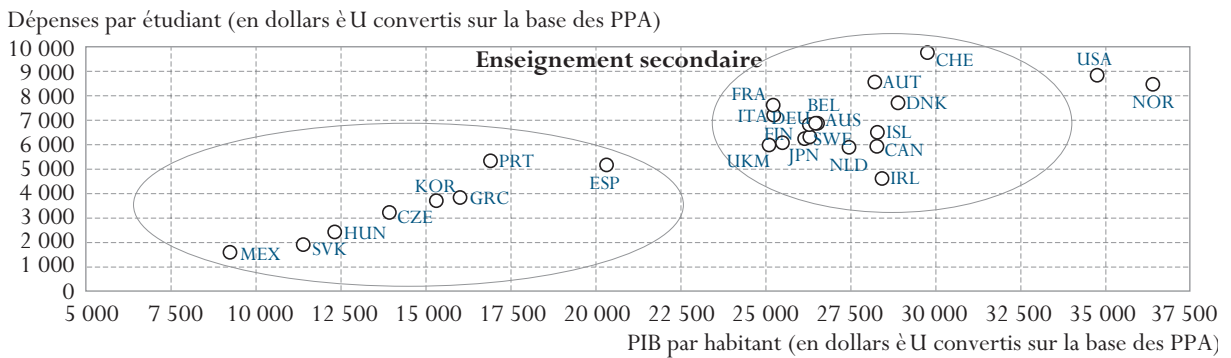
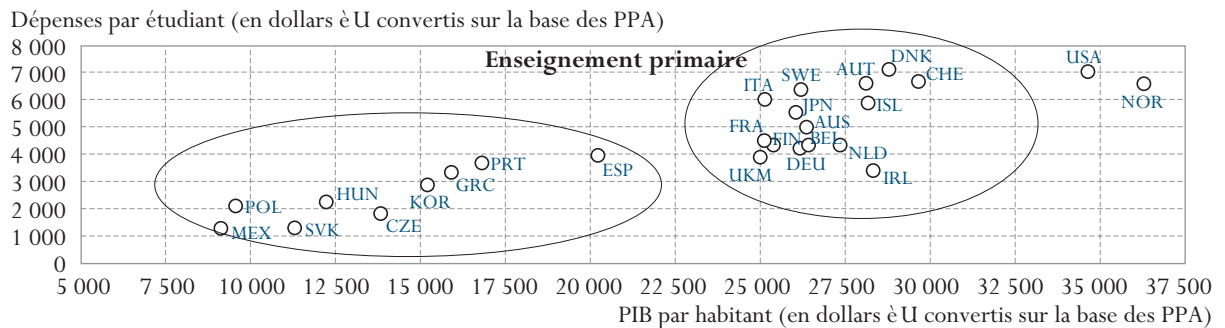
Sous un certain seuil de PIB par habitant, les pays de l'OCDE ont tendance à dépenser moins par élève/étudiant...

...mais cette tendance ne se généralise pas.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les dépenses unitaires ont progressé de plus de 25 pour cent en Australie, en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal.

Graphique B1.5

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement en proportion du PIB par habitant (2000)
 Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement par rapport au PIB par habitant
 (en dollars à U convertis sur la base des PPA), par niveau d'enseignement



Remarque : la liste des pays utilisés dans ce graphique et de leur abréviation figure dans le Guide du lecteur.

Source : OCDE. Tableaux B1.1 et B1.2 et annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

huit pays de l'OCDE sur 20, les variations à la hausse ou à la baisse ne dépassent pas la barre des 6 pour cent par rapport à 1995 (voir le graphique B1.6).

Bien que l'organisation structurelle mette souvent beaucoup de temps à s'adapter aux tendances démographiques, il semble que la variation des dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ne résulte pas au premier chef de l'évolution des effectifs. Ce constat vaut pour tous les pays, à l'exception de l'Espagne et du Japon, où une chute des effectifs de plus de 9 pour cent et une légère revalorisation des dépenses au titre de l'éducation ont donné lieu à une progression significative des dépenses d'éducation par élève/étudiant. Par contraste, en France, en Grèce, en Irlande et au Portugal, la révision à la hausse des budgets de l'éducation (de plus de 10 pour cent) et la légère diminution des effectifs ont accentué l'accroissement des dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

La Norvège, le Royaume-Uni et la Suède font également exception à la règle. Ces trois pays de l'OCDE sont ceux qui ont connu la plus forte croissance du nombre d'inscrits dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire entre 1995 et 2000. Pourtant, la situation est différente dans chacun de ces pays. En Suède, l'accroissement des dépenses a été plus forte que celle requise pour faire face à l'augmentation des effectifs, ce qui a donné lieu à une légère hausse des dépenses d'éducation par élève/étudiant. Au Royaume-Uni, les dépenses d'éducation ont progressé au même rythme que les effectifs. Enfin, en Norvège, l'allongement de l'enseignement primaire, qui est passé de six à sept ans à partir de l'année scolaire 1997-1998 n'est pas allé de pair avec une révision proportionnelle des dépenses d'éducation, ce qui a provoqué un déclin des dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire entre 1995 et 2000.

Le constat est différent dans l'enseignement tertiaire. Dans six pays de l'OCDE sur 22 – l'Autriche, la Finlande, la Hongrie, la Norvège, la République tchèque et le Royaume-Uni –, les dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire ont diminué de 4,5 pour cent au moins entre 1995 et 2000. Dans tous ces pays sauf en Norvège, ce phénomène s'explique en grande partie par le fait que le nombre d'étudiants a augmenté de plus de 10 pour cent pendant cette période (voir le graphique B1.6). À l'autre extrême, la Grèce, l'Irlande et le Portugal ont vu leurs dépenses unitaires grimper fortement dans l'enseignement tertiaire, malgré une croissance des effectifs de 48, 17 et 26 pour cent respectivement. L'Allemagne et la Norvège sont les seuls pays de l'OCDE dans lesquels le nombre d'étudiants a baissé de plus de 4 pour cent. En Allemagne toutefois, ce déclin a surtout été observé au début de cette période et le nombre d'étudiants a récemment commencé à augmenter sensiblement. Exception faite de la Turquie, dans tous les autres pays de l'OCDE où une augmentation de plus de 10 pour cent des dépenses unitaires par étudiant a été enregistrée, les effectifs n'ont guère varié dans l'enseignement tertiaire.

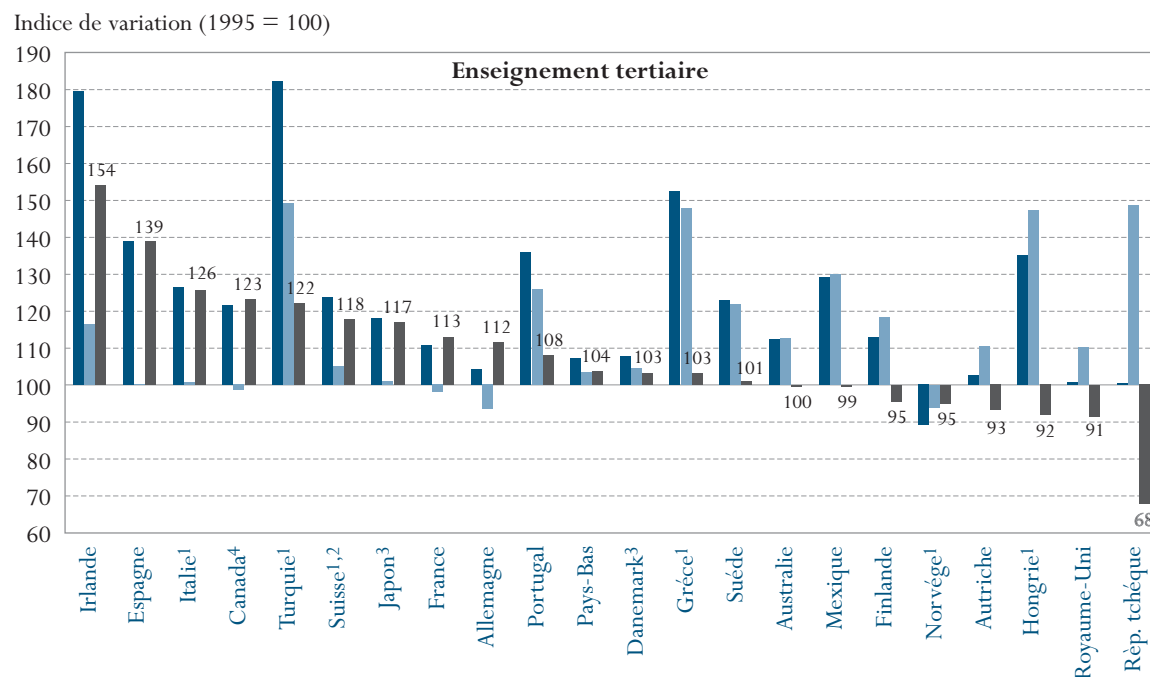
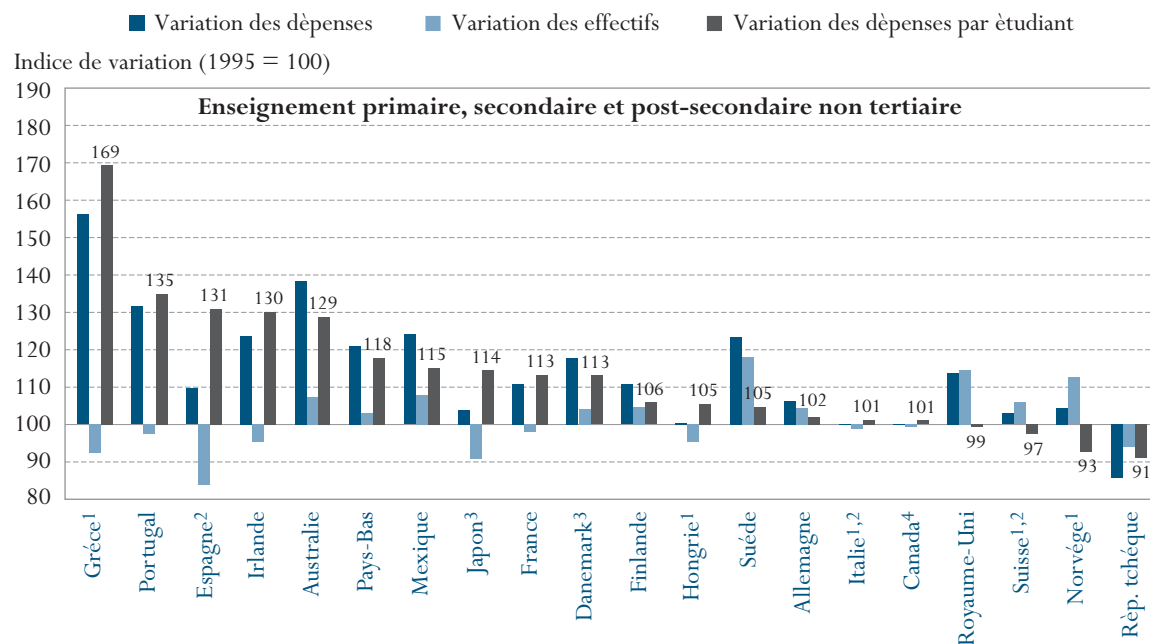
La variation des dépenses unitaires dans l'enseignement primaire et secondaire ne résulte pas au premier chef de l'évolution des effectifs.

Dans l'enseignement tertiaire, les dépenses d'éducation n'ont pas toujours progressé à un rythme aussi soutenu que les effectifs.

Graphique B1.6

Évolution des dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement par rapport aux facteurs sous-jacents, par niveau d'enseignement (1995, 2000)

Indices de variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement, des effectifs et des dépenses d'éducation par étudiant entre 1995 et 1999 (1995=100, prix constants de 2000)



1. Établissements publics seulement.
2. Dépenses publiques seulement.
3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.
4. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la variation des dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement.

Source : OCDE. Tableau B2.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2003).

Évolution des dépenses unitaires d'éducation et du PIB par habitant entre 1995 et 2000

L'enrichissement des pays se traduit-il par une augmentation des dépenses unitaires d'éducation ? Les flèches du graphique B1.7 montrent pour chaque pays de l'OCDE l'évolution des dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire en fonction de l'évolution du PIB par habitant. Le début de la flèche indique le PIB par habitant (axe horizontal) et les dépenses unitaires (axe vertical) en 1995 (aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000) et la pointe de la flèche, les valeurs correspondantes en 2000.

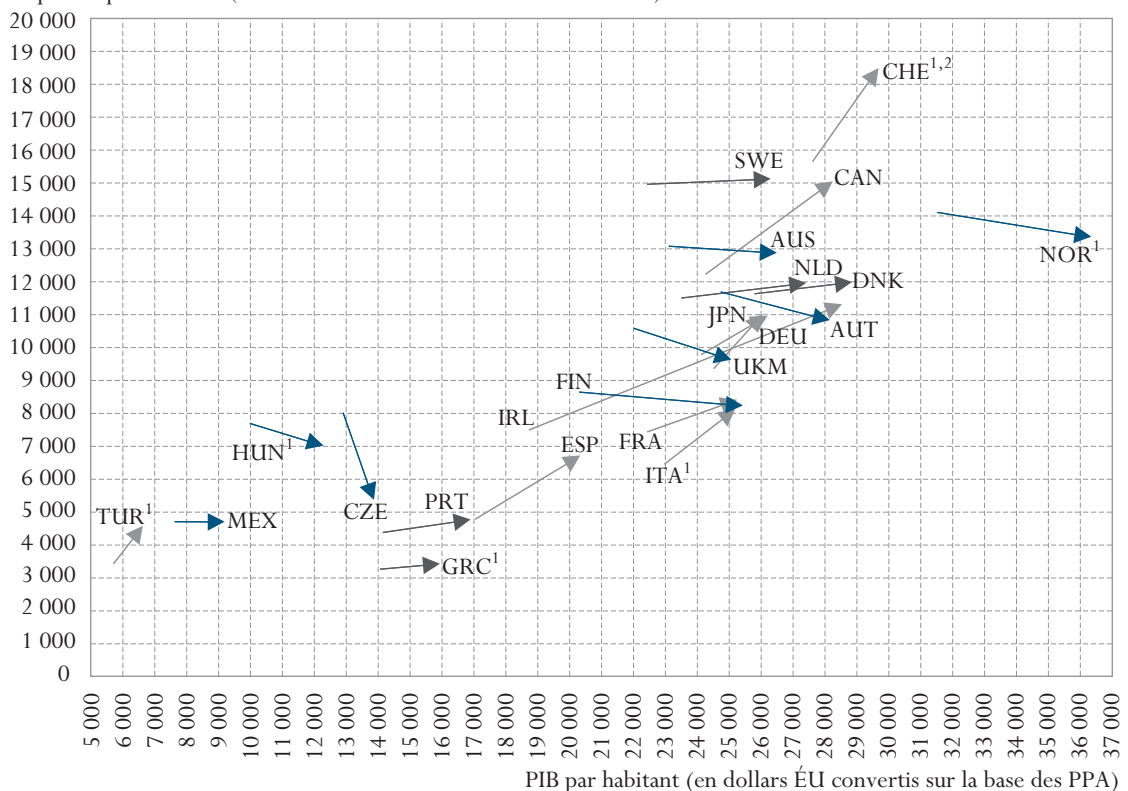
Graphique B1.7

Variation des dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement tertiaire et variation du revenu national

Variation entre 1995 et 2000 des dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement tertiaire par rapport au PIB par habitant (en dollars \$ U et PPA constants de 2000)

- L'indice de variation entre 1995 et 2000 du PIB par habitant est supérieur à celui des dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement sur la même période
- Les dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement ont diminué entre 1995 et 2000 alors que le PIB par habitant a augmenté sur la même période
- L'indice de variation entre 1995 et 2000 des dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement est supérieur à celui du PIB par habitant sur la même période

Dépenses par étudiant (en dollars \$ U convertis sur la base des PPA)



Remarque : la liste des pays utilisés dans ce graphique et de leur abréviation figure dans le Guide du lecteur.

Le début de la flèche indique les dépenses par étudiant et le PIB par habitant en 1995. La pointe de la flèche indique les valeurs correspondantes en 2000.

1. Établissements publics seulement.

2. Dépenses publiques seulement.

Source : OCDE. Tableau B1.1 et annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Dans huit pays de l'OCDE sur 22, les dépenses unitaires au titre des établissements d'enseignement tertiaire ont diminué entre 1995 et 2000, alors que le PIB par habitant a augmenté pendant cette période.

Entre 1995 et 2000, des tendances différentes d'investissement dans l'éducation ont été observées entre des pays présentant des niveaux comparables de dépenses et de PIB par habitant en 2000.

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2000 et proviennent de la collecte UOE de données statistiques sur l'éducation menée par l'OCDE en 2002 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les chiffres relatifs à l'année budgétaire 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE en 2000 et actualisée en 2002.

En règle générale, il existe une corrélation positive entre la variation des dépenses par élève/étudiant et l'évolution du PIB par habitant. Toutefois, dans huit pays de l'OCDE sur 22, les dépenses unitaires au titre des établissements d'enseignement tertiaire ont diminué entre 1995 et 2000, alors que le PIB par habitant a augmenté pendant cette période (voir les flèches bleues du graphique B1.7). Les dépenses par étudiant ont progressé dans tous les autres pays. Dans neuf de ces pays – l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Suisse et la Turquie –, les dépenses d'éducation par élève/étudiant ont progressé à un rythme plus soutenu que le PIB par habitant entre 1995 et 2000. Dans les autres pays, le PIB par habitant a augmenté plus rapidement que les dépenses par étudiant.

La comparaison de pays présentant des niveaux comparables de dépenses unitaires dans l'enseignement tertiaire et de PIB par habitant en 2000 révèle certaines différences dans les tendances d'investissement au titre de l'éducation observées entre 1995 et 2000. Comparons à titre d'exemple la Finlande, la France et l'Italie, trois pays où les dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire et le PIB par habitant enregistrés en 2000 sont proches. En Italie et, dans une moindre mesure, en France, les dépenses par étudiant ont progressé à un rythme plus soutenu que le PIB par habitant entre 1995 et 2000. En revanche, la Finlande a assisté à une hausse significative de son PIB par habitant et à une légère diminution de ses dépenses par étudiant entre 1995 et 2000.

Définitions et méthodologie

Les dépenses unitaires à un niveau d'enseignement donné sont obtenues par la division des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement de ce niveau par les effectifs correspondants en équivalents temps plein. Ne sont pris en compte que les établissements et les programmes d'enseignement pour lesquels les données sur les effectifs et les dépenses sont disponibles. Les dépenses exprimées en devise nationale sont divisées par l'indice de parité de pouvoir d'achat (PPA) pour être converties en équivalents dollars américains. Le taux de change PPA donne le montant, en monnaie nationale, qui permettrait dans un pays donné de financer le même panier de biens et de services que celui qui peut être acheté en dollars aux États-Unis. Il est préféré au taux de change du marché, car celui-ci subit l'influence de nombreux facteurs (taux d'intérêt, politiques commerciales, prévisions de croissance économique, etc.) sans rapport avec le pouvoir d'achat intérieur relatif du moment dans les différents pays (voir l'annexe 2 pour davantage de précisions).

Les graphiques B1.6 et B1.7 présentent les dépenses par étudiant de l'année budgétaire 1995. Ces chiffres de 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée en 2000 et actualisée en 2002. Les pays de l'OCDE ont été invités à rassembler leurs données en tenant compte des définitions et du champ couvert par l'exercice UOE de collecte de données mené au cours de l'année 2002. Toutes les données sur les dépenses et sur le PIB de 1995 ont été ajustées en fonction du niveau des prix de 2000 sur la base du déflateur des prix du PIB.

La part des dépenses unitaires d'éducation dans le PIB par habitant correspond aux dépenses unitaires, exprimées en monnaie nationale, en pourcentage du PIB par habitant, également exprimé en monnaie nationale. Lorsque les données sur les dépenses d'éducation et les données sur le PIB portent sur des périodes de référence différentes, les premières sont corrigées à l'aide des taux d'inflation du pays considéré de manière à correspondre à la période de référence des données du PIB (voir l'annexe 2).

Les dépenses estimées sur la durée moyenne des études tertiaires (tableau B1.3) sont obtenues par la multiplication des dépenses annuelles de fonctionnement par la durée type des études tertiaires. Les méthodes appliquées pour estimer la durée type des études tertiaires sont décrites dans l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2003). Les données utilisées pour évaluer la durée des études tertiaires proviennent d'une étude spéciale réalisée dans des pays de l'OCDE en 1997 et en 2000.

Le classement des pays de l'OCDE en fonction des dépenses unitaires annuelles d'éducation est très sensible aux définitions différentes selon les pays des notions de fréquentation à « temps plein » et à « temps partiel » et d'« équivalent temps plein ». Certains pays de l'OCDE comptabilisent chaque étudiant de l'enseignement tertiaire comme un étudiant à temps plein, alors que d'autres mesurent son assiduité d'après les unités de valeur qu'il a obtenues au terme d'un programme spécifique sur une période de référence donnée. Les pays de l'OCDE qui peuvent évaluer avec précision le niveau de fréquentation à temps partiel afficheront des dépenses plus élevées par étudiant en équivalents temps plein que les pays qui ne peuvent établir de distinction entre les diverses modalités de fréquentation.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition de 2003 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eqg2003, pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B1.1

Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement (2000)

Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement en dollars ÉU convertis sur la base des PPA, par niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Pré-primaire (enfants de 3 ans et plus)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Ensemble du secondaire	Post- secondaire non tertiaire	Enseignement tertiaire			Dépenses de l'éducation du primaire au tertiaire
							Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de	
									type A et pro- grammes de recherche de haut niveau	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
PAYS MEMBRES DE L'OCDE										
Australie	m	4 967	6 579	7 424	6 894	6 694	12 854	7 260	14 044	6 904
Autriche	5 471	6 560	8 934	8 165	8 578	10 947	10 851	x(7)	x(7)	8 430
Belgique	3 282	4 310	x(5)	x(5)	6 889	x(5)	10 771	x(7)	x(7)	6 544
Canada	6 120	x(5)	x(5)	x(5)	5 947	x(8)	14 983	12 801	16 690	7 764
République tchèque	2 435	1 827	3 134	3 360	3 239	1 624	5 431	1 970	5 946	3 004
Danemark	4 255	7 074	7 222	8 164	7 726	x(4,7)	11 981	x(7)	x(7)	8 302
Finlande	3 944	4 317	6 737	5 641	6 094	x(5)	8 244	4 208	8 426	6 003
France	4 119	4 486	7 076	8 334	7 636	6 207	8 373	8 898	8 230	6 708
Allemagne	5 138	4 198	5 470	9 625	6 826	10 148	10 898	5 728	11 754	6 849
Grèce ¹	x(2)	3 318	x(5)	x(5)	3 859	1 400	3 402	2 889	3 643	3 494
Hongrie ¹	2 511	2 245	2 109	2 829	2 446	3 223	7 024	3 474	7 098	2 956
Islande ¹	m	5 854	6 705	6 378	6 518	m	7 994	m	7 548	6 446
Irlande	2 863	3 385	4 625	4 655	4 638	4 234	11 083	x(7)	x(7)	5 016
Italie ¹	5 771	5 973	7 089	7 308	7 218	m	8 065	4 114	8 136	6 928
Japon	3 376	5 507	5 904	6 615	6 266	x(4,7)	10 914	8 507	11 302	6 744
Corée	1 949	3 155	3 655	4 440	4 069	a	6 118	4 106	7 502	4 294
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	1 385	1 291	1 289	2 317	1 615	a	4 688	x(7)	x(7)	1 666
Pays-Bas	3 920	4 325	6 100	5 671	5 912	5 006	11 934	6 890	12 004	6 125
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège ¹	13 170	6 550	8 185	8 925	8 476	x(5)	13 353	x(7)	x(7)	8 333
Pologne ¹	2 278	2 105	x(2)	1 790	m	x(4)	3 222	1 135	3 252	2 149
Portugal	2 237	3 672	5 151	5 563	5 349	a	4 766	x(7)	x(7)	4 552
République slovaque	1 644	1 308	1 558	2 488	1 927	x(4)	4 949	x(4)	4 949	2 028
Espagne	3 370	3 941	x(5)	x(5)	5 185	x(5)	6 666	6 306	6 712	5 037
Suède	3 343	6 336	6 238	6 411	6 339	4 452	15 097	x(7)	x(7)	7 524
Suisse ¹	3 114	6 631	8 012	11 622	9 780	7 199	18 450	10 516	19 491	9 311
Turquie ¹	m	m	m	m	m	a	4 121	x(7)	x(7)	1 073
Royaume-Uni	6 677	3 877	x(5)	x(5)	5 991	x(5)	9 657	x(7)	x(7)	5 592
États-Unis ²	7 980	6 995	x(5)	x(5)	8 855	x(7)	20 358	x(7)	x(7)	10 240
Moyenne des pays	4 137	4 381	5 575	6 063	5 957	4 075	9 571	~	~	5 736
Total OCDE	4 477	4 470	~	~	5 501	~	11 109	~	~	6 361
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE										
Argentine	1 653	1 598	2 256	2 579	2 382	a	m	5 382	m	m
Brésil ^{1,3}	1 243	928	909	851	890	m	11 946	m	11 946	1 142
Chili	1 563	1 940	1 914	2 081	2 016	a	7 483	3 987	8 240	2 629
Inde ³	56	268	429	707	540	m	1 831	4 917	1 668	446
Indonésie	85	137	370	494	416	a	1 799	x(7)	x(7)	331
Israël	3 369	4 351	x(5)	x(5)	5 518	4 240	11 550	8 115	15 544	5 837
Jamaïque ¹	m	m	1 244	1 483	1 327	3 171	6 894	2 686	14 588	1 426
Malaisie ¹	491	1 235	x(5)	x(5)	2 238	8 256	11 237	6 266	12 759	2 219
Paraguay	x(2)	722	x(5)	x(5)	1 256	m	4 012	2 109	4 969	1 031
Philippines ¹	93	573	581	613	587	m	1 589	x(7)	x(7)	645
Fédération de Russie ¹	1 297	x(5)	x(5)	x(5)	954	14 39	892	763	960	968
Thaïlande	848	1 111	1 038	858	935	m	2 137	3 398	1 886	1 173
Tunisie ¹	m	2 280	x(2)	x(2)	x(2)	x(2)	m	m	m	1 220
Uruguay ¹	1 039	1 011	1 093	1 379	1 219	a	2 057	x(7)	x(7)	1 228
Zimbabwe	7	780	x(5)	x(5)	1 904	m	m	m	m	m

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ».

Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. Établissements publics seulement.

2. Établissements publics et établissements privés indépendants seulement.

3. Année de référence 1999.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B1.2

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement en proportion du PIB par habitant (2000)

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement en proportion du PIB par habitant, par niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Pré-primaire (enfants de 3 ans ou plus)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Ensemble du secondaire	Post- secondaire non tertiaire	Enseignement tertiaire			Dépenses de l'éducation du primaire au tertiaire
							Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et pro- grammes de recherche de haut niveau	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
PAYS MEMBRES DE L'OCDE										
Australie	m	19	26	29	27	26	50	28	55	27
Autriche	19	23	32	29	31	39	39	x(7)	x(7)	30
Belgique	12	16	x(5)	x(5)	26	x(5)	41	x(7)	x(7)	25
Canada	22	x(5)	x(5)	x(5)	21	x(8)	53	46	59	28
République tchèque	18	13	23	24	23	12	39	14	43	22
Danemark	15	25	25	28	27	x(4,7)	42	x(7)	x(7)	29
Finlande	16	17	27	22	24	x(5)	33	17	33	24
France	16	18	28	33	30	25	33	35	33	27
Allemagne	20	16	21	37	26	39	42	22	45	26
Grèce ¹	x(2)	21	x(5)	x(5)	24	9	21	18	23	22
Hongrie ¹	21	18	17	23	20	26	58	28	58	24
Islande ¹	m	21	24	23	23	m	28	m	27	23
Irlande	10	12	16	16	16	15	39	x(7)	x(7)	18
Italie ¹	23	24	28	29	29	m	32	16	32	28
Japon	13	21	23	25	24	x(4,7)	42	33	43	26
Corée	13	21	24	29	27	a	40	27	49	28
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	15	14	14	25	18	a	51	x(7)	x(7)	18
Pays-Bas	14	16	22	21	22	18	44	25	44	22
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège ¹	36	18	23	25	23	x(4)	37	x(7)	x(7)	23
Pologne ¹	24	22	x(2)	19	m	x(4)	34	12	34	23
Portugal	13	22	31	33	32	a	28	x(7)	x(7)	27
République slovaque	15	12	14	22	17	x(4)	44	x(4)	44	18
Espagne	17	20	x(5)	x(5)	26	x(5)	33	31	33	25
Suède	13	24	24	25	24	17	58	x(7)	x(7)	29
Suisse ¹	11	22	27	39	33	24	62	36	66	31
Turquie ¹	m	m	m	m	m	a	66	x(7)	x(7)	17
Royaume-Uni	27	16	x(5)	x(5)	24	x(5)	39	x(7)	x(7)	21
États-Unis ²	23	20	x(5)	x(5)	26	x(7)	59	x(7)	x(7)	30
Moyenne des pays	17	19	23	26	25	17	42	26	42	25
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE										
Argentine	13	13	18	21	19	a	m	43	m	m
Brésil ^{1,3}	16	12	11	11	11	m	150	m	150	14
Chili	17	21	20	22	21	a	79	42	88	28
Inde ³	2	10	15	25	19	x(7)	65	176	60	16
Indonésie	15	5	16	18	17	a	87	x(7)	x(7)	11
Israël	15	21	x(5)	x(5)	24	20	54	39	58	26
Jamaïque ¹	m	m	34	40	36	86	187	73	397	39
Malaisie ¹	5	14	x(5)	x(5)	25	92	125	70	142	25
Paraguay	x(2)	16	x(5)	x(5)	28	m	91	48	112	23
Philippines ¹	2	15	15	16	15	m	41	x(7)	x(7)	17
Fédération de Russie ¹	15	x(5)	x(5)	x(5)	11	17	11	9	11	11
Thaïlande	14	19	17	14	16	m	36	57	32	20
Tunisie ¹	m	36	x(2)	x(2)	x(2)	x(2)	m	m	m	19
Uruguay ¹	12	11	12	15	13	a	23	x(7)	x(7)	14
Zimbabwe	n	30	x(5)	x(5)	73	m	m	m	m	m

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ».

Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. Établissements publics seulement.

2. Établissements publics et établissements privés indépendants seulement.

3. Année de référence 1999.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B1.3

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (2000)

Durée moyenne des études tertiaires et dépenses au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée moyenne des études, en dollars ÉU convertis sur la base des PPA, par type de programme

	Méthode ¹	Durée moyenne des études tertiaires (en années)			Dépenses par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires		
		Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau
Australie	CM	2.5	1.6	2.6	32 521	11 398	35 953
Autriche	AF	6.2	2.5	7.3	66 948	x(4)	x(4)
Canada	CM	m	m	m	m	m	m
Danemark ²	AF	4.2	2.1	4.4	50 199	x(4)	x(4)
Finlande	CM	6.0	a	6.0	50 469	a	50 469
France ²	AF	4.7	2.8	5.3	39 200	24 629	43 666
Allemagne	CM	4.9	2.4	6.0	52 962	13 976	70 639
Grèce ³	AF	5.2	3.0	7.3	17 723	8 753	26 633
Hongrie ³	CM	4.1	2.0	4.1	28 448	6 949	28 748
Islande ³	CM	2.7	2.0	2.8	21 424	m	21 435
Irlande	CM	3.2	2.2	4.0	35 909	x(4)	x(4)
Italie ³	CM	5.5	3.3	5.6	44 278	13 453	45 319
Corée ²	CM	3.4	2.1	4.2	20 985	8 500	31 660
Mexique ²	AF	3.4	x(3)	3.4	16 044	x(4)	x(4)
Pays-Bas ²	CM	3.9	x(1)	x(1)	46 543	x(4)	x(4)
Norvège	CM	m	m	m	m	m	m
Pologne ³	CM	m	m	3.7	m	m	11 966
Espagne ²	AF	4.6	1.5	4.7	30 330	9 390	31 593
Suède	CM	4.6	2.6	4.7	69 561	x(4)	x(4)
Suisse ^{2,3}	CM	3.6	2.2	5.5	66 867	22 997	106 282
Royaume-Uni	CM	3.5	x(1)	x(1)	34 202	x(4)	x(4)
<i>Moyenne des pays</i>		<i>4.3</i>	<i>2.1</i>	<i>4.8</i>	<i>40 371</i>		

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ».

Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. La durée des études tertiaires a été calculée soit par le biais de la méthode par chaîne (CM), soit par le biais d'une formule d'approximation (AF).

2. Les données sur la durée des études tertiaires proviennent d'une enquête spéciale sur l'année universitaire 1995 qui a été réalisée en 1997.

3. Établissements publics seulement.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

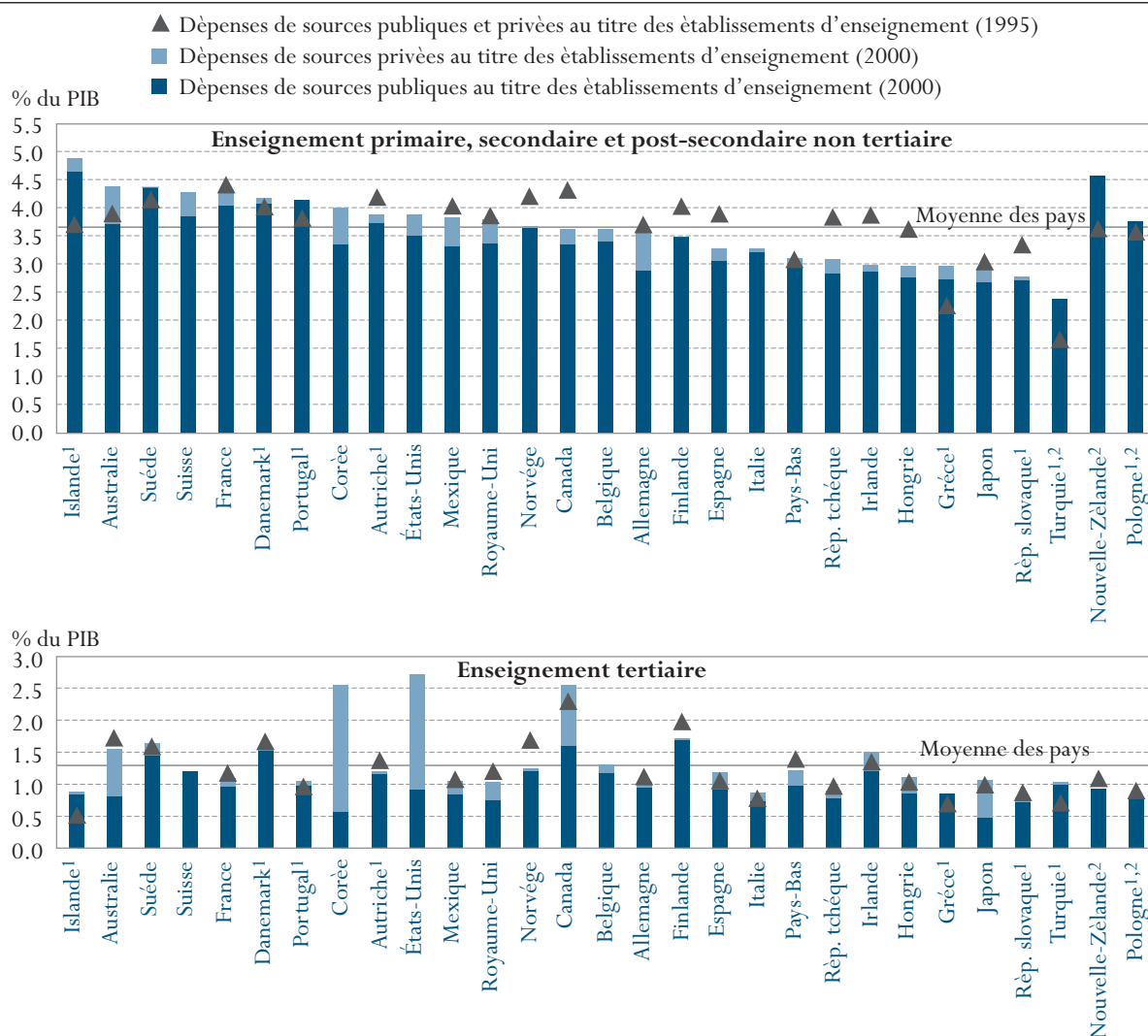
INDICATEUR B2 : DÉPENSES AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

- Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE consacrent 5,9 pour cent de leur PIB cumulé au financement de leurs établissements d'enseignement.
- Dans 14 pays de l'OCDE sur 19, les dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement ont augmenté de plus de 5 pour cent entre 1995 et 2000, mais la croissance des dépenses d'éducation n'a pas suivi celle de la richesse nationale, contrairement à ce qui avait pu être observé au début des années 1990.
- Deux tiers des dépenses au titre des établissements d'enseignement, soit 3,6 pour cent du PIB cumulé de l'OCDE, sont consacrés à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Le Canada, la Corée et les États-Unis affectent plus de 2 pour cent de leur PIB à l'enseignement tertiaire.

B₂

Graphique B2.1

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (1995, 2000)
 Dépenses directes et indirectes au titre des établissements d'enseignement provenant de sources publiques et privées,
 selon le niveau d'enseignement, la provenance de fonds et l'année



1. Les subventions publiques sont incluses dans les dépenses de sources privées.

2. Les dépenses de sources privées au titre des établissements d'enseignement ne sont pas disponibles.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales de sources publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Les pays pour lesquels seules les dépenses de sources publiques sont présentées sont classés séparément.

Source : OCDE. Tableau B2.1b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Contexte

Les dépenses d'éducation constituent un investissement qui contribue à promouvoir la croissance économique, à accroître la productivité, à favoriser l'épanouissement personnel et le développement social et à réduire les inégalités sociales. La part des ressources financières totales qui doit être affectée à l'éducation représente un des choix fondamentaux opérés dans chaque pays de l'OCDE, à la fois par les pouvoirs publics, les entreprises et les élèves/étudiants et leur famille. Tant que le rendement de cet investissement est suffisant sur le plan social et privé, les conditions propres à accroître les taux de scolarisation et à développer l'investissement global sont réunies.

Lorsqu'ils analysent l'effort financier qu'ils consacrent à l'éducation, les pouvoirs publics doivent considérer les pressions qui s'exercent en faveur d'une augmentation des dépenses dans des domaines tels que la rémunération des enseignants et les équipements éducatifs. Cet indicateur peut servir de repère à cet égard, car il évalue l'importance de l'investissement dans l'enseignement en valeur absolue et par rapport à la richesse nationale et suit son évolution dans le temps dans les différents pays de l'OCDE.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur porte sur les dépenses au titre des écoles, universités et autres établissements publics ou privés qui dispensent de l'enseignement ou participent à la fourniture des services d'éducation. Ces dépenses ne se limitent pas aux services d'enseignement, elles comprennent également les dépenses publiques et privées consacrées aux services auxiliaires destinés à aider les élèves/étudiants et leur famille pour autant qu'ils soient proposés par l'intermédiaire des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement tertiaire, les activités de recherche et développement peuvent représenter une part importante des dépenses. Cette part de dépenses est incluse dans cet indicateur lorsque les activités de recherche y afférentes sont menées par des établissements d'enseignement.

Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes consenties au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent par exemple acheter du matériel et des manuels scolaires ou recourir aux services d'un professeur particulier en dehors des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement tertiaire, les frais de subsistance et le manque à gagner des étudiants peuvent représenter une part importante du coût de l'éducation. Toutes ces dépenses consenties en dehors des établissements d'enseignement sont exclues de cet indicateur, même si elles font l'objet de subventions publiques. Le financement public des coûts d'éducation en dehors des établissements d'enseignement est étudié dans le cadre des indicateurs B4 et B5.

Cet indicateur examine la part relative des ressources nationales qui est investie dans les établissements d'enseignement.

Il comprend également une étude comparative de l'évolution de cet investissement dans le temps.

Champ couvert par le diagramme (voir p. 199 pour les explications)

Investissement global par rapport au PIB

Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE consacrent 5,9 pour cent de leur PIB cumulé au financement de leurs établissements d'enseignement.

Tous les pays de l'OCDE investissent une part importante de leurs ressources nationales dans l'éducation. Compte tenu des sources de financement publiques et privées, ils consacrent 5,9 pour cent de leur PIB cumulé au financement des établissements d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire. Dans les conditions actuelles d'austérité budgétaire, les postes de dépenses de cette ampleur sont surveillés de près par les pouvoirs publics, soucieux de revoir les dépenses à la baisse ou d'en limiter la croissance.

Les dépenses les plus élevées au titre des établissements d'enseignement sont observées en Corée et aux États-Unis, où elles représentent, sources publiques et privées confondues, environ 7,0 pour cent du PIB. Viennent ensuite le Canada, le Danemark, l'Islande et la Suède, où cette part équivaut à plus de 6,2 pour cent du PIB. Toutefois, neuf pays de l'OCDE sur 29 consacrent moins de 5 pour cent de leur PIB au financement de leurs établissements d'enseignement. En Grèce, en République slovaque et en Turquie, ces dépenses ne représentent qu'entre 3,4 et 4,2 pour cent du PIB (voir le tableau B2.1a).

Les ressources nationales affectées à l'éducation dépendent d'un certain nombre de facteurs interdépendants liés à l'offre et à la demande.

De nombreux facteurs influent sur le classement relatif des pays de l'OCDE en fonction de cet indicateur. Par exemple, les pays affichant un niveau de dépenses élevé peuvent avoir un nombre d'élèves/étudiants plus important, alors que les pays enregistrant un faible niveau de dépenses peuvent soit être très économes dans leur manière de dispenser l'enseignement, soit limiter l'accès aux niveaux supérieurs de l'enseignement. La répartition des effectifs entre secteurs et domaines d'études peut être différente, à l'instar de la durée des études et de l'importance et de l'organisation des activités de recherche connexes. Enfin, les dépenses unitaires peuvent varier grandement selon les pays de l'OCDE, même si ceux-ci consacrent la même part de leur PIB à l'éducation, en raison des grandes disparités observées en matière de PIB (voir l'indicateur B1).

Évolution du niveau global des dépenses d'éducation entre 1995 et 2000

Dans 14 pays de l'OCDE sur 19, les dépenses publiques et privées au titre de l'éducation ont augmenté d'au moins 5 pour cent entre 1995 et 2000...

Dans 14 des 19 pays de l'OCDE pour lesquels des données comparables sur les tendances sont disponibles, l'investissement de sources publiques et privées dans l'éducation a augmenté d'au moins 5 pour cent en termes réels entre 1995 et 2000. L'Australie, le Danemark, l'Irlande, le Mexique, le Portugal et la Suède ont assisté à une forte hausse, comprise entre 20 à 38 pour cent, de leurs dépenses au titre des établissements d'enseignement. Cette augmentation a même dépassé les 40 pour cent en Grèce. La tendance est semblable si l'on ne prend en considération que le financement public : les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les aides publiques versées aux ménages pour couvrir des dépenses afférentes aux établissements ont augmenté d'au moins 5 pour cent dans 20 pays de l'OCDE sur 25 entre 1995 et 2000. Une hausse sensible des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement a été observée en Nouvelle-Zélande et en Turquie, pour lesquelles les données sur les dépenses privées ne sont pas disponibles (voir le tableau B2.2).

En valeur absolue, l'augmentation des dépenses au titre des établissements d'enseignement s'est poursuivie entre 1995 et 2000, mais à un rythme moins soutenu que celle du PIB. Une baisse de la part du PIB consacrée aux établissements d'enseignement a été enregistrée dans deux tiers environ des pays de l'OCDE. À cet égard, les baisses les plus sensibles, supérieures à 0,7 point de pourcentage, ont été observées en Finlande, en Irlande, en Norvège, en République slovaque et en République tchèque (voir le tableau B2.1a).

Si la forte croissance du PIB occulte l'augmentation substantielle des dépenses au titre des établissements d'enseignement en Irlande, il n'en va pas de même en République slovaque et en République tchèque, où l'éducation n'a pas bénéficié de manière significative de la hausse du PIB. En 1995, ces deux pays figuraient déjà au nombre de ceux qui consacrent une part plus faible de leur PIB à l'éducation. Ils ont encore régressé dans le classement à cet égard (voir le tableau B2.1a).

Dépenses au titre des établissements d'enseignement par niveau d'enseignement

Le fait que les dépenses globales d'éducation soient considérables n'implique pas nécessairement que des dépenses importantes soient consenties dans tous les niveaux d'enseignement. C'est dans l'enseignement pré-primaire que les différences sont les plus frappantes. À ce niveau d'enseignement, les dépenses varient grandement : entre moins de 0,2 pour cent du PIB en Australie, en Corée, en Irlande, au Japon et en Nouvelle-Zélande et 0,7 pour cent ou plus au Danemark, en France, en Hongrie et en Norvège (voir le tableau B2.1c). Les écarts observés dans l'enseignement pré-primaire s'expliquent principalement par les taux de fréquentation (voir l'indicateur C1).

L'investissement dans l'éducation préscolaire est crucial pour jeter des bases solides pour l'apprentissage tout au long de la vie et pour assurer un accès équitable aux possibilités d'apprentissage à l'école. Il y a lieu de souligner toutefois que les établissements d'enseignement couverts par cet indicateur ne sont pas les seuls à fournir un encadrement et une éducation préscolaires de qualité. Une certaine prudence s'impose donc avant de tirer des conclusions sur les conditions d'accès et la qualité de l'encadrement et de l'éducation préscolaires.

Dans les pays de l'OCDE, l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire absorbe la majeure partie des dépenses au titre des établissements d'enseignement, soit l'équivalent de 3,6 pour cent du PIB cumulé de l'OCDE (voir le graphique B2.1), ce qui est logique eu égard à la scolarisation généralisée dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire et aux taux de fréquentation élevés dans le deuxième cycle du secondaire (voir les indicateurs C1 et C2). Parallèlement, les dépenses unitaires d'éducation nettement plus élevées consenties dans le deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire donnent lieu à un investissement global bien plus important que ce que leurs seuls effectifs pourraient laisser suggérer. Un quart des dépenses cumulées de l'OCDE au titre des établissements d'enseignement est consacré à l'enseignement tertiaire.

...mais les dépenses d'éducation n'ont généralement pas augmenté au même rythme que les ressources nationales.

L'investissement dans les établissements d'enseignement pré-primaire varie grandement selon les pays.

Deux tiers des dépenses au titre des établissements d'enseignement sont consacrés à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Le Canada, la Corée et les États-Unis consacrent plus de 2 pour cent de leur PIB à l'enseignement tertiaire.

Le Canada, la Corée et les États-Unis consacrent respectivement 2,6, 2,6 et 2,7 pour cent de leur PIB aux établissements d'enseignement tertiaire, ce qui représente plus d'un tiers de l'ensemble de leurs dépenses au titre des établissements d'enseignement (voir le graphique B2.1). Le Danemark, la Finlande et la Suède affichent également des niveaux élevés de dépenses : une part égale ou supérieure à 1,6 pour cent de leur PIB est affectée aux établissements d'enseignement tertiaire. À l'autre extrême, la France, le Portugal et la Suisse consacrent une part du PIB inférieure à la moyenne aux établissements d'enseignement tertiaire, mais figurent au nombre des pays de l'OCDE où l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire bénéficie de la plus grande part du PIB. En Suisse toutefois, l'importance du PIB et le taux de fréquentation relativement modéré dans l'enseignement tertiaire donnent lieu à des dépenses unitaires parmi les plus élevées à ce niveau, malgré la part assez faible du PIB consacrée aux établissements tertiaires (voir les tableaux B2.1b et B1.3).

Dans certains pays de l'OCDE, tous les niveaux d'enseignement ont bénéficié de l'augmentation des dépenses d'éducation, alors que dans d'autres, seuls certains niveaux en ont profité.

Les pays ne répercutent pas tous l'augmentation des dépenses sur les mêmes niveaux d'enseignement. L'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, la Grèce, le Mexique, le Portugal, la Suède et la Turquie ont investi à tous les niveaux d'enseignement les ressources supplémentaires liées à la hausse relativement importante des dépenses en valeur absolue au titre des établissements d'enseignement qui s'est produite entre 1995 et 2000 (voir le graphique B2.2). Par comparaison, l'Australie, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne et le Royaume-Uni ont décidé d'accroître les dépenses consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Inversement, au Canada, en Espagne, en Hongrie, en Irlande, en Italie, au Japon, en République slovaque et en Suisse, les dépenses affectées à l'enseignement tertiaire ont grimpé de plus de 10 pour cent entre 1995 et 2000, tandis que les dépenses consacrées aux niveaux inférieurs d'enseignement ont augmenté à un rythme nettement moins soutenu (voir le graphique B2.2).

Facteurs influençant sensiblement les dépenses nationales d'éducation

La part des ressources nationales affectées à l'éducation dépend d'un certain nombre de facteurs interdépendants liés à l'offre et à la demande, tels que la structure démographique, les taux de scolarisation, le revenu par habitant, le niveau national du traitement des enseignants, ainsi que l'organisation et la fourniture des services d'enseignement.

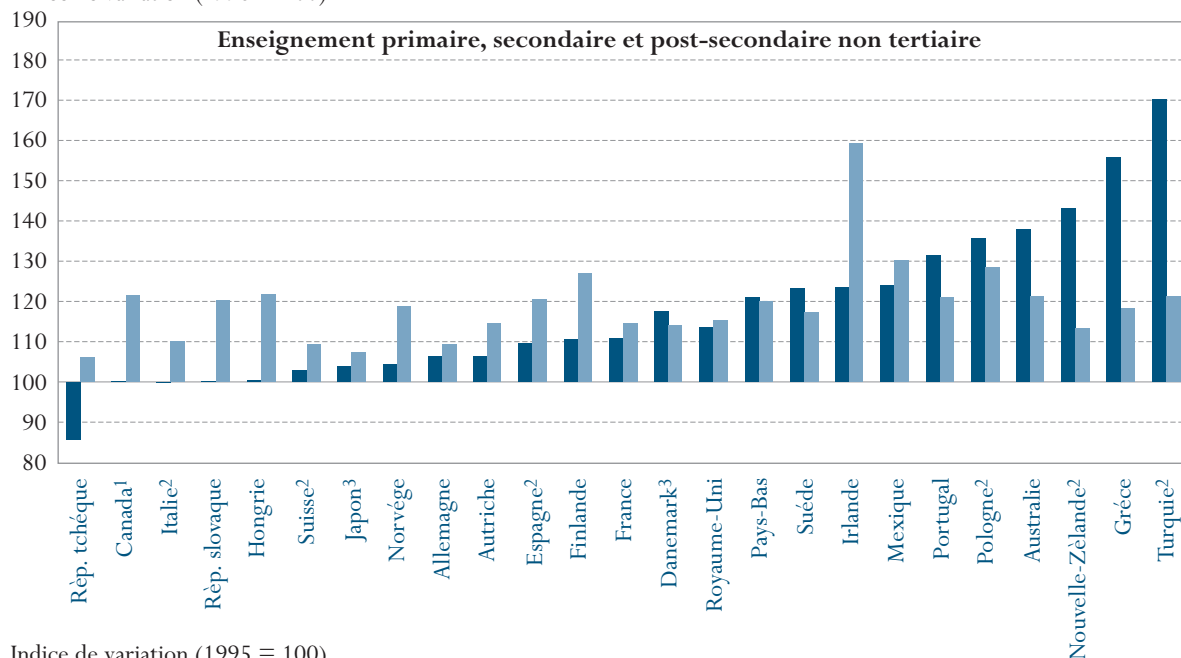
Plus les jeunes sont nombreux, plus la demande potentielle de services éducatifs est grande.

L'importance de la population d'âge scolaire d'un pays (voir l'indicateur A1 dans l'édition de 2001 de *Regards sur l'éducation*) détermine la demande potentielle de formation initiale. Plus les jeunes sont nombreux, plus la demande potentielle de services éducatifs est grande. Parmi les pays de l'OCDE dont le niveau de ressource nationale est comparable, un pays ayant une population jeune relativement importante devra consacrer un pourcentage plus élevé de son PIB à l'éducation afin que chaque jeune ait la possibilité de recevoir le même volume de formation que les jeunes d'autres pays de l'OCDE. Inversement, si la taille relative de sa population jeune est moins importante, le même pays devra consacrer une part moins grande de son revenu à l'éducation pour obtenir des résultats analogues.

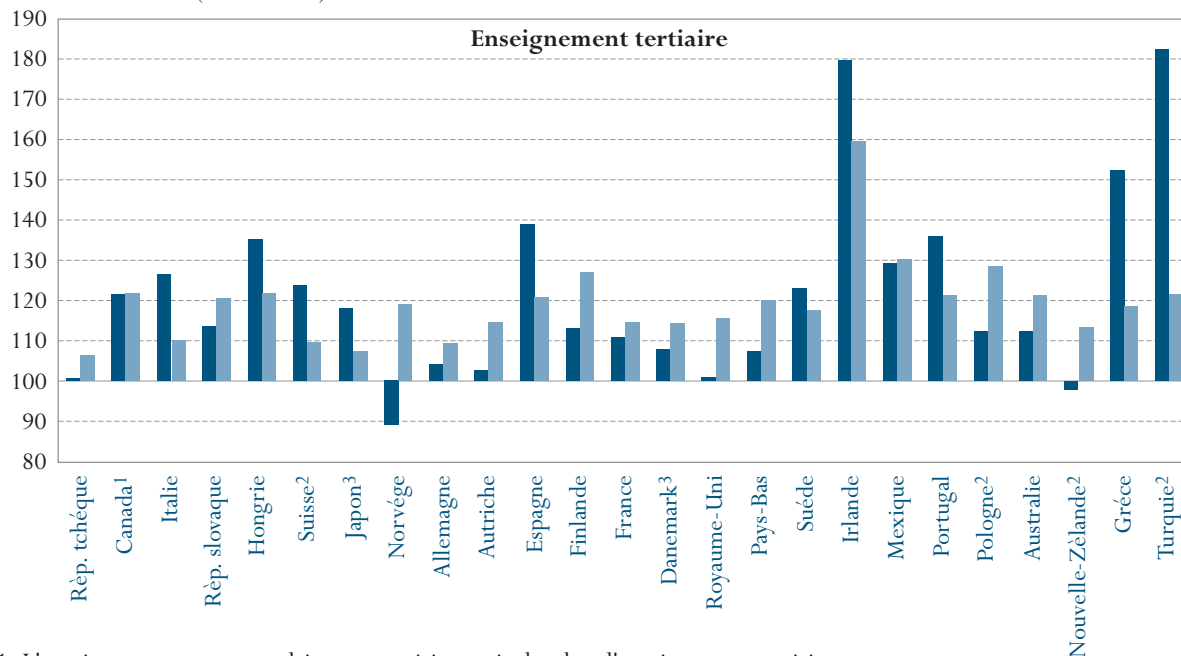
Graphique B2.2

 Variation des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement
 et variation du revenu national (1995, 2000)

 Indice de variation des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement provenant de sources publiques
 et privées entre 1995 et 2000 et variation du revenu national (1995=100, prix constants de 2000)

 ■ Variation des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement ■ Variation du PIB en prix constants
 Indice de variation (1995 = 100)


Indice de variation (1995 = 100)



1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

2. Dépenses publiques seulement.

 3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.
 Les pays sont classés par ordre croissant de variation des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire entre 1995 et 2000.

 Source : OCDE. Tableau B2.2 et annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Plus le taux de scolarisation est élevé, plus les ressources financières requises sont importantes.

Si les pouvoirs publics ne peuvent guère agir sur la taille de leur population jeune, le pourcentage de jeunes inscrits dans les différents niveaux d'enseignement constitue pour eux une question essentielle. Les différences de taux de scolarisation entre les pays de l'OCDE reflètent des disparités dans la demande d'enseignement, de l'éducation pré-primaire à l'enseignement tertiaire, et dans l'offre de programmes à tous les niveaux. L'indicateur C1 montre que dans les pays de l'OCDE, un enfant de cinq ans peut espérer effectuer entre 10 et 21 années d'études. Si l'on considère l'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire, l'écart est plus grand encore, allant d'une année au Mexique à plus de quatre années en Finlande.

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2000 et proviennent de la collecte VOE de données statistiques sur l'éducation menée par l'OCDE en 2002 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les dépenses au titre des établissements d'enseignement sur lesquelles porte cet indicateur comprennent les dépenses au titre des établissements à vocation pédagogique et des autres établissements qui n'ont pas à proprement parler de vocation pédagogique. Par *établissements à vocation pédagogique*, on entend les établissements qui dispensent directement des programmes d'enseignement à des individus dans un cadre collectif organisé ou qui pratiquent une forme d'enseignement à distance. Les entreprises commerciales et autres entités qui proposent de courtes sessions de formation sur une base individuelle ne sont pas incluses. Les *établissements sans vocation pédagogique* sont ceux qui fournissent des services administratifs, spécialisés ou de consultance à d'autres établissements d'enseignement et qui ne se livrent pas directement à des activités d'enseignement. À titre d'exemple, citons les ministères fédéraux, nationaux ou régionaux de l'Éducation, les organes qui gèrent l'éducation à divers niveaux de l'administration, les agences privées qui se livrent à des activités de gestion et d'administration ou encore les entités qui fournissent des services afférents à l'éducation, dans des domaines tels que l'orientation professionnelle ou psychologique, le placement, la réalisation des épreuves d'examen, l'aide financière aux élèves/étudiants, le développement des programmes d'enseignement, la recherche pédagogique, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ainsi que l'organisation du transport, du logement et des repas des élèves/étudiants.

Le choix de cette définition assez vaste des établissements d'enseignement est dicté par le souci d'inclure les dépenses consacrées à des services similaires fournis dans certains pays par des écoles et des universités et dans d'autres, par d'autres types d'établissements, et de permettre leur comparaison.

La distinction par provenance de fonds se base sur le financement initial, c'est-à-dire avant les transferts du secteur public vers le secteur privé et réciproquement. Pour cette raison, les aides publiques aux ménages et autres entités, telles que les subventions au titre des droits de scolarité et autres versements aux établissements d'enseignement, sont incluses dans les dépenses publiques pour cet indicateur. Les versements des ménages et autres entités privées aux établissements d'enseignement comprennent les droits de scolarité et autres, hors aides publiques. L'indicateur B5 présente de manière détaillée les subventions publiques et leur affectation.

Les tableaux B2.1a, B2.1b et B2.2 présentent les dépenses au titre des établissements d'enseignement correspondant à l'année budgétaire 1995. Les chiffres relatifs aux dépenses de 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée en 2000 et actualisée en 2002 dans le cadre de laquelle les dépenses de 1995 ont été ajustées en fonction des méthodes et définitions appliquées lors de l'exercice UOE de collecte de données de 2002.

Le graphique B2.2 et le tableau B2.2 présentent un indice de variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement et du PIB entre 1995 et 2000. Les données sur les dépenses et sur le PIB de 1995 ont été ajustées en fonction du niveau des prix de 2000 sur la base du déflateur des prix du PIB.

Concernant les comparaisons entre années, il convient de souligner que la moyenne des pays représente uniquement les pays pour lesquelles des données sont disponibles dans toutes les années de référence.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2003 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2003, pour des précisions sur les changements introduits).

Les chiffres relatifs à l'année budgétaire 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE.

Les chiffres de 1995 sont exprimés en fonction du niveau des prix de 2000.

B₂

Tableau B2.1a

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (1995, 2000)

Dépenses au titre des établissements d'enseignement, de sources publiques et privées, pour tous les niveaux d'enseignement, par provenance des fonds et par année

	2000			1995		
	Dépenses publiques ¹	Dépenses privées ²	Total	Dépenses publiques ¹	Dépenses privées ²	Total
PAYS MEMBRES DE L'OCDE						
Australie	4.6	1.4	6.0	4.6	1.0	5.6
Autriche ³	5.4	0.3	5.7	5.9	0.3	6.3
Belgique	5.1	0.4	5.5	m	m	m
Canada	5.2	1.2	6.4	6.2	0.8	7.0
République tchèque	4.2	0.5	4.6	4.9	0.5	5.4
Danemark ³	6.4	0.3	6.7	6.1	0.2	6.3
Finlande	5.5	0.1	5.6	6.3	x	6.3
France	5.7	0.4	6.1	5.9	0.4	6.3
Allemagne	4.3	1.0	5.3	4.5	1.0	5.5
Grèce ³	3.7	0.2	4.0	2.9	n	3.0
Hongrie	4.4	0.6	5.0	4.9	0.6	5.5
Islande ³	5.7	0.6	6.3	4.5	0.6	5.1
Irlande	4.1	0.4	4.6	4.7	0.5	5.3
Italie	4.5	0.4	4.9	4.8	m	m
Japon	3.5	1.2	4.6	3.5	1.1	4.7
Corée	4.3	2.8	7.1	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m
Mexique	4.7	0.8	5.5	4.6	1.0	5.6
Pays-Bas	4.3	0.4	4.7	4.6	m	4.8
Nouvelle-Zélande	5.8	m	5.8	4.8	m	4.8
Norvège	5.8	0.1	5.9	7.0	0.2	7.1
Pologne ³	5.2	m	5.2	5.5	m	5.5
Portugal ³	5.6	0.1	5.7	5.3	n	5.3
République slovaque ³	4.0	0.2	4.2	4.6	0.4	5.1
Espagne	4.3	0.6	4.9	4.6	1.0	5.5
Suède	6.3	0.2	6.5	6.3	0.1	6.4
Suisse	5.3	0.4	5.7	5.4	m	m
Turquie ³	3.4	n	3.4	2.3	n	2.3
Royaume-Uni	4.5	0.7	5.3	4.6	0.9	5.5
États-Unis	4.8	2.2	7.0	m	m	m
<i>Moyenne des pays</i>	<i>4.8</i>	<i>0.6</i>	<i>5.5</i>			
<i>Total OCDE</i>	<i>4.6</i>	<i>1.3</i>	<i>5.9</i>			
<i>Moyenne des pays ayant des données pour 1995 et 2000 (24 pays)</i>	<i>5.0</i>	<i>0.5</i>	<i>5.6</i>	<i>5.1</i>	<i>0.5</i>	<i>5.7</i>
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE						
Argentine ³	4.5	1.4	5.9	m	m	m
Bésil ^{3,4}	4.2	m	m	m	m	m
Chili	4.2	3.3	7.4	m	m	m
Inde ⁴	4.1	0.2	4.2	m	m	m
Indonésie ^{3,5}	1.5	0.8	2.3	m	m	m
Israël	6.6	1.6	8.2	6.9	1.5	8.5
Jamaïque	6.4	3.3	9.7	m	m	m
Malaisie ³	5.9	n	5.9	m	m	m
Paraguay	5.0	2.2	7.2	m	m	m
Philippines ⁴	3.9	2.5	6.4	m	m	m
Fédération de Russie ³	3.0	m	m	m	m	m
Thaïlande ³	4.9	0.2	5.1	m	m	m
Tunisie ³	7.7	m	m	m	m	m
Uruguay ^{3,5}	2.8	0.1	3.0	m	m	m
Zimbabwe ³	7.6	m	m	m	m	m

1. Sont comprises les subventions publiques aux ménages afférentes aux établissements ainsi que les dépenses directes de sources internationales en faveur d'établissements d'enseignement.

2. Déduction faite des subventions publiques afférentes aux établissements d'enseignement.

3. Les subventions publiques aux ménages ne sont pas comprises dans les dépenses publiques, mais dans les dépenses privées.

4. Année de référence 1999.

5. Les dépenses directes de sources internationales en faveur des établissements d'enseignement représentent plus de 1,5 pour cent des dépenses publiques totales.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B2.1b

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (1995, 2000)

Dépenses au titre des établissements d'enseignement, de sources publiques et privées, selon le niveau d'enseignement, la provenance de fonds et l'année

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire				Enseignement tertiaire				
	2000			1995	2000			1995	
	Dépenses publiques ¹	Dépenses privées ²	Total	Total	Dépenses publiques ¹	Dépenses privées ²	Total	Total	
PAYS MEMBRES DE L'OCDE	Australie	3.7	0.7	4.4	3.9	0.8	0.7	1.6	1.7
	Autriche ³	3.7	0.2	3.9	4.2	1.2	n	1.2	1.3
	Belgique ⁴	3.4	0.2	3.6	m	1.2	0.1	1.3	m
	Canada ⁵	3.3	0.3	3.6	4.3	1.6	1.0	2.6	2.3
	République tchèque ⁴	2.8	0.3	3.1	3.8	0.8	0.1	0.9	1.0
	Danemark ^{3,6}	4.1	0.1	4.2	4.0	1.5	n	1.6	1.6
	Finlande	3.5	n	3.5	4.0	1.7	n	1.7	1.9
	France	4.0	0.2	4.3	4.4	1.0	0.1	1.1	1.1
	Allemagne	2.9	0.7	3.6	3.7	1.0	0.1	1.0	1.1
	Grèce ³	2.7	0.2	3.0	2.3	0.9	n	0.9	0.7
	Hongrie	2.8	0.2	3.0	3.6	0.9	0.3	1.1	1.0
	Islande ³	4.6	0.2	4.9	3.7	0.8	n	0.9	0.5
	Irlande ⁴	2.9	0.1	3.0	3.9	1.2	0.3	1.5	1.3
	Italie	3.2	0.1	3.3	m	0.7	0.1	0.9	0.8
	Japon ⁶	2.7	0.2	2.9	3.0	0.5	0.6	1.1	1.0
	Corée	3.3	0.7	4.0	m	0.6	1.9	2.6	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	3.3	0.5	3.8	4.0	0.8	0.2	1.1	1.1
	Pays-Bas	3.0	0.1	3.1	3.1	1.0	0.2	1.2	1.4
	Nouvelle-Zélande	4.6	m	4.6	3.6	0.9	m	0.9	1.1
	Norvège	3.6	n	3.7	4.2	1.2	n	1.3	1.7
	Pologne ³	3.7	m	3.7	3.6	0.8	m	0.8	0.9
	Portugal ³	4.1	n	4.1	3.8	1.0	0.1	1.1	0.9
	République slovaque ^{3,4}	2.7	0.1	2.8	3.3	0.7	0.1	0.8	0.8
	Espagne	3.1	0.2	3.3	3.9	0.9	0.3	1.2	1.0
	Suède ⁴	4.4	n	4.4	4.1	1.5	0.2	1.7	1.6
	Suisse	3.8	0.4	4.3	m	1.2	m	1.2	m
	Turquie ³	2.4	m	2.4	1.7	1.0	n	1.0	0.7
Royaume-Uni	3.4	0.4	3.8	3.9	0.7	0.3	1.0	1.2	
États-Unis ⁵	3.5	0.4	3.9	m	0.9	1.8	2.7	m	
<i>Moyenne des pays</i>	<i>3.4</i>	<i>0.3</i>	<i>3.6</i>		<i>1.0</i>	<i>0.3</i>	<i>1.3</i>		
<i>Total OCDE</i>	<i>3.3</i>	<i>0.4</i>	<i>3.6</i>		<i>0.9</i>	<i>0.9</i>	<i>1.7</i>		
<i>Moyenne des pays ayant uniquement des données pour 1995</i>			<i>3.6</i>	<i>3.7</i>			<i>1.2</i>	<i>1.2</i>	
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE	Argentine ³	3.2	0.4	3.7	m	0.8	0.4	1.2	m
	Brésil ^{3,7}	3.0	m	m	m	0.8	m	m	m
	Chili	3.2	1.4	4.6	m	0.6	1.7	2.3	m
	Inde ^{6,7}	2.8	0.2	3.0	m	0.7	n	0.7	m
	Indonésie ^{3,4}	1.1	0.3	1.5	m	0.4	0.4	0.8	m
	Israël	4.5	0.2	4.7	5.0	1.1	0.8	1.9	1.9
	Jamaïque	4.8	2.6	7.4	m	1.3	0.5	1.8	m
	Malaisie ³	4.0	n	m	m	1.7	m	m	m
	Paraguay	4.1	1.6	5.7	m	0.9	0.5	1.4	m
	Philippines	3.3	1.5	4.8	m	0.5	1.0	1.5	m
	Fédération de Russie	1.7	m	m	m	0.5	m	m	m
	Thaïlande ³	2.8	0.1	2.9	m	0.7	0.2	0.9	m
	Tunisie ³	5.2	m	m	m	m	m	m	m
	Uruguay ^{3,4}	2.0	0.1	2.1	m	0.6	n	0.6	m
Zimbabwe ⁶	7.6	m	m	m	m	m	m	m	

1. Sont comprises les subventions publiques aux ménages afférentes aux établissements ainsi que les dépenses directes de sources internationales en faveur d'établissements d'enseignement.

2. Déduction faite des subventions publiques afférentes aux établissements d'enseignement.

3. Les subventions publiques aux ménages ne sont pas comprises dans les dépenses publiques, mais dans les dépenses privées.

4. Les dépenses directes de sources internationales en faveur des établissements d'enseignement tertiaire représentent plus de 1,5 pour cent des dépenses publiques totales. Les sources internationales de financement des niveaux primaire et secondaire représentent plus de 1,5 pour cent en Uruguay.

5. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

6. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans la catégorie de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire et dans celle de l'enseignement tertiaire.

7. Année de référence : 1999.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B2.1c

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (2000)

Dépenses au titre des établissements d'enseignement de sources publiques et privées¹, par niveau d'enseignement

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire					Enseignement tertiaire			Tous niveaux d'enseignement confondus (dont les dépenses non affectées et les programmes de recherche de haut niveau)
	Pré-primaire (enfants de 3 ans et plus)	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Primaire et premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Post-secondaire non tertiaire	Total	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A	
Australie	0.1	4.4	3.3	0.9	0.1	1.6	0.2	1.4	6.0
Autriche	0.5	3.9	2.6	1.2	0.1	1.2	0.2	1.0	5.7
Belgique ²	0.5	3.6	1.2	2.4	x(4)	1.3	x(6)	x(6)	5.5
Canada	0.2	3.6	x(2)	x(2)	x(7)	2.6	1.1	1.4	6.4
République tchèque	0.5	3.1	2.0	1.1	n	0.9	n	0.9	4.6
Danemark	0.8	4.2	2.8	1.4	x(4,6)	1.6	x(6)	x(6)	6.7
Finlande	0.4	3.5	2.3	1.2	x(4)	1.7	n	1.7	5.6
France	0.7	4.3	2.8	1.5	n	1.1	0.3	0.9	6.1
Allemagne	0.6	3.6	2.1	1.2	0.2	1.0	0.1	1.0	5.3
Grèce ²	x(2)	3.0	1.1	1.7	0.1	0.9	0.2	0.6	4.0
Hongrie	0.7	3.0	1.8	1.1	0.1	1.1	n	1.1	5.0
Islande ²	m	4.9	m	m	m	0.9	0.1	0.8	6.3
Irlande	n	3.0	2.2	0.6	0.1	1.5	x(6)	x(6)	4.6
Italie	0.5	3.3	2.0	1.3	n	0.9	n	0.9	4.9
Japon	0.2	2.9	2.0	0.9	x(4,6)	1.1	0.1	1.0	4.6
Corée	0.1	4.0	2.7	1.3	a	2.6	0.7	1.9	7.1
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	0.5	3.8	3.1	0.8	a	1.1	x(6)	x(6)	5.5
Pays-Bas	0.3	3.1	2.3	0.8	n	1.2	n	1.2	4.7
Nouvelle-Zélande ³	0.2	4.6	3.2	1.3	0.1	0.9	0.2	0.8	5.8
Norvège	0.7	3.7	2.5	1.2	x(4)	1.3	n	1.3	5.9
Pologne ³	0.5	3.7	2.5	1.3	m	0.8	n	0.8	5.2
Portugal	0.3	4.1	2.9	1.2	a	1.1	x(6)	x(6)	5.7
République slovaque	0.4	2.8	1.7	1.1	x(4)	0.8	x(4)	0.8	4.2
Espagne ²	0.5	3.3	1.2	2.0	x(4)	1.2	0.1	1.1	4.9
Suède	0.5	4.4	3.0	1.3	n	1.7	x(6)	x(6)	6.5
Suisse	0.2	4.3	2.7	1.5	0.1	1.2	0.1	1.1	5.7
Turquie	m	2.4	1.7	0.7	a	1.0	x(8)	1.0	3.4
Royaume-Uni ²	0.4	3.8	1.2	2.5	x(4)	1.0	x(6)	x(6)	5.3
États-Unis	0.4	3.9	x(2)	x(2)	x(6)	2.7	x(6)	x(6)	7.0
<i>Moyenne des pays</i>	<i>0.4</i>	<i>3.6</i>	<i>2.2</i>	<i>1.3</i>	<i>0.1</i>	<i>1.3</i>	<i>0.2</i>	<i>1.0</i>	<i>5.4</i>
<i>Total OCDE</i>	<i>0.4</i>	<i>3.6</i>	<i>2.1</i>	<i>1.3</i>	<i>0.1</i>	<i>1.7</i>	<i>x(6)</i>	<i>x(6)</i>	<i>5.9</i>
Argentine	0.4	3.7	2.9	0.8	a	1.2	0.5	0.7	5.9
Brésil ^{3,4}	0.4	3.0	2.5	0.5	m	0.8	m	0.8	4.2
Chili	0.5	4.6	3.3	1.3	a	2.3	0.2	2.1	7.4
Inde ⁴	n	3.0	2.1	0.9	n	0.7	0.1	0.6	4.2
Indonésie	n	1.5	1.1	0.4	a	0.8	x(6)	x(6)	2.3
Israël	0.8	4.7	2.4	2.2	n	1.9	x(6)	x(6)	8.2
Jamaïque	0.5	7.4	5.4	1.4	0.6	1.8	0.5	1.2	9.7
Malaisie ²	0.1	4.0	1.7	2.1	0.2	1.7	0.3	1.4	5.9
Paraguay ²	0.1	5.7	3.3	2.4	m	1.4	0.2	1.1	7.2
Philippines	n	4.8	4.6	0.2	0.1	1.5	x(6)	x(6)	6.4
Fédération de Russie	0.5	1.7	m	m	0.2	0.5	0.1	0.3	3.0
Thaïlande	0.6	2.9	2.3	0.6	m	0.9	0.2	0.6	5.1
Tunisie ³	2.4	5.2	5.2	m	m	m	m	m	7.7
Uruguay	0.3	2.1	1.6	0.5	a	0.6	x(6)	x(6)	3.0
Zimbabwe	n	7.6	7.6	m	m	m	m	m	m

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ».

Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. Y compris les sources internationales.

2. La colonne 3 concerne uniquement l'enseignement primaire et la colonne 4 tout l'enseignement secondaire.

3. Seulement les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement.

4. Année de référence 1999.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2003).

Tableau B2.2

Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 2000)

Indice de variation entre 1995 et 2000 des dépenses au titre des établissements d'enseignement provenant de sources publiques et privées, par niveau d'enseignement (1995 = 100, prix constants de 2000)

	Tous niveaux d'enseignement confondus			Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Enseignement tertiaire		
	Dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement	Dépenses privées au titre des établissements d'enseignement	Total des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement	Dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement	Dépenses privées au titre des établissements d'enseignement	Total des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement	Dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement	Dépenses privées au titre des établissements d'enseignement	Total des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
PAYS MEMBRES DE L'OCDE									
Australie	125	154	131	137	146	138	89	155	112
Autriche	106	92	105	106	114	106	103	96	103
Belgique	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Canada ¹	107	116	109	99	120	100	126	114	121
République tchèque	96	61	91	89	59	86	119	49	100
Danemark ²	120	139	120	118	113	118	106	432	108
Finlande	111	x(1)	113	110	x(4)	111	110	x(7)	113
France	111	103	111	111	104	111	112	101	111
Allemagne	104	106	105	106	107	106	102	119	104
Grèce	155	x(1)	160	147	x(4)	156	160	x(7)	152
Hongrie	110	118	111	101	88	100	129	160	135
Irlande	139	129	138	123	141	124	206	125	180
Italie	101	m	m	100	m	m	118	165	126
Japon ²	108	109	108	104	104	104	126	112	118
Mexique	134	109	129	127	106	124	133	118	129
Pays-Bas	117	115	117	122	107	121	104	120	107
Nouvelle-Zélande	136	m	m	143	m	m	98	m	m
Norvège	99	60	98	105	76	104	91	53	89
Pologne	122	m	m	136	m	m	112	m	m
Portugal	129	289	130	131	208	131	130	292	136
République slovaque	105	43	100	105	34	100	120	67	114
Espagne	115	m	m	110	m	m	139	139	139
Suède	120	216	122	123	83	123	114	225	123
Suisse	107	m	m	103	m	m	124	m	m
Turquie	175	m	m	174	m	m	180	275	182
Royaume-Uni	112	102	111	114	112	114	107	90	101
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE									
Israël	116	120	117	116	98	115	121	136	127

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2003).

 B₂

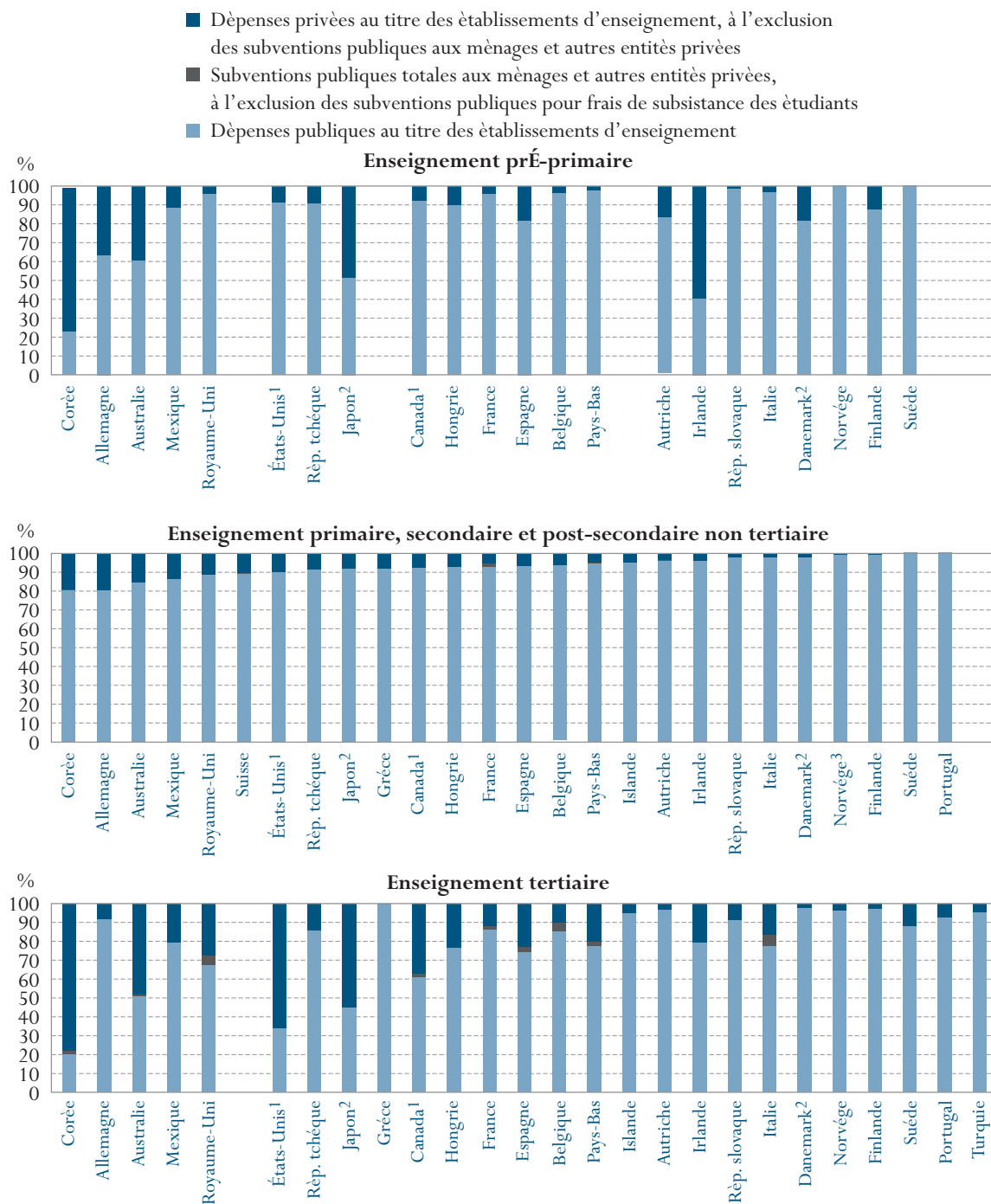
INDICATEUR B3 : PARTS RELATIVES DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET PRIVÉ AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

- Les établissements d'enseignement demeurent essentiellement financés par des fonds publics : un peu plus de 88 pour cent des ressources allouées aux établissements proviennent directement de sources publiques. Cependant, la part des fonds privés est conséquente en Corée (où elle représente 40 pour cent du total), aux États-Unis (près d'un tiers du total), en Australie et au Japon (près d'un quart du total).
- Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les pouvoirs publics prennent en charge la plupart des coûts de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, mais laissent au secteur privé le soin de gérer les établissements d'enseignement dans le souci d'offrir un éventail plus vaste de possibilités d'apprentissage sans pour autant entraver la participation des élèves/étudiants issus de familles modestes.
- La part des fonds de sources privées tend à être beaucoup plus importante dans les établissements d'enseignement tertiaire que dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire ou post-secondaire non tertiaire. Au niveau tertiaire, la proportion des fonds privés, qui comprend toutefois les versements privés subventionnés par des sources publiques, va de moins de 3 pour cent au Danemark, en Finlande et en Grèce à 77 pour cent en Corée.
- Les tendances observées dans les proportions de fonds publics et de fonds privés aux divers niveaux d'enseignement sont contrastées et font ressortir des changements de cap qui vont dans le sens tantôt d'une augmentation du financement public, tantôt d'une augmentation du financement privé. Dans la plupart des pays qui ont assisté à une hausse des dépenses privées, le niveau réel de dépenses publiques n'a pas été revu à la baisse pour autant.

B₃

Graphique B3.1

Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, par niveau d'enseignement (2000)



1. Les données relatives à l'enseignement post-secondaire non tertiaire sont incluses dans le tertiaire.
2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.
3. Les subventions publiques totales aux ménages sont incluses dans les paiements privés.

Les pays sont classés par ordre croissant de la proportion de dépenses publiques directes dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B3.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Cet indicateur présente les parts relatives de l'investissement public et de l'investissement privé au titre des établissements d'enseignement...

...et montre leur évolution depuis 1995.

B₃

Contexte

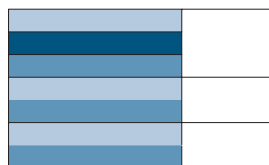
La question du partage des coûts de l'éducation entre ceux qui en bénéficient directement et la société dans son ensemble est actuellement au cœur des débats dans de nombreux pays de l'OCDE. Elle se pose avec une acuité particulière pour les phases initiale et finale des études – l'éducation préscolaire et l'enseignement tertiaire – qui donnent moins souvent lieu à un financement public intégral ou quasi intégral. Tout en illustrant la politique de chaque pays en matière de partage des coûts, cet indicateur permet de voir l'impact, en tant que levier politique, de l'investissement public sur les résultats du système dans son ensemble.

Face à l'accroissement du taux de scolarisation induit par de nouveaux groupes de bénéficiaires et à l'élargissement de l'éventail des possibilités d'apprentissage, des programmes d'études et des prestataires de services d'enseignement, les pouvoirs publics établissent de nouveaux partenariats afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'éducation. De nouvelles politiques sont conçues pour permettre aux différents acteurs et parties prenantes de participer plus pleinement au processus et de partager plus équitablement les coûts et les avantages.

Dans ce contexte, les fonds publics sont de plus en plus considérés comme une partie – qui demeure considérable – de l'investissement dans l'éducation, les sources privées de financement devenant de plus en plus importantes. Cependant, certains acteurs – qui sont partie prenante à l'éducation – craignent que la balance ne se mette à trop pencher d'un côté, au point de décourager les apprenants potentiels au lieu de les stimuler. L'évolution des parts relatives d'investissement public et privé dans un pays permet de mieux cerner l'évolution des modèles et des taux de scolarisation en les replaçant dans le contexte du système éducatif.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur



Champ couvert par le diagramme (voir p. 199 pour les explications)

Les pouvoirs publics peuvent allouer directement des fonds aux établissements d'enseignement ou affecter des subventions à des entités privées aux fins d'enseignement. Il importe en conséquence lors de l'analyse des parts publique et privée des dépenses d'éducation d'établir une distinction entre les sources initiales des fonds et les acquéreurs finaux directs des biens et services d'éducation.

Les dépenses publiques initiales comprennent les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les transferts vers le secteur privé. Les composantes correspondant aux dépenses publiques directes et aux subventions publiques de l'éducation doivent dès lors être additionnées pour évaluer le niveau de dépenses publiques. Les dépenses privées initiales comprennent les frais de scolarité et autres versements des élèves/étudiants ou des ménages aux établissements d'enseignement, déduction faite de la part de ces versements qui est compensée par les aides publiques.

Les parts publique et privée des dépenses finales d'éducation sont exprimées en pourcentage des sommes dépensées directement par les acquéreurs publics et privés de services éducatifs. Les dépenses publiques finales comprennent les achats publics directs de ressources d'éducation et les versements aux établissements d'enseignement et à d'autres entités privées. Les dépenses privées finales comprennent les frais de scolarité et les autres versements privés aux établissements d'enseignement (qu'ils soient ou non compensés par des aides publiques).

Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes consenties au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent par exemple acheter du matériel et des manuels scolaires ou recourir aux services d'un professeur particulier en dehors des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement tertiaire, les frais de subsistance et le manque à gagner des étudiants peuvent représenter une part importante du coût de l'éducation. Toutes ces dépenses consenties en dehors des établissements d'enseignement sont exclues de cet indicateur, même si elles font l'objet de subventions publiques. Le financement public des coûts d'éducation en dehors des établissements d'enseignement est étudié dans le cadre des indicateurs B4 et B5.

Parts publique et privée des dépenses au titre des établissements d'enseignement

Les écoles, universités et autres établissements d'enseignement restent essentiellement financés directement par des fonds publics, même si la part des fonds privés, déjà conséquente, continue d'augmenter. Dans les pays de l'OCDE, les ressources publiques représentent en moyenne un peu plus de 88 pour cent des fonds alloués aux établissements d'enseignement, auxquels s'ajoute 0,6 pour cent redistribué aux établissements par le biais de l'octroi d'aides publiques aux ménages (voir le tableau B3.1).

Dans les pays de l'OCDE qui ont fourni des données, la part des versements privés aux établissements d'enseignement, en cela compris les versements privés assimilés à des subventions, est inférieure ou égale à 3 pour cent en Finlande, en Norvège, au Portugal, en Suède et en Turquie, avoisine 25 pour cent en Australie et au Japon et 30 pour cent aux États-Unis et dépasse de justesse la barre des 40 pour cent en Corée (voir le tableau B3.1).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses privées résultent principalement des dépenses des ménages au titre des frais de scolarité et autres droits appliqués dans les établissements d'enseignement tertiaire. Il n'en va pas de même en Allemagne et en Suisse, où la quasi-totalité des dépenses privées est constituée par les contributions versées par le secteur des entreprises dans le cadre du système de formation en alternance du deuxième cycle du secondaire et du post-secondaire non tertiaire. Comme il est malaisé de rendre compte des dépenses privées au titre de l'éducation, il est possible que certains des chiffres présentés soient incomplets.

Les établissements d'enseignement restent essentiellement financés par des sources publiques...

...mais le recours au financement privé varie considérablement selon les pays.

Au niveau pré-primaire, la part privée de l'ensemble des versements aux établissements d'enseignement représente en moyenne 17 pour cent.

Le financement est essentiellement public dans l'enseignement primaire et secondaire.

Dans certains pays de l'OCDE, des parts considérables de fonds publics vont aux établissements du secteur privé...

...pour offrir un éventail plus vaste de possibilités d'apprentissage sans pour autant entraver la participation des élèves/étudiants issus de familles modestes.

L'investissement dans l'éducation préscolaire est crucial pour jeter des bases solides pour l'apprentissage tout au long de la vie et pour assurer un accès équitable aux possibilités d'apprentissage à l'école. À ce niveau d'enseignement, la part privée de l'ensemble des versements aux établissements varie énormément selon les pays. Elle est inférieure ou égale à 5 pour cent en Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en République slovaque et au Royaume-Uni et est largement supérieure à 30 pour cent en Allemagne et en Australie. Enfin, elle est de l'ordre de 50 pour cent au Japon, de 60 pour cent en Irlande et de 75 pour cent en Corée (voir le tableau B3.2).

Dans les pays de l'OCDE, le financement est essentiellement public dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire. Il représente en moyenne 93 pour cent. Toutefois, des parts significatives de financement privé s'observent dans certains pays, surtout en Allemagne (20 pour cent), en Corée (19 pour cent), en Australie (15 pour cent) et au Mexique (14 pour cent) (voir le graphique B3.1).

Bien que la plus grande partie des fonds publics soit allouée aux établissements publics, il apparaît dans un certain nombre de pays que des parts significatives de ressources publiques sont en fin de compte transférées aux établissements privés ou allouées directement aux ménages qui les versent à l'établissement de leur choix. Dans le premier cas, l'enseignement – et les dépenses y afférentes – est en quelque sorte sous-traité par l'État à des établissements non gouvernementaux, tandis que dans le second cas, les élèves/étudiants et leur famille sont libres de choisir le type d'établissement qui répond le mieux à leurs besoins.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 12 pour cent des fonds publics destinés aux établissements d'enseignement sont alloués à des établissements qui font l'objet d'une gestion privée (voir le tableau B3.3). Aux Pays-Bas, où le gouvernement central est le principal pourvoyeur de fonds, 71 pour cent du budget public de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire est transféré par le gouvernement aux établissements privés. Cette proportion dépasse 50 pour cent en Belgique.

En Australie, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, la part des fonds publics qui est transférée aux établissements privés varie de 12 à 22 pour cent dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Les transferts publics aux ménages (et à d'autres entités privées) sont plutôt rares dans l'enseignement primaire et secondaire. Dans les pays de l'OCDE, la part des fonds publics qui font l'objet de tels transferts représente quelque 4 pour cent en moyenne. Elle ne dépasse les 10 pour cent qu'au Danemark, en Hongrie et en Suède (voir le tableau B3.3).

Les stratégies de financement de ce type permettent non seulement de multiplier les sources privées et publiques de fonds, mais également d'élargir l'éventail des possibilités d'apprentissage. Elles peuvent aussi contribuer à améliorer l'efficacité de l'enseignement.

Dans tous les pays, si ce n'est en Allemagne, en Autriche et en Grèce, la part privée des dépenses d'éducation est de loin plus élevée dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. L'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire est principalement considéré comme un bien public qui génère un rendement essentiellement public. En revanche, le rendement privé élevé que procure l'enseignement tertiaire sous la forme de meilleures perspectives professionnelles et financières (voir les indicateurs A3 et A13) suggère qu'une participation plus importante des individus aux coûts de l'enseignement peut se justifier pour autant, bien entendu, que les pouvoirs publics garantissent l'accès au financement à tous les étudiants, quelle que soit leur situation économique (voir aussi l'indicateur B5).

La part des dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire qui est financée par les particuliers, les entreprises et d'autres sources privées, comprenant les versements privés assimilés à des subventions, est inférieure à 3 pour cent au Danemark, en Finlande et en Grèce. Elle représente environ 50 pour cent en Australie et au Japon et 65 pour cent aux États-Unis et dépasse les 75 pour cent en Corée (voir le graphique B3.1). En Corée, plus de 80 pour cent des étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire fréquentent des établissements privés dont le budget est constitué à plus de 95 pour cent par les droits de scolarité.

Les transferts de fonds publics aux étudiants et aux ménages sont plus courants dans l'enseignement tertiaire que dans les autres niveaux d'enseignement. Ainsi, quelque 17 pour cent du budget public au titre de l'enseignement tertiaire sont en moyenne transférés aux étudiants et aux ménages. Cette proportion est particulièrement élevée en Nouvelle-Zélande (46 pour cent), au Danemark (39 pour cent), en Australie (32 pour cent), en Suède (30 pour cent), en Norvège (29 pour cent) et aux Pays-Bas (27 pour cent).

Dans l'OCDE, les dépenses à charge des étudiants et de leur famille au titre des droits de scolarité et autres frais liés aux études diffèrent d'un pays à l'autre selon la fiscalité et la politique budgétaire. Elles dépendent aussi de la volonté des pouvoirs publics d'apporter un soutien aux étudiants. L'importance de ce soutien varie en fonction de plusieurs critères liés au mode de fréquentation (à temps plein ou à temps partiel), à l'âge et aux conditions de logement (en famille ou non) des étudiants. Toutefois, les critères qui ont servi à définir les conditions d'attribution des aides aux étudiants perdent dans une certaine mesure de leur pertinence. Les étudiants plus âgés que la moyenne, dont le nombre augmente, ont plus souvent déjà fondé leur propre foyer et tendent à préférer l'enseignement à temps partiel ou à distance à l'enseignement à plein temps, sur place.

La part des fonds de sources privées tend à être beaucoup plus importante dans les établissements d'enseignement tertiaire...

...mais la proportion de fonds privés, y compris les versements privés assimilés à des subventions, varie énormément, de moins de 3 pour cent au Danemark, en Finlande et en Grèce, à 77 pour cent en Corée.

Les transferts de fonds publics aux étudiants et aux ménages sont plus courants dans l'enseignement tertiaire.

B₃

Évolution des investissements publics et privés dans l'éducation

Tous niveaux d'enseignement confondus, l'évolution des investissements privés diffère selon les pays.

Six pays ont assisté à une augmentation de la part du financement privé dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Certains changements frappants sont également intervenus dans l'enseignement tertiaire, notamment en réaction à l'accroissement spectaculaire des effectifs d'étudiants.

Dans la plupart des pays qui ont assisté à une hausse des dépenses privées, le niveau réel de dépenses publiques n'a pas été revu à la baisse pour autant.

La comparaison des chiffres de 1995 et de 2000 montre que la part des dépenses d'éducation financée par des fonds privés a augmenté dans la moitié des pays, mais diminué dans l'autre moitié (voir le graphique B3.2 et le tableau B3.1). En Australie, la part du financement privé a progressé pendant cette période : elle est passée de 20,6 pour cent en 1995 à 24,3 pour cent en 2000. En revanche, elle a diminué de 5 points de pourcentage environ en Espagne, en République slovaque et en République tchèque.

La part du financement privé de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire a augmenté dans six pays pour lesquels des données comparables sont disponibles. Dans un de ces pays, le Canada en l'occurrence, cette progression a dépassé 1 point de pourcentage (en passant de 6 à 8 pour cent).

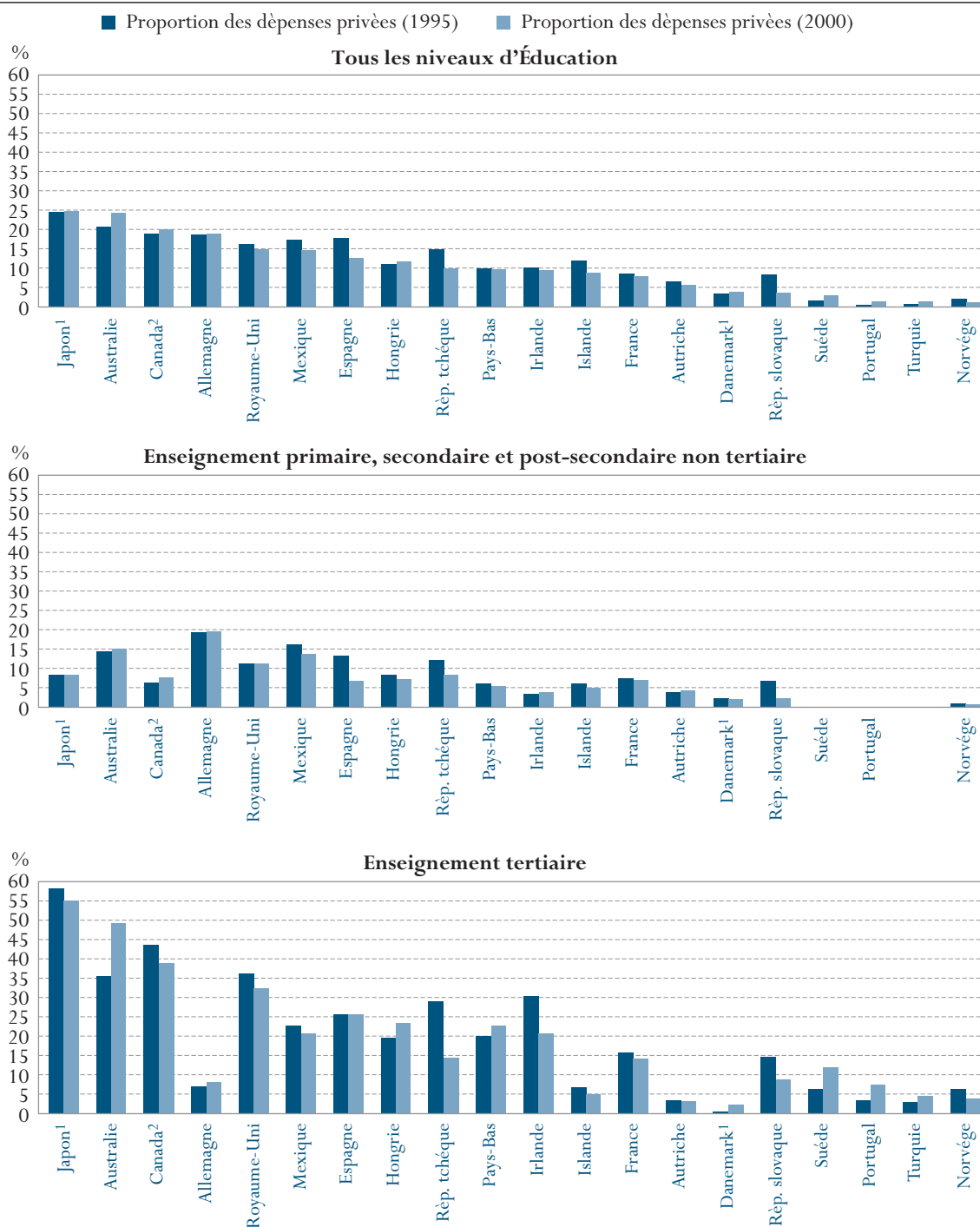
Une tendance inverse, à savoir une revalorisation de la part du financement public, est tout aussi manifeste dans d'autres pays, surtout en Espagne, en République slovaque et en République tchèque où la part des dépenses financées par des fonds publics a augmenté de 4 à 6 points de pourcentage (voir le graphique B3.2 et le tableau B3.2).

Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'accroissement spectaculaire des taux de fréquentation au niveau tertiaire (indicateur C2) témoigne des efforts énergiques qui ont été déployés pour satisfaire la demande, tant des particuliers que de la société. Mais les mécanismes de financement de l'enseignement tertiaire ont été conçus pour une autre époque, à l'instar d'ailleurs de ses structures et de ses programmes. Par conséquent, la contribution des familles au financement des études s'est accrue parallèlement à l'augmentation de la demande d'enseignement tertiaire enregistrée dans un certain nombre de pays, dont l'Australie, la Hongrie, la Suède et la Turquie.

Il est important de souligner qu'en règle générale, l'accroissement des dépenses privées d'éducation n'a pas donné lieu à une baisse des dépenses publiques d'éducation, ni dans l'enseignement tertiaire, ni dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Au contraire, l'investissement public dans l'éducation a augmenté indépendamment des variations des dépenses privées dans la plupart des pays de l'OCDE pour lesquels des données sur la période 1995-2000 sont disponibles (voir le tableau B2.2). En fait, certains des pays affichant les hausses les plus importantes des dépenses privées de l'OCDE figurent également parmi ceux qui ont connu la plus forte augmentation des ressources publiques consacrées à l'éducation. Ce constat suggère que les dépenses privées au titre de l'enseignement tertiaire viennent s'ajouter aux investissements publics, et non s'y substituer. L'Australie fait exception à la règle : l'augmentation des dépenses privées est allée de pair avec une baisse du niveau réel des dépenses publiques dans l'enseignement tertiaire.

Graphique B3.2

Proportion des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement (1995, 2000)


 B₃

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion de dépenses privées pour tous les niveaux d'éducation en 2000.

Source : OCDE. Tableaux B3.1 et B3.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2000 et proviennent de la collecte UOE de données statistiques sur l'éducation menée par l'OCDE en 2002 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les chiffres de 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE en 2000.

Définitions et méthodologie

Les parts publique et privée des dépenses au titre des établissements d'enseignement sont exprimées en pourcentage des dépenses totales provenant des secteurs public et privé ou engendrées par eux. Les dépenses privées comprennent les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non partiellement compensées par des aides publiques. Les aides publiques auxquelles peuvent prétendre les ménages et qui sont incluses dans les dépenses privées sont également présentées séparément.

Une partie du budget des établissements d'enseignement est consacrée aux services auxiliaires généralement proposés aux élèves/étudiants dans le domaine de la restauration, du logement et du transport. Certains des coûts de ces services sont financés par les élèves/étudiants. Ceux-ci sont également inclus.

L'évolution des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement est présentée sous la forme d'un indice de variation. La part des dépenses privées de 1995 est comparée à celle de 2000. Les chiffres relatifs aux dépenses de 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée en 2000 dans le cadre de laquelle les dépenses de 1995 ont été ajustées en fonction des méthodes et définitions appliquées lors de l'exercice UOE de collecte de données en cours.

La définition des établissements publics, des établissements privés subventionnés par l'État et des établissements privés indépendants figure dans le glossaire à la fin de cet ouvrage.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2003 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2003, pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B3.1

**Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement,
tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2000)**
Répartition des financements publics et privés au titre des établissements d'enseignement, après les transferts de sources publiques, par année

	2000			1995			
	Financement public	Financement privé ¹	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé ¹	Privé, dont subventions publiques	
PAYS MEMBRES DE L'OCDE	Australie	75.7	24.3	0.3	79.4	20.6	3.0
	Autriche	94.2	5.8	2.3	93.4	6.6	1.5
	Belgique	92.1	7.9	1.1	m	m	m
	Canada	79.9	20.1	0.7	81.2	18.8	7.2
	République tchèque	89.9	10.1	n	85.0	15.0	6.2
	Danemark	96.0	4.0	m	96.5	3.5	n
	Finlande	98.0	2.0	n	m	m	m
	France	92.1	7.9	1.7	91.4	8.6	1.9
	Allemagne	81.1	18.9	a	81.4	18.6	a
	Grèce	93.8	6.2	m	m	m	m
	Hongrie	88.3	11.7	n	89.0	11.0	n
	Islande	91.1	8.9	m	88.0	12.0	m
	Irlande	90.5	9.5	n	89.8	10.2	m
	Italie	90.9	9.1	1.3	m	m	m
	Japon	75.2	24.8	m	75.4	24.6	m
	Corée	59.2	40.8	1.0	m	m	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m
	Mexique	85.3	14.7	0.5	82.6	17.4	m
	Pays-Bas	90.3	9.7	m	90.1	9.9	m
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m
	Norvège	98.7	1.3	n	97.9	2.1	n
	Pologne	m	m	a	m	m	m
	Portugal	98.6	1.4	m	99.4	0.6	m
	République slovaque	96.4	3.6	m	91.6	8.4	m
Espagne	87.4	12.6	0.6	82.1	17.9	0.4	
Suède	97.0	3.0	a	98.3	1.7	m	
Suisse	91.8	8.2	1.0	m	m	m	
Turquie	98.6	1.4	n	99.1	0.9	0.2	
Royaume-Uni	85.2	14.8	0.9	83.9	16.1	3.5	
États-Unis	68.2	31.8	m	m	m	m	
Moyenne des pays	88.4	11.6	0.6				
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE	Argentine	76.3	23.7	m	m	m	
	Chili	53.8	46.2	2.2	m	m	
	Inde ²	95.5	4.5	m	m	m	
	Indonésie	64.5	35.5	m	m	m	
	Israël	80.0	20.0	1.0	80.5	19.5	1.3
	Jamaïque	65.0	35.0	1.1	m	m	m
	Paraguay	69.0	31.0	m	m	m	m
	Thaïlande	95.2	4.8	m	m	m	m
Uruguay	95.0	5.0	m	m	m	m	

1. Sont comprises les subventions de source publique imputables aux paiements destinés aux établissements d'enseignement.

2. Année de référence 1999.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/caq2003).

Tableau B3.2

Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement (1995, 2000)

Répartition des financements publics et privés au titre des établissements d'enseignement, après les transferts de sources publiques, par niveau d'enseignement et par année

	Enseignement pré-primaire (enfants de 3 ans et plus)			Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire						Enseignement tertiaire					
	2000			2000			1995			2000			1995		
	Financement public	Financement privé ¹	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé ¹	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé ¹	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé ¹	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé ¹	Privé, dont subventions publiques
Australie	60.7	39.3	n	84.8	15.2	n	85.6	14.4	0.7	51.0	49.0	0.9	64.6	35.4	8.3
Autriche	83.4	16.6	0.5	95.8	4.2	0.9	96.0	4.0	0.6	96.7	3.3	7.7	96.5	3.5	4.6
Belgique	96.0	4.0	a	93.9	6.1	0.1	m	m	m	85.2	14.8	4.5	m	m	m
Canada ²	92.0	8.0	m	92.4	7.6	m	93.7	6.3	m	61.0	39.0	1.7	56.6	43.4	22.3
République tchèque	90.8	9.2	n	91.7	8.3	n	87.9	12.1	6.6	85.5	14.5	n	71.0	29.0	8.6
Danemark ³	81.8	18.2	m	97.8	2.2	m	97.8	2.2	n	97.6	2.4	n	99.4	0.6	n
Finlande	87.7	12.3	n	99.5	0.5	n	m	m	m	97.2	2.8	n	m	m	m
France	95.9	4.1	n	93.0	7.0	1.9	92.5	7.5	2.1	85.7	14.3	2.3	84.3	15.7	2.6
Allemagne	63.1	36.9	a	80.5	19.5	a	80.6	19.4	a	91.8	8.2	a	92.8	7.2	a
Grèce	m	m	m	91.7	8.3	m	m	m	m	99.7	0.3	m	m	m	m
Hongrie	89.8	10.2	n	92.7	7.3	n	91.7	8.3	n	76.7	23.3	n	80.3	19.7	n
Islande	m	m	m	95.1	4.9	m	93.7	6.3	m	94.9	5.1	m	93.0	7.0	m
Irlande	40.2	59.8	m	96.0	4.0	m	96.5	3.5	m	79.2	20.8	m	69.7	30.3	m
Italie	97.0	3.0	m	97.8	2.2	0.3	m	m	m	77.5	22.5	6.1	m	m	m
Japon ³	51.3	48.7	a	91.7	8.3	m	91.7	8.3	m	44.9	55.1	m	42.0	58.0	m
Corée	25.9	74.1	0.5	80.8	19.2	0.9	m	m	m	23.3	76.7	1.1	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	88.3	11.7	0.2	86.1	13.9	0.5	83.8	16.2	m	79.4	20.6	0.6	77.4	22.6	m
Pays-Bas	97.4	2.6	a	94.6	5.4	1.0	93.9	6.1	m	77.4	22.6	2.4	79.9	20.1	m
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	n	m	m	m	m	m	n	m	m	m
Norvège	100.0	n	n	99.2	0.8	x	98.9	1.1	n	96.2	3.8	a	93.6	6.4	n
Pologne	m	m	a	m	m	a	m	m	m	m	m	a	m	m	m
Portugal	m	m	m	99.9	0.1	m	100.0	n	m	92.5	7.5	m	96.5	3.5	m
République slovaque	98.5	1.5	a	97.6	2.4	m	93.1	6.9	m	91.2	8.8	m	85.3	14.7	m
Espagne	81.5	18.5	n	93.0	7.0	n	86.6	13.4	n	74.4	25.6	2.5	74.4	25.6	2.0
Suède	100.0	a	m	99.9	0.1	m	99.9	0.2	m	88.1	11.9	m	93.6	6.4	a
Suisse	m	m	m	89.0	11.0	1.0	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	m	m	m	m	m	a	100.0	a	a	95.4	4.6	n	97.0	3.0	0.7
Royaume-Uni	95.9	4.1	a	88.7	11.3	n	88.5	11.5	n	67.7	32.3	4.6	63.9	36.1	16.0
États-Unis ²	91.2	8.8	m	90.0	10.0	m	m	m	m	33.9	66.1	m	m	m	m
<i>Moyenne des pays</i>	<i>82.7</i>	<i>17.3</i>	<i>0.1</i>	<i>92.8</i>	<i>7.2</i>	<i>0.4</i>				<i>78.6</i>	<i>21.4</i>	<i>1.9</i>			
Argentine	m	m	m	87.9	12.1	m	m	m	m	66.2	33.8	0.1	m	m	m
Chili	70.2	29.8	n	70.0	30.0	a	m	m	m	18.3	81.7	7.0	m	m	m
Inde ^{2,4}	93.6	6.4	m	93.6	6.4	m	m	m	m	99.8	0.2	m	m	m	m
Indonésie	5.3	94.7	m	76.5	23.5	m	m	m	m	43.8	56.2	m	m	m	m
Israël	74.7	25.3	n	94.1	5.9	1.3	93.1	6.9	0.8	56.5	43.5	n	59.2	40.8	3.0
Jamaïque	61.6	38.4	n	63.6	36.4	0.9	m	m	m	71.5	28.5	2.3	m	m	m
Malaisie	88.9	11.1	a	100.0	n	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Paraguay	m	m	m	71.9	28.1	m	m	m	m	62.6	37.4	m	m	m	m
Philippines	m	m	a	67.9	32.1	a	m	m	m	34.4	65.6	m	m	m	m
Thaïlande	98.0	2.0	m	97.8	2.2	x	m	m	m	80.4	19.6	m	m	m	m
Uruguay	89.2	10.8	m	94.5	5.5	x	m	m	m	99.7	0.3	m	m	m	m

1. Sont comprises les subventions de source publique imputables aux paiements destinés aux établissements d'enseignement. Pour déduire les subventions des financements privés, il suffit de soustraire les subventions publiques (colonnes 3, 6 et 9) des financements privés (colonnes 2, 5 et 8).

Pour obtenir les dépenses publiques totales, subventions publiques comprises, il suffit d'additionner les subventions publiques (colonnes 3, 6 et 9) et le financement public direct (colonnes 1, 4 et 7).

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.

4. Année de référence 1999.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eaq2003).

Tableau B3.3

Répartition des dépenses publiques totales d'éducation (2000)
Dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement et transferts publics vers le secteur privé, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par niveau d'enseignement

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Enseignement tertiaire			Tous niveaux d'enseignement confondus			
	Dépenses publiques directes au titre des établissements publics	Dépenses publiques directes au titre des établissements privés	Paiements et transferts publics indirects vers le secteur privé	Dépenses publiques directes au titre des établissements publics	Dépenses publiques directes au titre des établissements privés	Paiements et transferts publics indirects vers le secteur privé	Dépenses publiques directes au titre des établissements publics	Dépenses publiques directes au titre des établissements privés	Paiements et transferts publics indirects vers le secteur privé	
PAYS MEMBRES DE L'OCDE	Australie	79.1	17.1	3.8	68.3	n	31.7	75.8	13.0	10.2
	Autriche	98.0	0.2	1.7	80.7	0.6	18.7	93.0	0.8	6.2
	Belgique	45.2	54.5	0.3	35.6	48.1	16.3	44.0	51.8	4.2
	Canada ¹	98.3	1.7	m	78.1	0.5	21.4	91.1	1.2	7.7
	République tchèque	91.3	3.1	5.6	90.2	1.2	8.6	92.0	2.5	5.6
	Danemark ²	77.2	6.8	16.0	61.1	n	38.9	72.8	4.2	23.1
	Finlande	91.5	4.7	3.8	74.8	7.5	17.7	85.8	5.9	8.3
	France	83.1	13.4	3.5	88.6	3.3	8.1	85.2	10.9	3.9
	Allemagne	86.4	9.4	4.1	83.6	2.4	14.0	83.0	10.9	6.1
	Grèce	99.8	a	0.2	94.2	a	5.8	98.5	a	1.5
	Hongrie	82.2	7.0	10.7	79.0	3.8	17.3	84.0	5.6	10.4
	Islande	97.7	1.1	1.2	77.1	1.0	21.9	94.1	1.1	4.8
	Irlande	96.4	n	3.6	87.6	n	12.4	93.7	n	6.3
	Italie	97.6	1.4	1.0	79.9	1.6	18.5	93.9	1.8	4.3
	Japon ²	96.3	3.5	0.2	76.3	12.6	11.1	91.9	6.2	1.9
	Corée	86.9	11.6	1.5	45.2	45.4	9.4	81.1	16.0	2.9
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	96.8	n	3.2	95.0	n	5.0	96.8	0.0	3.2
	Pays-Bas	21.7	70.5	7.8	38.0	34.9	27.0	26.8	60.7	12.4
	Nouvelle-Zélande	88.6	3.6	7.8	51.8	2.0	46.3	78.6	4.2	17.2
	Norvège	89.9	4.5	5.6	68.2	3.2	28.6	81.7	5.9	12.4
	Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Portugal	91.4	7.1	1.5	93.3	n	6.7	91.3	6.5	2.3
	République slovaque	96.6	3.4	n	96.2	a	3.8	96.9	2.3	0.8
	Espagne	85.6	13.4	1.0	88.9	2.6	8.5	86.6	10.8	2.6
	Suède	85.9	3.0	11.1	65.7	4.8	29.5	80.6	3.9	15.4
Suisse	89.8	7.7	2.5	92.0	6.7	1.3	90.0	7.2	2.8	
Turquie	99.0	m	1.0	91.6	0.5	7.9	96.7	0.2	3.1	
Royaume-Uni	78.1	21.8	0.1	a	87.1	12.9	66.4	31.3	2.4	
États-Unis ¹	99.7	0.3	m	73.2	9.0	17.7	92.8	3.2	4.0	
<i>Moyenne des pays</i>	<i>85.1</i>	<i>11.9</i>	<i>3.7</i>	<i>72.5</i>	<i>10.7</i>	<i>16.8</i>	<i>82.3</i>	<i>11.1</i>	<i>6.6</i>	
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE	Argentine	86.3	13.1	0.6	97.2	2.4	0.4	88.6	10.9	0.5
	Brésil ³	97.8	2.2	n	91.8	0.9	7.3	96.6	1.9	1.5
	Chili	66.0	33.6	0.4	38.3	31.3	30.3	62.1	33.2	4.7
	Inde ^{1,3}	66.6	33.3	0.1	77.3	22.6	0.2	72.7	27.2	0.1
	Indonésie	90.2	6.4	3.4	m	m	m	92.4	5.0	2.6
	Israël	74.5	24.2	1.3	6.3	82.1	11.6	63.5	33.2	3.3
	Jamaïque	98.4	0.1	1.5	90.4	n	9.6	94.1	2.8	3.1
	Paraguay	92.8	6.9	0.3	98.7	x	1.3	93.9	5.7	0.4
	Philippines	99.2	a	0.8	97.4	a	2.6	99.0	m	1.0
	Thaïlande	93.5	2.4	4.2	62.7	1.0	36.2	87.9	2.1	10.0
	Tunisie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Uruguay	99.9	a	0.1	100.0	a	n	100.0	a	n

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.

3. Année de référence 1999.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

 B₃

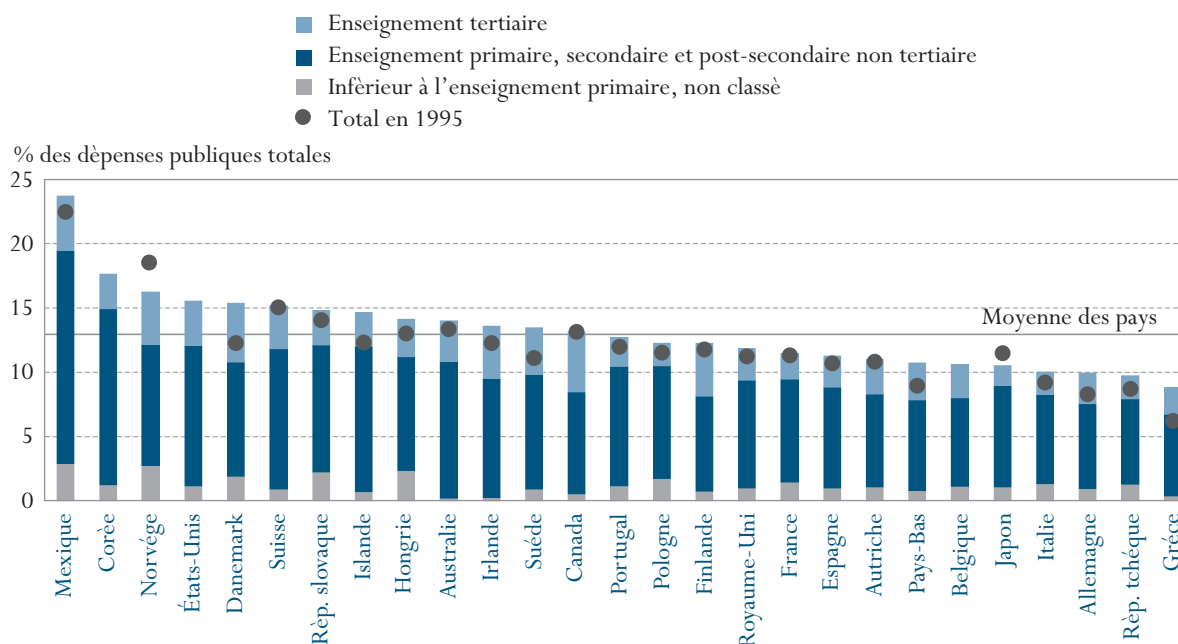
INDICATEUR B4 : DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES D'ÉDUCATION

- Les pays de l'OCDE affectent en moyenne 13,0 pour cent des dépenses publiques totales au financement des établissements d'enseignement.
- Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE qui ne s'engagent guère dans d'autres secteurs.
- Les dépenses publiques d'éducation ont eu tendance à progresser plus rapidement que les dépenses totales, mais plus lentement que le PIB. C'est au Danemark, en Grèce et en Suède que la part de l'éducation a le plus augmenté. En Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en République slovaque, en République tchèque et en Suède, les dépenses publiques d'éducation ont progressé entre 1995 et 2000, malgré le recul du budget public en termes réels.
- Dans presque tous les pays de l'OCDE, le financement public est plus décentralisé dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire que dans l'enseignement tertiaire.

B4

Graphique B4.1

Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (2000)
 Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement (dont les subventions publiques aux ménages, y compris pour frais de subsistance, et ç d'autres entités privées), en pourcentage des dépenses publiques totales, par niveau d'enseignement et par année



Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales de sources publiques et privées au titre des établissements d'enseignement en pourcentage des dépenses publiques totales en 2000.

Source : OCDE. Tableau B4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2003).

Contexte

Différentes raisons poussent les pouvoirs publics à offrir des services à la population. Si l'avantage public tiré d'un service particulier est supérieur à l'avantage privé, le secteur privé risque de ne plus être à même, seul, de fournir ces services de manière adéquate. Dans tous les pays, les pouvoirs publics interviennent pour financer ou orienter l'offre de services afférents au domaine de l'éducation. Étant donné que rien ne garantit que le secteur privé pourrait donner un accès équivalent aux possibilités d'éducation, le financement public des services d'éducation veille à ce que l'éducation ne soit pas hors de la portée de certains membres de la société. La part des dépenses publiques d'éducation dans les dépenses publiques totales donne des indications sur la valeur de l'éducation par rapport à d'autres domaines bénéficiant d'un financement public, tels que la santé, la sécurité sociale, la défense, la sécurité, etc. Cet indicateur sert donc de contexte à d'autres indicateurs sur les dépenses, en particulier l'indicateur B3 sur les parts privée et publique dans les dépenses d'éducation. Il donne aussi une idée quantitative d'un levier politique majeur en soi.

Depuis 1995 environ, les pays de l'OCDE ont pour la plupart consenti d'importants efforts pour consolider les budgets publics. Dans ce climat d'austérité budgétaire, l'éducation a donc dû rivaliser avec un grand éventail d'autres secteurs. Cet indicateur évalue la variation des dépenses publiques en valeur absolue et la compare à celle des budgets publics pour rendre compte de l'évolution en la matière.

Le niveau de l'exécutif responsable du financement de l'éducation est souvent accusé d'avoir un avantage stratégique lorsqu'il s'agit de peser sur des décisions touchant à l'éducation. Il est donc important de savoir dans quelle mesure la répartition des responsabilités en matière de financement de l'éducation entre les autorités nationales, régionales et locales se traduit par une répartition des pouvoirs de décision en la matière. Des décisions capitales concernant le financement de l'éducation sont prises à la fois par le niveau de l'exécutif qui libère les fonds et par celui qui les dépense ou les distribue effectivement. Cet indicateur donne une idée du degré de centralisation ou de décentralisation du financement dans chaque pays et, en combinaison avec d'autres indicateurs, replace la performance de l'ensemble du système d'éducation dans son contexte.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente l'investissement public total dans l'éducation. Les dépenses comprennent les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les aides publiques versées aux ménages (par exemple, les bourses et prêts accordés aux élèves/étudiants pour financer leurs droits de scolarité et leurs frais de subsistance) et à d'autres entités privées (par exemple, les subventions aux entreprises ou aux organisations syndicales qui proposent des programmes de formation en alternance). Contrairement aux indicateurs précédents, cet indicateur inclut les aides publiques qui ne sont pas reversées

Cet indicateur dresse un état des lieux des dépenses publiques d'éducation.

Il rend aussi compte de l'évolution dans le temps des dépenses publiques, en valeur absolue et par rapport aux dépenses publiques totales.

Enfin, il étudie les sources de fonds publics selon les différents niveaux de l'exécutif.

Champ couvert par le diagramme (voir p. 199 pour les explications)

aux établissements d'enseignement par les ménages, telles que celles accordées au titre des frais de subsistance.

L'affectation des fonds publics à l'éducation varie selon les pays de l'OCDE. Les ressources publiques peuvent être directement allouées aux établissements d'enseignement ou leur être versées indirectement par l'intermédiaire de certains niveaux de l'exécutif ou des ménages. Elles sont tantôt limitées à l'acquisition de services d'éducation, tantôt destinées aux frais de subsistance des élèves. Il est important d'étudier l'investissement public dans l'éducation à la lumière de l'investissement privé, ainsi que le montre l'indicateur B3.

Niveau global de ressources publiques investies dans l'éducation

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 13,0 pour cent de leurs dépenses publiques totales à l'éducation. Cette part varie sensiblement selon les pays : elle va de moins de 10 pour cent en Allemagne, en Grèce et en République tchèque à près de 24 pour cent au Mexique (voir le graphique B4.1). À l'instar du rapport entre les dépenses d'éducation et le PIB par habitant, ces valeurs doivent être interprétées à la lumière de la population des élèves/étudiants et des taux de scolarisation.

La part du secteur public dans le financement des divers niveaux d'enseignement varie grandement selon les pays de l'OCDE. En 2000, les pays de l'OCDE ont affecté entre 6,3 pour cent (Grèce) et 16,5 pour cent (Mexique) de leurs dépenses publiques totales à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire et entre 1,6 pour cent (Japon) et 4,7 pour cent (Canada) à l'enseignement tertiaire. Dans les pays de l'OCDE, les dépenses publiques au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire sont en moyenne trois fois plus élevées que celles consenties dans l'enseignement tertiaire. Ce coefficient varie selon les pays : il est inférieur à 2 au Canada, au Danemark et en Finlande, mais égal à 5 en Corée, où il reflète la proportion relativement élevée de fonds privés qui sont consacrés à l'enseignement tertiaire (voir le tableau B4.1).

Il y a lieu de prendre en considération la taille relative des budgets publics (telle qu'elle est mesurée en fonction du PIB) lors de l'étude des dépenses publiques d'éducation par rapport aux dépenses publiques totales.

La comparaison de la taille relative des budgets publics en fonction du PIB et de la part des dépenses publiques qui est consacrée à l'éducation montre de toute évidence que même les pays qui accusent des niveaux assez faibles de dépenses publiques accordent une très grande priorité à l'éducation. Ainsi, les parts des dépenses publiques que la Corée, les États-Unis et le Mexique affectent à l'éducation figurent parmi les plus élevées des pays de l'OCDE (voir le graphique B4.1). Pourtant, les dépenses publiques totales ne représentent qu'une partie relativement faible du PIB dans ces pays (voir le graphique B4.2).

Malgré l'absence de tendances tranchées, certains indices donnent à penser que les pays où les dépenses publiques sont importantes consacrent une partie relativement moindre de ces dépenses à l'éducation : seul un pays parmi les dix

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 13,0 pour cent de leurs dépenses publiques totales à l'éducation.

En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent trois fois plus pour l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire que pour l'enseignement tertiaire.

Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE qui ne s'engagent guère dans d'autres secteurs.

en tête du classement selon les dépenses publiques au titre des services publics en général figure parmi les dix en tête du classement selon les dépenses au titre de l'éducation.

Le processus de consolidation budgétaire n'a pas épargné l'éducation. Toutefois, dans tous les pays, si ce n'est au Japon et en Norvège, les dépenses d'éducation ont augmenté à un rythme au moins aussi soutenu que celles consacrées à d'autres secteurs publics. En moyenne, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée de 12,1 pour cent en 1995 à 13,0 pour cent en 2000. Comme le montrent les chiffres, les augmentations les plus fortes de la part des dépenses publiques au titre de l'éducation ont été enregistrées au Danemark (de 12,2 à 15,3 pour cent), en Grèce (de 6,2 à 8,8 pour cent) et en Suède (de 11,0 à 13,4 pour cent).

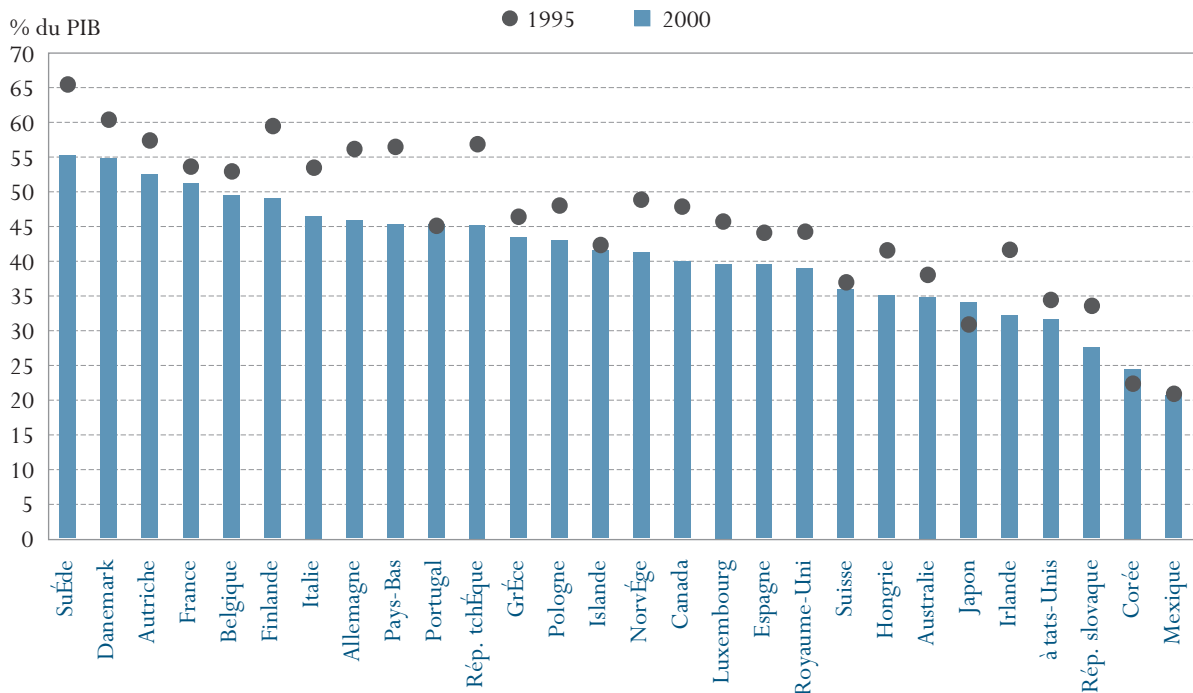
Dans les pays de l'OCDE, le financement public est plus décentralisé dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire que dans l'enseignement tertiaire (voir les tableaux B4.2a et B4.2b). En moyenne, 49 pour cent du financement initial de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire provient du niveau central, et non du niveau régional ou local. Par contraste, cette proportion s'établit en moyenne à 77 pour cent pour l'enseignement tertiaire. Par ailleurs, les transferts de fonds entre le gouvernement central et les autorités régionales et locales sont plus

En règle générale, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté à un rythme plus rapide que les dépenses totales, mais plus lent que les ressources nationales.

Dans presque tous les pays de l'OCDE, le financement public est plus décentralisé dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire que dans l'enseignement tertiaire.

Graphique B4.2

Dépenses publiques totales en pourcentage du PIB (1995, 2000)



Remarque : Ce graphique présente les dépenses publiques tous services confondus et non pas seulement les dépenses publiques d'éducation.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques totales en pourcentage du PIB en 2000.

Source : OCDE. Annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2003).

conséquents dans les niveaux inférieurs à l'enseignement tertiaire qu'ils ne le sont dans l'enseignement tertiaire, ce qui accentue encore la variation du degré de décentralisation en fonction des niveaux d'enseignement

Seuls deux pays, la Nouvelle-Zélande et la République slovaque, appliquent un système de financement totalement centralisé dans les niveaux inférieurs à l'enseignement tertiaire. Cinq pays, la Hongrie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la République slovaque font de même dans l'enseignement tertiaire. Enfin, il n'existe pas de système central de financement initial ou final pour l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire en Belgique.

Définitions et méthodologie

Les dépenses d'éducation des pays sont exprimées en pourcentage de leurs dépenses publiques totales et en pourcentage de leur PIB. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses au titre des établissements d'enseignement ainsi que les aides publiques au titre des frais de subsistance et d'autres dépenses privées en dehors des établissements d'enseignement. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses de toutes les entités publiques, y compris les ministères autres que le ministère de l'Éducation, les gouvernements locaux et régionaux et d'autres agences publiques.

Les dépenses publiques totales correspondent à la somme des dépenses courantes et de capital non remboursées de tous les niveaux de l'exécutif (central, régional et local). Les dépenses courantes incluent celles liées à la consommation finale, les revenus de la propriété payés, les subventions et d'autres transferts courants payés (par exemple, la sécurité sociale, l'assistance sociale, les retraites et autres avantages sociaux). Les dépenses publiques totales proviennent de la base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux (voir l'annexe 2) et sont établies en fonction du Système de comptabilité nationale de 1993. Dans les éditions précédentes de *Regards sur l'éducation*, les dépenses publiques totales avaient été établies en fonction de l'ancien système de comptabilité nationale de 1968. L'évolution du système de comptabilité nationale peut expliquer certaines des différences entre l'indicateur présenté ici et celui présenté dans les éditions précédentes.

Les dépenses initiales d'éducation de chaque niveau de l'exécutif correspondent à la somme des dépenses totales d'éducation de l'ensemble des autorités du niveau considéré (les dépenses directes augmentées des transferts vers d'autres niveaux de l'exécutif et vers le secteur privé), diminuée des transferts reçus d'autres niveaux de l'exécutif. La proportion des dépenses initiales consenties par un niveau donné de l'exécutif est exprimée en pourcentage du total des dépenses consolidées des trois niveaux. Seules les dépenses spécifiques à l'éducation sont prises en considération lors du calcul de la proportion des dépenses initiales d'un niveau donné. Les transferts d'ordre général entre les niveaux de l'exécutif, qui constituent la partie la plus importante du budget des exécutifs régionaux et locaux dans certains pays, sont exclus des calculs.

B₄
Les données se rapportent à l'année budgétaire 2000 et proviennent de la collecte UOE de données statistiques sur l'éducation menée par l'OCDE en 2002 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les dépenses finales de chaque niveau de l'exécutif incluent les budgets directement consacrés aux établissements d'enseignement ainsi que les transferts vers les ménages et d'autres entités privées (après réalisation des transferts en provenance d'autres niveaux de l'exécutif).

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2003 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2003, pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B4.1

Dépenses publiques totales d'éducation (1995, 2000)

Dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement (dont les subventions publiques aux ménages, y compris pour frais de subsistance, et à d'autres entités privées), en pourcentage du PIB et des dépenses publiques totales, par niveau d'enseignement et par année

PAYS MEMBRES DE L'OCDE

B4

PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE

	Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales			Dépenses publiques ¹ d'éducation en pourcentage du PIB				
	2000		1995	2000		1995		
	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Enseignement tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Enseignement tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus	
Australie	10.6	3.2	13.9	13.3	3.9	1.2	5.1	5.2
Autriche	7.2	2.7	11.0	10.8	3.8	1.4	5.8	6.2
Belgique	6.9	2.6	10.6	m	3.4	1.3	5.2	m
Canada ²	7.9	4.7	13.1	13.1	3.3	2.0	5.5	6.5
République tchèque	6.6	1.8	9.7	8.7	3.0	0.8	4.4	4.9
Danemark ³	8.8	4.6	15.3	12.2	4.8	2.5	8.4	7.4
Finlande	7.4	4.2	12.2	11.7	3.6	2.0	6.0	7.0
France	8.0	2.0	11.4	11.3	4.1	1.0	5.8	6.0
Allemagne ⁵	6.6	2.4	9.9	8.2	3.0	1.1	4.5	4.6
Grèce	6.3	2.1	8.8	6.2	2.7	0.9	3.8	2.9
Hongrie	8.8	3.0	14.1	12.9	3.1	1.0	4.9	5.4
Islande	11.3	2.6	14.6	12.2	4.7	1.1	6.0	4.9
Irlande	9.3	4.1	13.5	12.2	3.0	1.3	4.4	5.1
Italie	6.9	1.8	10.0	9.2	3.2	0.8	4.6	4.9
Japon ³	7.9	1.6	10.5	11.4	2.7	0.5	3.6	3.6
Corée	13.6	2.7	17.6	m	3.3	0.7	4.3	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	16.5	4.3	23.6	22.4	3.4	0.9	4.9	4.6
Pays-Bas	7.0	2.9	10.7	8.9	3.2	1.3	4.8	5.0
Nouvelle-Zélande	m	m	m	14.4	4.9	1.7	7.0	5.7
Norvège	9.4	4.1	16.2	18.4	3.9	1.7	6.7	9.0
Pologne	8.8	1.8	12.2	11.5	3.8	0.8	5.2	5.5
Portugal	9.2	2.3	12.7	11.9	4.2	1.0	5.7	5.4
République slovaque	9.8	2.7	14.7	14.0	2.7	0.7	4.1	4.7
Espagne	7.8	2.4	11.2	10.6	3.1	1.0	4.4	4.7
Suède	8.9	3.6	13.4	11.0	4.9	2.0	7.4	7.2
Suisse	10.9	3.4	15.1	15.0	3.9	1.2	5.4	5.5
Turquie	m	m	m	m	2.4	1.1	3.5	2.4
Royaume-Uni	8.3	2.5	11.8	11.2	3.4	1.0	4.8	5.1
États-Unis ²	10.9	3.5	15.5	m	3.5	1.1	5.0	m
Moyenne des pays	8.9	2.9	13.0	12.1	3.5	1.2	5.2	5.4
Argentine	9.8	2.4	13.6	m	3.3	0.8	4.5	m
Brésil ⁴	7.3	2.2	10.4	m	3.0	0.9	4.3	m
Chili	13.5	2.5	17.5	m	3.2	0.6	4.2	m
Inde ^{2,4}	8.6	2.2	12.7	m	2.8	0.7	4.1	m
Indonésie	7.4	2.2	9.6	m	1.1	0.3	1.5	m
Israël	9.0	2.5	13.7	13.3	4.5	1.2	6.8	6.9
Jamaïque	8.1	2.4	11.1	m	4.8	1.4	6.5	m
Malaisie	17.2	8.5	26.7	m	4.0	2.0	6.2	m
Paraguay	9.3	1.9	11.2	m	4.1	0.9	5.0	m
Philippines	11.7	1.9	13.9	m	3.3	0.5	3.9	m
Fédération de Russie	6.0	1.7	10.6	m	1.7	0.5	3.0	m
Thaïlande	16.8	6.3	31.0	m	2.9	1.1	5.4	m
Tunisie	13.3	m	19.4	m	5.2	m	7.7	m
Uruguay	8.3	2.4	11.8	m	1.9	0.6	2.8	m
Zimbabwe ²	m	m	m	m	7.6	m	7.6	m

1. Sont comprises dans les dépenses publiques présentées dans ce tableau les subventions publiques accordées aux ménages pour frais de subsistance non dépensées au titre des établissements d'enseignement. C'est la raison pour laquelle ces chiffres sont supérieurs à ceux du tableau B2.1b sur les dépenses au titre des établissements.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire et exclu de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.

4. Année de référence : 1999.

5. Les dépenses publiques totales d'éducation augmentent de 8.2 à 9.9 pour cent entre 1995 et 2000. Cependant, le résultat de 1995 comprend un effet ponctuel lié à la dissolution du Treuhand, inclut dans la structure du système des comptes nationaux. C'est la raison pour laquelle les dépenses publiques totales d'éducation ont baissé de 1994 à 1995. Hors effet Treuhand, le taux de croissance serait de 9.75 pour cent, ce qui est en soi à peu près la même chose.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B4.2a

Sources initiales des fonds publics destinés à l'éducation et acquéreurs finaux des ressources d'éducation (2000)

Selon le niveau du gouvernement – enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire

	Origine des fonds (avant les transferts entre les niveaux du gouvernement)				Fonds finaux (après les transferts entre les niveaux du gouvernement)				
	Central	Régional	Local	Total	Central	Régional	Local	Total	
PAYS MEMBRES DE L'OCDE	Australie	27	73	n	100	19	81	n	100
	Autriche	70	8	22	100	34	43	23	100
	Belgique	a	94	6	100	a	94	6	100
	Canada ¹	4	70	26	100	3	10	87	100
	République tchèque	80	a	20	100	80	a	20	100
	Danemark ²	32	10	58	100	36	11	53	100
	Finlande	41	a	59	100	9	a	91	100
	France	74	12	14	100	73	13	14	100
	Allemagne	8	75	18	100	7	71	22	100
	Grèce	93	7	a	100	82	15	3	100
	Hongrie	71	x	29	100	20	x	80	100
	Islande	m	m	m	m	m	m	m	m
	Irlande	100	a	n	100	82	a	18	100
	Italie	81	5	14	100	81	4	15	100
	Japon ²	25	57	18	100	1	81	18	100
	Corée	m	m	m	m	m	m	m	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	82	17	n	100	22	78	n	100
	Pays-Bas	94	n	6	100	74	n	26	100
	Nouvelle-Zélande	100	n	n	100	100	a	n	100
	Norvège	34	a	66	100	11	a	89	100
	Pologne	5	1	94	100	1	1	97	100
	Portugal	94	6	m	100	94	6	m	100
	République slovaque	100	a	a	100	100	a	a	100
	Espagne	17	78	5	100	17	78	5	100
	Suède	m	m	m	m	m	m	m	m
	Suisse	3	52	45	100	n	58	42	100
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	26	a	74	100	24	a	76	100	
États-Unis ¹	8	51	41	100	1	1	99	100	
<i>Moyenne des pays</i>	<i>49</i>	<i>30</i>	<i>26</i>	<i>100</i>	<i>37</i>	<i>30</i>	<i>35</i>	<i>100</i>	
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE	Argentine	9	91	m	100	1	99	m	100
	Brésil ³	5	58	37	100	4	58	38	100
	Chili	95	a	5	100	48	a	52	100
	Inde ^{1,3}	10	84	6	100	10	71	19	100
	Indonésie	m	m	m	m	100	n	x	100
	Israël	90	a	10	100	67	a	33	100
	Jamaïque	100	a	a	100	100	a	a	100
	Paraguay	100	n	n	100	98	2	x	100
	Philippines	86	a	14	100	86	a	14	100
	Fédération de Russie	7	18	75	100	7	18	75	100
	Thaïlande	94	a	6	100	90	a	10	100
	Tunisie	100	a	a	100	100	a	a	100
	Uruguay	100	a	a	100	100	a	a	100
Zimbabwe ¹	100	a	a	100	100	a	a	100	

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.

3. Année de référence 1999.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B4.2b
Sources initiales des fonds publics destinés à l'éducation et acquéreurs finaux des ressources d'éducation (2000)
Selon le niveau du gouvernement – enseignement tertiaire

	Origine des fonds (avant les transferts entre les niveaux du gouvernement)				Fonds finaux (après les transferts entre les niveaux du gouvernement)			
	Central	Régional	Local	Total	Central	Régional	Local	Total
	PAYS MEMBRES DE L'OCDE							
Australie	91	9	n	100	91	9	n	100
Autriche	99	1	n	100	99	1	n	100
Belgique	17	82	1	100	17	82	1	100
Canada ¹	34	66	n	100	23	73	n	100
République tchèque	97	a	3	100	97	a	3	100
Danemark ²	88	2	10	100	88	2	10	100
Finlande	86	a	14	100	79	a	21	100
France	91	5	4	100	91	5	4	100
Allemagne	17	80	3	100	11	86	3	100
Grèce	99	1	a	100	99	1	a	100
Hongrie	100	x	n	100	100	x	n	100
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	100	a	n	100	90	a	10	100
Italie	92	7	n	100	91	8	n	100
Japon ²	84	16	n	100	84	16	n	100
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	83	17	n	100	82	18	n	100
Pays-Bas	100	n	n	100	100	n	n	100
Nouvelle-Zélande	100	n	n	100	100	a	n	100
Norvège	100	a	n	100	100	a	a	100
Pologne	99	1	n	100	99	1	n	100
Portugal	m	m	m	m	m	m	m	m
République slovaque	100	a	a	100	100	a	a	100
Espagne	16	83	1	100	16	83	1	100
Suède	96	4	a	100	95	5	a	100
Suisse	46	54	1	100	31	69	n	100
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	100	a	n	100	87	a	13	100
États-Unis ¹	39	55	6	100	39	55	6	100
Moyenne des pays	77	23	2	100	74	24	3	100
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE								
Argentine	31	69	n	100	1	99	n	100
Brésil ³	64	34	2	100	64	34	2	100
Chili	100	a	a	100	100	a	a	100
Inde ^{1,3}	38	62	x	100	38	62	a	100
Israël	98	a	2	100	98	a	2	100
Jamaïque	100	a	a	100	100	a	a	100
Malaisie	100	m	n	100	100	m	a	100
Paraguay	100	n	n	100	100	n	n	100
Philippines	100	a	a	100	100	a	a	100
Fédération de Russie	81	17	2	100	81	17	2	100
Thaïlande	100	a	a	100	100	a	a	100
Uruguay	100	a	a	100	100	a	a	100

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.

3. Année de référence 1999.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

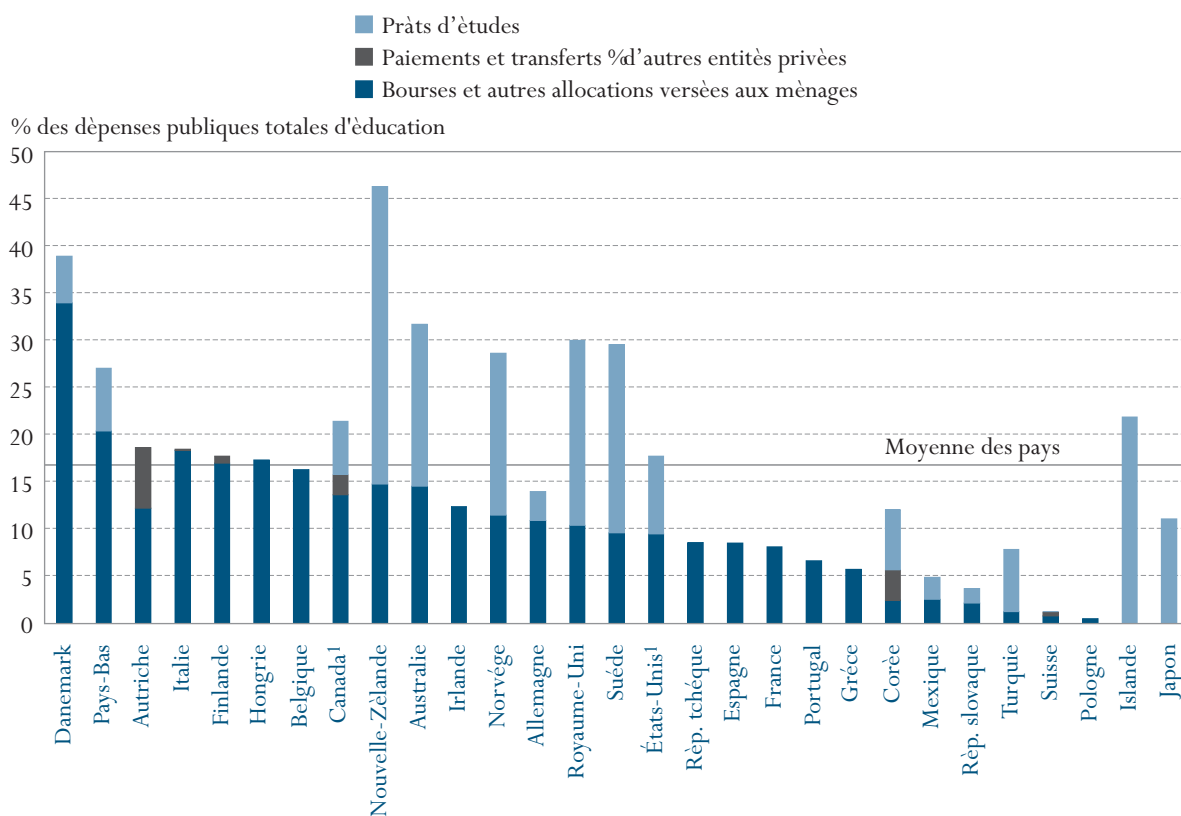
INDICATEUR B5 : AIDES PUBLIQUES AUX ÉTUDIANTS ET AUX MÉNAGES

- Les aides publiques aux étudiants et aux ménages concernent essentiellement l'enseignement tertiaire.
- En moyenne, 17 pour cent des dépenses publiques afférentes à l'enseignement tertiaire sont consacrées au soutien des étudiants, des ménages et autres entités privées. En Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suède, les aides publiques représentent au moins 30 pour cent du budget public de l'enseignement tertiaire.
- Les aides publiques revêtent une importance particulière dans les systèmes où les élèves/étudiants sont censés financer une partie au moins du coût de leurs études.
- Les prêts d'études subventionnés sont courants dans les pays où le taux de scolarisation est élevé dans l'enseignement tertiaire.
- Dans la plupart des pays de l'OCDE, les bénéficiaires des aides publiques jouissent d'une certaine liberté quant à leur utilisation. Dans tous les pays de l'OCDE qui ont fourni des données, les aides publiques sont essentiellement dépensées en dehors des établissements d'enseignement et le sont exclusivement dans près de la moitié d'entre eux.

B5

Graphique B5.1

Subventions publiques pour l'éducation dans l'enseignement tertiaire (2000)
 Subventions publiques au secteur privé pour l'éducation en pourcentage des dépenses
 publiques totales d'éducation, par type de subvention



1. Enseignement post-secondaire non tertiaire inclus.

Les pays sont classés par ordre décroissant des bourses et autres allocations versées aux ménages et des paiements et transferts ç d'autres entités privées dans l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B5.2. Voir les notes %d'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Contexte

En accordant des aides financières aux élèves/étudiants et à leur famille, les pouvoirs publics peuvent contribuer à faire progresser le taux de scolarisation, en particulier parmi les élèves/étudiants issus de familles à revenus modestes, car ils prennent ainsi en charge une partie du coût de l'éducation et des dépenses annexes. Ils peuvent donc se servir des aides publiques pour promouvoir l'accès à l'enseignement et l'égalité des chances. L'efficacité des aides publiques doit donc être évaluée à la lumière d'autres indicateurs, notamment ceux de scolarisation, d'assiduité et d'obtention de diplômes. Les aides publiques jouent en outre un rôle important dans le financement indirect des établissements d'enseignement.

Le fait de financer les établissements d'enseignement par l'intermédiaire des élèves/étudiants peut également avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements et de rendre le financement de l'éducation plus efficient. Étant donné que la prise en charge par les pouvoirs publics d'une partie des frais de subsistance des élèves/étudiants peut aussi se substituer à l'exercice d'une activité rémunérée, les aides publiques peuvent permettre à ces derniers d'élever leur niveau de formation en leur offrant la possibilité d'étudier à plein temps et de travailler moins pour payer leurs études, voire pas du tout.

Le soutien apporté par les pouvoirs publics revêt de multiples formes : les subventions attribuées selon le critère de ressources, les allocations familiales versées pour tous les élèves/étudiants, les allègements fiscaux consentis aux élèves/étudiants ou à leurs parents et les autres transferts aux ménages. Les aides qui ne sont pas assorties de conditions particulières, comme les réductions d'impôt ou les allocations familiales, risquent de moins encourager les jeunes à faible revenu à suivre des études que les aides accordées en fonction des ressources. Elles peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités existant entre les ménages selon qu'ils ont ou non des enfants scolarisés.

Une question essentielle se pose à propos des aides financières aux ménages : doivent-elles être accordées sous la forme d'allocations ou de prêts ? Ces derniers contribuent-ils à accroître l'efficacité des aides investies dans l'éducation et à transférer une partie du coût de l'éducation aux bénéficiaires de l'investissement dans ce domaine ? Ou constituent-ils un moyen moins efficace que les allocations d'encourager les élèves/étudiants de condition modeste à poursuivre leurs études ? Cet indicateur ne peut répondre à ces questions, mais décrit les politiques d'aide que les différents pays de l'OCDE appliquent.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente la part des dépenses publiques d'éducation qui est transférée aux élèves/étudiants, à leur famille et à d'autres entités privées. Certaines de ces ressources sont indirectement allouées aux établissements d'enseignement. C'est notamment le cas lorsque les aides publiques sont utilisées pour payer les droits de scolarité. D'autres subventions à l'éducation, telles

Cet indicateur rend compte des dépenses publiques directes et indirectes au titre des établissements d'enseignement ainsi que des aides publiques accordées aux ménages au titre des frais de subsistance des élèves/étudiants.

Champ couvert par le diagramme (voir p. 199 pour les explications)

que les aides au titre des frais de subsistance des élèves/étudiants, n'ont aucun rapport avec les établissements d'enseignement.

Cet indicateur établit une distinction entre les bourses, c'est-à-dire des subventions non remboursables, et les prêts, mais pas entre les diverses formes de bourse ou de prêt, entre les bourses et les allocations familiales ou les aides en nature, par exemple.

Les pouvoirs publics peuvent également apporter un soutien aux élèves/étudiants et à leur famille par le biais d'allègements fiscaux et de crédits d'impôt. Ces types de subventions sont exclus de cet indicateur.

Quant aux prêts accordés aux élèves/étudiants, l'indicateur englobe la valeur totale des prêts afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient actuellement les élèves/étudiants. Étant donné que ces prêts ne sont remboursés par les anciens étudiants que plusieurs années après avoir été contractés, il est difficile d'estimer le coût réel des dispositifs de prêts, c'est-à-dire déduction faite des remboursements. Il n'est pas possible de faire des comparaisons internationales sur le montant des remboursements effectués et des prêts accordés au cours d'une même période de référence, car ces comparaisons sont très sensibles à l'évolution des conditions d'octroi des prêts et du nombre d'étudiants qui en bénéficient. En outre, dans la plupart des pays, les prêts ne sont pas remboursés aux autorités de l'éducation qui ne peuvent donc pas les utiliser pour financer d'autres dépenses d'éducation.)

Il est également fréquent que les pouvoirs publics garantissent le remboursement des prêts accordés aux élèves/étudiants par des organismes privés. Dans certains pays de l'OCDE, cette forme d'aide indirecte est aussi, voire plus importante que l'aide financière directe aux élèves/étudiants. Toutefois, par souci de comparabilité, les indicateurs de l'OCDE ne tiennent compte que des transferts publics aux entités privées au titre des prêts privés, et non de la valeur totale des prêts correspondants.

Certains pays de l'OCDE éprouvent par ailleurs des difficultés à quantifier les prêts accordés aux élèves/étudiants. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'analyse des chiffres sur les prêts d'études.

Aides publiques aux ménages et autres entités privées

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 0,4 pour cent de leur PIB aux aides publiques aux ménages et autres entités privées.

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 0,4 pour cent de leur PIB aux aides publiques aux ménages et autres entités privées. Les aides les plus élevées en proportion du PIB s'observent au Danemark (1,75 pour cent du PIB), en Nouvelle-Zélande (1,18 pour cent) et en Suède (1,14 pour cent). En outre, les pays de l'OCDE affectent en moyenne 7,0 pour cent de leur budget public de l'éducation aux transferts au secteur privé (voir les tableaux B5.1 et B5.2). La plus grande partie des aides publiques est allouée à l'enseignement tertiaire, sauf en France, en Hongrie, au Mexique, dans la République tchèque et en Suisse, où plus de 50 pour cent des transferts vers le secteur privé concernent l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

La plupart des pays de l'OCDE offrent des aides publiques aux ménages à partir du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En règle générale, les aides publiques sont rares avant le niveau secondaire supérieur. En effet, dans la majorité des pays de l'OCDE, la scolarisation est obligatoire et l'enseignement est dispensé gratuitement jusqu'à ce niveau, essentiellement par le secteur public et à proximité du lieu de résidence des élèves et de leur famille. Dans neuf pays de l'OCDE sur 28, les aides publiques aux ménages et aux entités privées ne représentent pas plus de 1 pour cent des dépenses publiques totales au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Par contraste, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède affectent aux aides publiques entre 8 et 11 pour cent de leurs dépenses publiques au titre de l'éducation primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Cette proportion atteint même 16 pour cent au Danemark (voir le graphique B5.2). Dans la plupart des pays de l'OCDE où une part élevée d'aides publiques est affectée à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les aides s'adressent aux adultes qui reprennent des études secondaires.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les aides publiques représentent une partie relativement faible des dépenses publiques d'éducation.

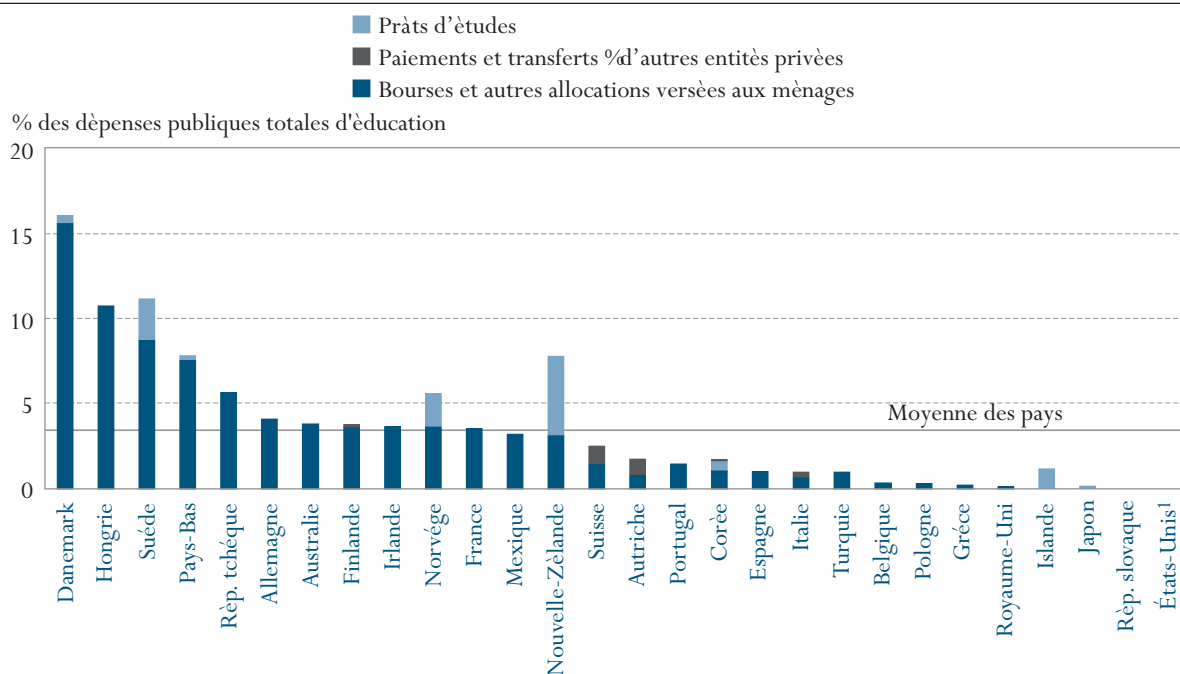
La part du budget de l'éducation qui est consacrée aux aides aux ménages et aux entités privées est nettement plus importante dans l'enseignement tertiaire. En moyenne, les pays de l'OCDE affectent 17 pour cent de leur budget public au titre de l'enseignement tertiaire aux aides aux ménages et autres entités pri-

L'Australie, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède consacrent au moins

Graphique B5.2

Subventions publiques pour l'éducation dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (2000)

Subventions publiques au secteur privé pour l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par type de subvention



1. A l'exclusion de l'enseignement post-secondaire non tertiaire.

Les pays sont classés par ordre décroissant des bourses et autres allocations versées aux ménages et des paiements et transferts ç d'autres entités privées dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B5.1. Voir les notes %d'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

30 pour cent de leur budget public au titre de l'enseignement tertiaire aux subventions publiques vers le secteur privé.

Les pays de l'OCDE associent allocations et prêts selon des formules différentes pour subventionner les frais d'études des élèves/étudiants.

B5

vées (voir le graphique B5.1). L'Australie, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède consacrent aux aides publiques 30 pour cent au moins de leurs dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire. Seules la Pologne, la République slovaque et la Suisse affectent moins de 5 pour cent de leurs dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire (voir le tableau B5.2).

Dans de nombreux pays de l'OCDE se pose la question fondamentale de savoir si les aides financières aux ménages doivent essentiellement revêtir la forme d'allocations ou de prêts. Les pouvoirs publics choisissent de subventionner par le biais de différentes formules de bourses et de prêts soit les frais de subsistance des élèves/étudiants, soit les coûts des études. Les partisans des prêts d'études font valoir que ces prêts sont plus fructueux, c'est-à-dire que si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts, le volume total de l'aide destinée aux étudiants serait plus important et les études seraient globalement plus accessibles. Ils ajoutent en outre que les prêts permettent de faire supporter une partie du coût de l'éducation à ceux qui bénéficient le plus de l'investissement dans ce domaine. En revanche, les adversaires des prêts d'études soutiennent que ceux-ci encouragent moins que les allocations les jeunes de condition modeste à poursuivre leurs études. Ils estiment aussi qu'en raison des diverses subventions que reçoivent les emprunteurs ou les prêteurs et des frais de gestion qui en résultent, les prêts sont susceptibles d'être moins productifs que prévu. Les spécificités culturelles des populations ou des groupes de population peuvent également influencer sur la volonté des élèves/étudiants de contracter un emprunt ou non.

Le graphique B5.1 évalue la part de l'ensemble des aides publiques aux ménages qui est accordée soit sous la forme de prêts, soit sous la forme d'allocations ou de bourses dans l'enseignement tertiaire. Ces deux dernières catégories englobent les allocations familiales et les aides spéciales, mais pas les réductions d'impôt. Treize des 29 pays de l'OCDE qui ont fourni des données ne proposent que des bourses, des allocations et des transferts et paiements à d'autres entités privées. Les autres pays accordent également des prêts d'études en plus des bourses et des allocations. En général, les pays qui proposent le niveau le plus élevé d'aide publique aux élèves/étudiants sont également ceux qui pratiquent les prêts d'études. La plupart d'entre eux consacrent également aux bourses et aux allocations une part de leur budget qui est supérieure à la moyenne (voir le graphique B5.1 et le tableau B5.2).

En général, ce sont les pays qui affichent les taux de scolarisation tertiaire les plus élevés qui accordent le plus d'aides publiques sous la forme de prêts d'études.

Les gouvernements décident souvent d'appliquer un système de prêts d'études parce qu'ils cherchent à mieux gérer les coûts occasionnés par le développement de leur enseignement tertiaire. Ainsi, les trois pays qui font état des aides les plus importantes accordées sous la forme de prêts d'études, à savoir l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suède, figurent parmi les pays de l'OCDE qui enregistrent les taux les plus élevés d'accès dans l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur C2). Ce constat souffre certaines exceptions : la Finlande enregistre

un taux très élevé (le deuxième de l'OCDE) d'accès à l'enseignement tertiaire de type A, mais elle ne propose pas de prêts d'études subventionnés.

Le remboursement des prêts publics peut constituer un revenu assez considérable pour l'État et peut réduire sensiblement le coût des dispositifs de prêts. Les données actuellement fournies sur les dépenses d'éducation des ménages (indicateur B4) ne tiennent pas compte des remboursements effectués par les anciens bénéficiaires de prêts publics. Les sommes en question peuvent représenter une charge non négligeable pour les individus. Elles influent donc sur la décision de poursuivre des études tertiaires. Toutefois, dans de nombreux pays de l'OCDE, le remboursement des prêts est fonction du revenu ultérieur des étudiants.

Utilisation des aides publiques : financement des frais de subsistance et des droits de scolarité

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la majeure partie des sommes versées par les pouvoirs publics aux ménages au titre de l'éducation n'est pas destinée à un usage particulier. En d'autres termes, ce sont les bénéficiaires de ces aides, à savoir les étudiants et leur famille, qui en choisissent l'affectation. Toutefois, dans quelques pays, les aides publiques sont censées servir à financer les sommes dues aux établissements d'enseignement. Ainsi, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni destinent certaines aides publiques au paiement des droits de scolarité. En Australie, les prêts et les droits de scolarité ont été étroitement liés les uns aux autres dans le cadre du *Higher Education Contribution Scheme* (HECS). Selon ce dispositif, les étudiants peuvent choisir soit d'apporter leur contribution à leurs études tertiaires à l'avance, chaque semestre, ce qui leur permet de bénéficier d'une réduction de 25 pour cent, soit d'acquitter l'ensemble de la contribution due à travers le système d'imposition lorsque leur revenu annuel aura dépassé un certain seuil. Pour cet indicateur de l'éducation dans l'OCDE, le HECS doit être comptabilisé comme un dispositif de prêts, même si les étudiants peuvent ne pas considérer le paiement différé de leur contribution comme un prêt. Dans les pays de l'OCDE où les droits de scolarité sont très importants, une part des aides publiques aux ménages est en réalité destinée à financer les sommes dues aux établissements d'enseignement, même si cela ne correspond pas nécessairement aux objectifs politiques officiellement poursuivis.

La majeure partie des aides publiques est affectée à des usages autres que les dépenses liées aux établissements d'enseignement. Les aides publiques servent principalement à financer les frais d'études autres que les droits de scolarité. Au Danemark, en Finlande, en Hongrie et aux Pays-Bas, le montant des aides utilisées pour financer des dépenses autres que les droits de scolarité appliqués par les établissements d'enseignement représente plus de 15 pour cent des dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire. La Pologne et la Suisse sont les deux seuls pays de l'OCDE où les bourses et allocations consacrées à des frais autres que ceux afférents aux établissements d'enseignement représentent moins de 1 pour cent des dépenses publiques totales d'éducation (voir le tableau B5.2).

Le remboursement des prêts réduit le coût réel des dispositifs de prêts pour le budget public mais, en même temps, il accroît la charge que supportent les ménages pour l'éducation.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les bénéficiaires des aides publiques jouissent d'une certaine liberté quant à leur utilisation.

Dans tous les pays de l'OCDE qui ont fourni des données, les aides publiques sont essentiellement dépensées en dehors des établissements d'enseignement et le sont exclusivement dans un pays sur trois.

Les aides publiques revêtent une importance particulière dans les systèmes où les élèves/étudiants sont censés financer une partie au moins du coût de leurs études.

Dans les pays de l'OCDE où les étudiants sont tenus de verser des droits de scolarité aux établissements d'enseignement, l'accès aux aides publiques revêt une importance particulière, car ces aides constituent un moyen d'ouvrir les possibilités d'éducation à tous les élèves/étudiants, indépendamment de leur situation financière. L'indicateur B4 évalue la part des fonds d'origine privée alloués aux établissements d'enseignement.

Dans les pays de l'OCDE où la participation privée au financement des établissements d'enseignement est faible, le niveau des aides publiques tend à être faible aussi (voir les tableaux B5.2 et B3.2). À cet égard, la Corée fait figure d'exception : la part des aides publiques au titre des droits de scolarité versés aux établissements d'enseignement y est relativement faible, de l'ordre de 2 pour cent, alors que plus de 80 pour cent des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement tertiaire proviennent de sources privées (voir les tableaux B5.2 et B3.2).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2000 et proviennent de la collecte VOE de données statistiques sur l'éducation menée par l'OCDE en 2002 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les aides publiques aux ménages comprennent les catégories suivantes : *i*) les allocations et les bourses, *ii*) les prêts d'études publics, *iii*) les allocations familiales ou allocations pour enfant liées au statut d'élève/étudiant, *iv*) les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais médicaux, l'achat de livres et de fournitures et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres et *v*) la prise en charge des intérêts sur les prêts privés.

Les dépenses afférentes aux prêts d'études ont été indiquées en valeur brute, à savoir sans déduire, ni exprimer en chiffres nets les remboursements ou les versements d'intérêts effectués par les emprunteurs (étudiants ou ménages). En effet, c'est le montant brut des prêts, y compris les bourses et allocations, qui constitue la variable pertinente pour évaluer l'aide financière accordée aux étudiants actuels.

Les coûts publics afférents aux prêts privés garantis par les pouvoirs publics sont inclus en tant que subventions à d'autres entités privées. Contrairement aux prêts publics, seul le coût net de ces prêts est inclus.

La valeur des réductions fiscales ou des crédits d'impôt dont bénéficient les ménages et les élèves/étudiants n'est pas incluse.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2003 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2003, pour des précisions sur les changements introduits.

Tableau B5.1

**Subventions publiques au secteur privé en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB
au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (2000)**
*Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et transferts aux ménages et autres entités privées,
en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB*

	Dépenses directes au titre des établissements	Transferts aux entités privées au titre de l'éducation					Transferts aux entités privées au titre de l'éducation en pourcentage du PIB
		Aides financières aux élèves/étudiants			Paielements et transferts à d'autres entités privées	Total	
		Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total			
PAYS MEMBRES DE L'OCDE							
Australie	96.2	3.8	n	3.8	n	3.8	0.15
Autriche	98.3	0.8	a	0.8	0.9	1.7	0.07
Belgique	99.7	0.3	n	0.3	n	0.3	0.01
Canada ¹	m	m	m	m	m	m	m
République tchèque	94.4	5.6	a	5.6	n	5.6	0.17
Danemark	84.0	15.6	0.4	16.0	n	16.0	0.78
Finlande	96.2	3.6	n	3.6	0.2	3.8	0.14
France	96.5	3.5	a	3.5	a	3.5	0.15
Allemagne	95.9	4.1	n	4.1	n	4.1	0.12
Grèce	99.8	0.2	m	0.2	a	0.2	0.01
Hongrie	89.3	10.7	a	10.7	n	10.7	0.33
Islande	98.8	m	1.2	1.2	m	1.2	0.05
Irlande	96.4	3.6	n	3.6	n	3.6	0.11
Italie	99.0	0.7	a	0.7	0.3	1.0	0.03
Japon	99.8	m	0.2	0.2	n	0.2	n
Corée	98.5	1.0	0.5	1.5	0.1	1.5	0.05
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	96.8	3.2	a	3.2	a	3.2	0.11
Pays-Bas	92.2	7.6	0.2	7.8	n	7.8	0.25
Nouvelle-Zélande	92.2	3.1	4.6	7.8	n	7.8	0.38
Norvège	94.4	3.6	2.0	5.6	n	5.6	0.22
Pologne	99.7	0.3	x	0.3	m	0.3	0.01
Portugal	98.5	1.5	a	1.5	a	1.5	0.06
République slovaque	100.0	n	a	n	a	n	n
Espagne	99.0	1.0	a	1.0	n	1.0	0.03
Suède	88.9	8.7	2.4	11.1	m	11.1	0.55
Suisse	97.5	1.5	n	1.5	1.1	2.5	0.10
Turquie	99.0	1.0	a	1.0	m	1.0	0.02
Royaume-Uni	99.9	0.1	a	0.1	n	0.1	n
États-Unis ¹	100.0	n	n	n	n	n	n
Moyenne des pays	96.6	3.2	0.4	3.4	0.1	3.4	0.13
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE							
Argentine	99.4	0.6	a	0.6	0.1	0.6	n
Brésil ²	100.0	n	a	n	a	n	n
Chili	99.6	0.4	a	0.4	a	0.4	n
Inde ^{1,2}	99.9	0.1	x	0.1	x	0.1	n
Indonésie	96.6	3.4	m	3.4	m	3.4	n
Israël	98.7	1.3	n	1.3	n	1.3	0.1
Jamaïque	98.5	1.5	n	1.5	n	1.5	0.1
Malaisie	99.7	0.3	a	0.3	m	0.3	n
Paraguay	99.7	0.2	a	0.2	0.1	0.3	n
Philippines	99.2	a	a	a	0.8	0.8	n
Thaïlande	95.8	0.7	3.5	4.2	m	4.2	0.1
Uruguay	99.9	0.1	a	0.1	a	0.1	n

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est exclu.

2. Année de référence 1999.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B5.2
Subventions publiques au secteur privé en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB au titre de l'enseignement tertiaire (2000)

Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et transferts aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB

	Dépenses directes au titre des établissements	Transferts aux entités privées au titre de l'éducation						Transferts aux entités privées au titre de l'éducation en pourcentage du PIB
		Aides financières aux élèves/étudiants				Paiements et transferts à d'autres entités privées		
		Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total	Bourses et autres allocations versées aux ménages au titre des établissements d'enseignement	Total		
Australie	68.3	14.5	17.2	31.7	1.2	n	31.7	0.37
Autriche	81.3	12.2	a	12.2	x	6.4	18.7	0.27
Belgique	83.7	16.3	n	16.3	4.4	n	16.3	0.21
Canada ¹	78.6	13.6	5.7	19.2	m	2.2	21.4	0.42
République tchèque	91.4	8.6	a	8.6	n	n	8.6	0.07
Danemark	61.1	33.9	4.9	38.9	n	n	38.9	0.98
Finlande	82.3	16.9	n	16.9	n	0.8	17.7	0.36
France	91.9	8.1	a	8.1	2.5	a	8.1	0.08
Allemagne	86.0	10.9	3.1	14.0	a	n	14.0	0.15
Grèce	94.2	5.8	m	5.8	m	a	5.8	0.05
Hongrie	82.7	17.3	a	17.3	n	n	17.3	0.18
Islande	78.1	m	21.9	21.9	m	m	21.9	0.24
Irlande	87.6	12.4	n	12.4	m	n	12.4	0.16
Italie	81.5	18.3	n	18.3	6.3	0.2	18.5	0.15
Japon	88.9	m	11.1	11.1	m	n	11.1	0.06
Corée	90.6	1.9	5.0	6.9	6.9	2.5	9.4	0.06
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	95.0	2.5	2.4	5.0	0.8	n	5.0	0.04
Pays-Bas	73.0	20.3	6.7	27.0	2.3	n	27.0	0.35
Nouvelle-Zélande	53.7	14.7	31.5	46.3	n	n	46.3	0.80
Norvège	71.4	11.5	17.1	28.6	a	n	28.6	0.48
Pologne	99.5	0.5	n	0.5	a	m	0.5	0.00
Portugal	93.3	6.7	n	6.7	m	n	6.7	0.07
République slovaque	96.2	2.1	1.6	3.8	m	a	3.8	0.03
Espagne	91.5	8.5	n	8.5	3.1	n	8.5	0.08
Suède	70.5	9.6	19.9	29.5	a	a	29.5	0.59
Suisse	98.7	0.8	n	0.8	m	0.5	1.3	0.02
Turquie	92.1	1.3	6.6	7.9	n	m	7.9	0.08
Royaume-Uni	70.0	10.4	19.6	30.0	4.7	n	30.0	0.30
États-Unis ¹	82.3	9.5	8.3	17.7	x	a	17.7	0.20
<i>Moyenne des pays</i>	<i>83.2</i>	<i>11.0</i>	<i>6.4</i>	<i>16.4</i>	<i>1.7</i>	<i>0.5</i>	<i>16.8</i>	<i>0.24</i>
Argentine	99.6	0.3	m	0.3	m	0.1	0.4	n
Brésil ²	92.7	5.1	2.2	7.3	m	n	7.3	0.07
Chili	69.7	13.6	16.7	30.3	26.5	a	30.3	0.19
Inde ²	99.8	0.2	x	0.2	x	x	0.2	n
Israël	88.4	9.9	1.6	11.6	n	n	11.6	0.14
Jamaïque	90.4	2.8	6.7	9.6	2.8	n	9.6	0.13
Malaisie	83.6	2.5	13.9	16.4	m	m	16.4	0.33
Paraguay	98.7	1.3	a	1.3	x	a	1.3	0.01
Philippines	97.4	2.5	0.1	2.6	x	a	2.6	0.01
Thaïlande	63.8	0.1	36.1	36.2	x	m	36.2	0.40
Uruguay	100.0	n	a	n	n	a	n	n

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est exclu.

2. Année de référence 1999.

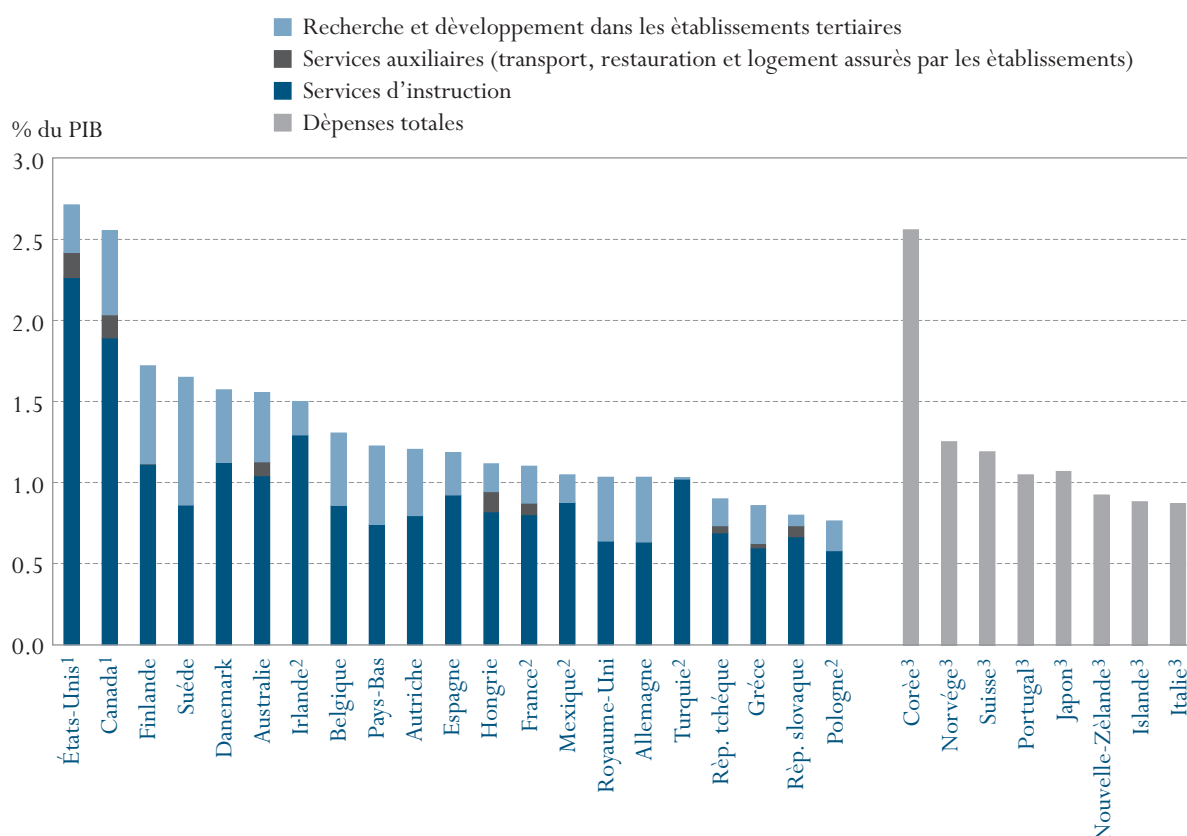
Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

INDICATEUR B6 : DÉPENSES AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS PAR CATÉGORIE DE SERVICES ET DE RESSOURCES

- En moyenne, un quart des dépenses au titre de l'enseignement tertiaire est consacré à la recherche et développement dans les établissements d'enseignement tertiaire. Les écarts importants observés entre les pays de l'OCDE concernant la priorité accordée à la recherche et développement dans les établissements d'enseignement tertiaire peuvent en partie expliquer les différences conséquentes enregistrées dans les dépenses par étudiant.
- Selon la moyenne établie sur la base de tous les pays de l'OCDE, les dépenses de fonctionnement représentent 92 pour cent des dépenses totales d'éducation dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Dans tous les pays de l'OCDE sauf trois, 70 pour cent au moins des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire sont consacrées à la rémunération des personnels.

Graphique B6.1

Dépenses au titre de l'enseignement, de la recherche et développement (R%D) et des services auxiliaires dans les établissements d'enseignement tertiaire, en pourcentage du PIB (2000)



Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses au titre de l'enseignement, de la recherche et développement (R&D) et des services auxiliaires dans les établissements d'enseignement tertiaire.

1. Enseignement post-secondaire non tertiaire inclus.

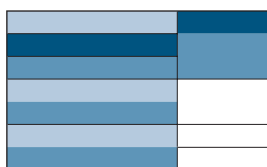
2. Les dépenses de recherche et développement dans l'enseignement tertiaire, et par conséquent les dépenses totales, sont sous-estimées.

3. La barre représente les dépenses totales dans l'enseignement tertiaire et inclut les dépenses de recherche et développement.

Source : OCDE. Tableau B6.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Cet indicateur compare la part des dépenses de fonctionnement à celle des dépenses en capital ainsi que la répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie de ressources dans les différents pays de l'OCDE.

Il compare également la répartition des dépenses entre les différentes fonctions des établissements d'enseignement dans les pays de l'OCDE.



Champ couvert par le diagramme (voir p. 199 pour les explications)

Contexte

La façon dont les dépenses sont réparties entre les diverses catégories fonctionnelles peut influencer sur la qualité de l'enseignement (au travers de la rémunération des enseignants, par exemple), l'état des équipements éducatifs (l'entretien des bâtiments scolaires, par exemple) et la capacité du système éducatif à s'adapter à l'évolution démographique et à celle des effectifs (avec la construction de nouvelles écoles, par exemple).

Des comparaisons sur la manière dont les pays de l'OCDE répartissent les dépenses d'éducation entre les catégories de ressources peuvent donner une idée des différences existant dans l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement. En matière d'affectation des ressources, les décisions prises au niveau du système, tant sur le plan budgétaire que structurel, ont des répercussions jusque dans les salles de classe, car elles influent sur la nature de l'enseignement et les conditions dans lesquelles il est dispensé.

Les établissements d'enseignement proposent des services autres qu'éducatifs. Ainsi, dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, des repas, des transports scolaires gratuits ou encore des logements en internat peuvent être offerts. Dans l'enseignement tertiaire, des établissements proposent des logements gratuits. Il est également fréquent qu'ils se livrent à des activités de recherche très diversifiées qui font partie intégrante de l'enseignement tertiaire.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur divise les coûts d'éducation en dépenses de fonctionnement et en dépenses en capital et les répartit selon les trois grandes fonctions que remplissent généralement les établissements d'enseignement. Il englobe en premier lieu des dépenses directement afférentes à l'enseignement, telles que celles liées à la rémunération des enseignants et à l'achat de matériel scolaire, et des dépenses indirectement liées à l'enseignement, telles que les dépenses en matière d'administration, de services de soutien pédagogique ou didactique, de formation permanente des enseignants, de services d'orientation ou de construction d'infrastructures scolaires. Il inclut en deuxième lieu les dépenses au titre des services auxiliaires, tels que les services à caractère social fournis aux élèves/étudiants par les établissements d'enseignement. Enfin, il comprend les dépenses au titre des activités de recherche et développement (R&D) effectuées dans les établissements d'enseignement tertiaire, soit sous la forme du financement séparé des activités de recherche et développement, soit sous la forme de la proportion que représentent les rémunérations salariales et les dépenses de fonctionnement au titre des activités de recherche dans le budget global de l'éducation.

Cet indicateur n'inclut pas les dépenses publiques et privées au titre de la recherche et développement consenties en dehors des établissements d'enseignement, telles que les dépenses de R&D dans l'industrie. L'étude comparative

des dépenses de R&D dans les secteurs autres que l'éducation figure dans la publication de l'OCDE *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*. Les dépenses au titre des services auxiliaires fournis aux étudiants dans les établissements d'enseignement incluent uniquement les subventions publiques dont ces services font l'objet. Les dépenses consenties par les élèves/étudiants et leur famille au titre des services fournis par les établissements sur la base d'un financement autonome ne sont pas incluses.

Dépenses consacrées à l'enseignement, aux activités de recherche et développement et aux services auxiliaires

Dans les niveaux inférieurs à l'enseignement tertiaire, les dépenses d'éducation sont essentiellement consacrées aux services d'éducation tandis qu'au niveau tertiaire, les autres services, en particulier ceux liés aux activités de recherche et développement, peuvent absorber une partie significative des dépenses d'éducation. Les écarts observés entre les pays de l'OCDE quant aux dépenses au titre des activités de R&D peuvent expliquer en grande partie les différences dans le niveau de dépenses globales d'éducation par étudiant dans l'enseignement tertiaire (voir le graphique B6.1). Ainsi, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, au Danemark, en Finlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, les dépenses unitaires seraient nettement inférieures si la part des activités de recherche et développement était exclue, car ces pays affichent un niveau élevé de dépenses au titre des activités de R&D des établissements d'enseignement tertiaire (entre 0,4 et 0,8 pour cent du PIB) (voir le tableau B6.1).

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les services à caractère social destinés aux élèves/étudiants et, parfois, les services destinés à la population dans son ensemble font partie intégrante des services que les établissements d'enseignement fournissent. Le mode de financement de ces services auxiliaires diffère selon les pays qui dosent, chacun à leur façon, les dépenses publiques, les aides publiques et les contributions financières des élèves/étudiants et de leur famille.

En moyenne, les pays de l'OCDE consacrent 0,2 pour cent de leur PIB aux subventions au titre des services auxiliaires fournis par les établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, soit 6 pour cent de leurs dépenses totales au titre de ces établissements. En tête du classement figurent la Finlande, la France, la Hongrie et les Républiques slovaque et tchèque. Ces pays affectent aux services auxiliaires au moins 10 pour cent de leurs dépenses totales au titre des établissements d'enseignement, ce qui se traduit par des dépenses par étudiant de plus de 500 dollars ÉU (PPA) en Finlande, en France et en Suède et de plus de 250 dollars ÉU (PPA) au Canada, en Communauté flamande de Belgique, aux États-Unis, en Hongrie, en Italie, en République tchèque et au Royaume-Uni (voir les tableaux B6.1 et B6.2).

Dans plus de deux tiers des pays de l'OCDE, le montant consacré aux services auxiliaires est supérieur à celui des aides publiques aux ménages dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Ce constat ne s'applique pas à l'Allemagne, à l'Irlande, aux Pays-Bas et à la Suède où les

Les écarts importants observés entre les pays de l'OCDE concernant la priorité accordée à la R&D dans les établissements d'enseignement tertiaire peuvent en partie expliquer les différences conséquentes enregistrées dans les dépenses par étudiant.

Les services à caractère social destinés aux élèves/étudiants font partie intégrante des fonctions des établissements d'enseignement.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les dépenses au titre des services auxiliaires représentent 6 pour cent des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement.

dépenses au titre des aides publiques aux ménages sont supérieures (voir les tableaux B5.1 et B6.1).

En moyenne, les dépenses au titre des subventions des services auxiliaires dans l'enseignement tertiaire représentent à peine 0,1 pour cent du PIB. Ce chiffre peut toutefois se traduire par des montants élevés par étudiant, comme en Australie, au Canada, en Communauté flamande de Belgique, aux États-Unis, en France et en Hongrie où les subventions au titre des services auxiliaires dépassent la barre des 500 dollars ÉU (PPA). Dans l'enseignement tertiaire, les services auxiliaires sont plus souvent financés de manière autonome (voir les tableaux B6.1 et B6.2).

Dépenses de fonctionnement et en capital et répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie de ressources

Les dépenses d'éducation se divisent tout d'abord en dépenses courantes, ou de fonctionnement, et en dépenses en capital. Les dépenses en capital sont les dépenses consacrées aux actifs dont la durée de vie est supérieure à un an et comprennent les dépenses afférentes à la construction de locaux, à leur rénovation et aux grosses réparations qu'ils subissent. Les dépenses de fonctionnement comprennent les ressources utilisées chaque année pour les activités des établissements.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être subdivisées en trois grandes catégories fonctionnelles : la rémunération des enseignants, la rémunération des autres personnels et les dépenses de fonctionnement autres que la rémunération des personnels (par exemple, le matériel pédagogique et les fournitures, l'entretien des locaux, la préparation des repas pour les élèves/étudiants, la location d'infrastructures scolaires). Le montant alloué à chacune de ces catégories fonctionnelles de dépenses est en partie subordonné à l'évolution actuelle ou prévue des effectifs inscrits, de la rémunération des personnels et des coûts d'entretien et de construction des infrastructures scolaires.

L'enseignement est surtout dispensé dans les écoles et les universités. L'importance des ressources humaines qu'il mobilise explique la part élevée des dépenses de fonctionnement dans les dépenses totales d'éducation. Niveaux primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire confondus, les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne, pour l'ensemble des pays de l'OCDE, 92 pour cent des dépenses totales.

La part relative des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital diffère sensiblement selon les pays : dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, la part des dépenses de fonctionnement va de moins de 86 pour cent en Corée, en Grèce et en Islande à 96 pour cent ou plus au Canada, dans la Communauté flamande de Belgique, au Mexique, aux Pays-Bas, au Portugal et en République slovaque (voir le graphique B6.2).

La rémunération des personnels de l'éducation, dont les enseignants, absorbe la part la plus importante des dépenses de fonctionnement dans les pays de l'OCDE. En moyenne, dans l'ensemble de ces pays, la rémunération des per-

Dans tous les pays de l'OCDE sauf trois, 70 pour cent au moins des dépenses de fonctionnement sont consacrées à la rémunération du personnel dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Graphique B6.2

Répartition des dépenses totales et de fonctionnement au titre des établissements d'enseignement, par catégorie de ressource et niveau d'enseignement (2000)



1. établissements publics seulement.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.
 Source : OCDE. Tableau B6.3. Voir les notes de l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2003).

Les pays de l'OCDE dont le budget de l'éducation est relativement peu important investissent plus dans le personnel et moins dans d'autres services.

La part des dépenses de fonctionnement affectée à la rémunération des personnels de l'éducation, dont les enseignants, diffère selon les pays de l'OCDE.

Dans l'enseignement tertiaire, la part des dépenses en capital est généralement plus importante, en raison de l'utilisation d'équipements pédagogiques plus diversifiés et plus modernes.

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2000 et proviennent de

sonnels de l'éducation représente 80 pour cent des dépenses de fonctionnement tous niveaux d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire confondus. La part des dépenses affectée à la rémunération des personnels de l'éducation ne représente pas plus de 70 pour cent en Finlande, en République tchèque et en Suède, mais elle est de 90 pour cent au moins en Grèce, au Mexique, au Portugal et en Turquie (voir le graphique B6.2).

Les pays de l'OCDE dont le budget de l'éducation est relativement peu important (le Mexique, le Portugal et la Turquie, par exemple) consacrent en général une part supérieure de leurs dépenses de fonctionnement à la rémunération des personnels et une part inférieure à d'autres services sous-traités ou achetés, comme les services de soutien (tels que l'entretien des locaux scolaires), les services auxiliaires (la préparation des repas des élèves/étudiants, par exemple) et la location des bâtiments scolaires et autres équipements.

Au Danemark et aux États-Unis, la rémunération des personnels autres que le personnel enseignant représente environ 25 pour cent des dépenses de personnel au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, alors qu'en Autriche, en Corée, en Espagne et en Irlande, cette part ne dépasse pas 10 pour cent. Ces différences reflètent sans doute le degré de spécialisation des personnels de l'éducation dans des activités autres que l'enseignement dans un pays donné (par exemple, les chefs d'établissement qui n'enseignent pas, les conseillers d'orientation, les chauffeurs de cars, les infirmières, les gardiens et le personnel chargé de l'entretien) (voir le tableau B6.3).

Dans l'enseignement tertiaire, la part des dépenses totales qui est consacrée aux dépenses en capital est plus importante que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, une différence qui s'explique généralement par l'utilisation d'équipements pédagogiques plus diversifiés et plus modernes. Cette part est égale ou supérieure à 10 pour cent dans 16 des 27 pays de l'OCDE considérés et dépasse la barre des 20 pour cent en Corée, en Espagne, en Grèce et en Turquie (voir le graphique B6.2).

Les variations reflètent probablement des différences dans la manière dont l'enseignement tertiaire est structuré dans chaque pays de l'OCDE, ainsi que l'importance des efforts requis pour faire face à l'accroissement des effectifs par la construction de nouveaux équipements.

Les pays de l'OCDE affectent en moyenne 31 pour cent des dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement tertiaire à des postes autres que la rémunération des personnels de l'éducation, ce qui s'explique par le coût beaucoup plus élevé des matériels et équipements requis dans l'enseignement supérieur (voir le graphique B6.2).

Définitions et méthodologie

La distinction entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital est celle qui est utilisée habituellement dans la comptabilité nationale. Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses afférentes aux biens et services utilisés pendant l'année en cours qui doivent être effectuées de manière récurrente afin

d'entretenir la production de services éducatifs. Les dépenses en capital sont les dépenses consacrées aux actifs dont la durée de vie est supérieure à un an et comprennent les dépenses relatives à la construction de locaux, à leur rénovation et aux grosses réparations qu'ils subissent, ainsi que les dépenses liées à l'acquisition de nouveaux équipements ou au remplacement des équipements existants. Les dépenses en capital rapportées ici représentent la valeur du capital acquis ou créé au cours de l'année considérée – c'est-à-dire la quantité de capital constitué –, que ces dépenses aient été financées par des recettes courantes ou au moyen d'emprunts. Ni les dépenses de fonctionnement, ni les dépenses en capital ne tiennent compte des dépenses afférentes au service de la dette.

la collecte UOE de données statistiques sur l'éducation menée par l'OCDE en 2002 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les calculs couvrent les dépenses des établissements publics ou, lorsque les données sont disponibles, celles des établissements publics et privés confondus.

Les dépenses de fonctionnement autres que celles afférentes à la rémunération des personnels comprennent les dépenses liées aux services fournis sous contrat ou achetés, comme les services de soutien (tels que l'entretien des locaux scolaires), les services auxiliaires (la préparation des repas des élèves/étudiants, par exemple) et la location des bâtiments scolaires et autres équipements. Ces services sont fournis par des prestataires extérieurs (contrairement à ceux fournis par les autorités responsables de l'éducation ou par les établissements eux-mêmes par l'intermédiaire de leur propre personnel).

Les dépenses au titre de la recherche et développement comprennent toutes les dépenses afférentes aux activités de recherche menées par les universités et les autres établissements d'enseignement tertiaire, qu'elles soient financées par des fonds institutionnels ou par des bourses ou des contrats proposés par des commanditaires publics ou privés. Ces dépenses sont classées sur la base des données collectées auprès des établissements qui se livrent à ces activités, et non auprès des bailleurs de fonds.

Les « services auxiliaires » sont les services fournis par les établissements d'enseignement en marge de leur mission principale d'éducation. Ils renvoient à deux types importants de services, à savoir les services à caractère social destinés aux élèves/étudiants et les services destinés à la population dans son ensemble. Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les services à caractère social destinés aux élèves/étudiants englobent la restauration, les services de santé ainsi que le transport scolaire. Dans l'enseignement tertiaire, ils comprennent le logement (résidences d'étudiants), la restauration et les services de santé. Parmi les services destinés à la population dans son ensemble, citons les musées, les émissions radiophoniques et télévisées, le sport et les programmes culturels et de divertissement. Les dépenses consacrées aux services auxiliaires qui comprennent des droits versés par les élèves/étudiants et leur famille sont exclues.

Les principaux services d'instruction sont considérés comme correspondant au reste des dépenses, c'est-à-dire les dépenses totales d'éducation diminuées des dépenses au titre des activités de recherche et développement et des services auxiliaires.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2003 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2003, pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B6.1

Dépenses d'éducation par catégorie de ressources en pourcentage du PIB (2000)

Dépenses au titre de l'enseignement, de la recherche et développement (R&D) et des services auxiliaires dans les établissements en pourcentage du PIB et dépenses privées pour des achats liés à l'éducation effectués en dehors des établissements d'enseignement, en pourcentage du PIB

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire				Enseignement tertiaire				
	Dépenses au titre des établissements d'enseignement			Dépenses privées pour des achats de biens et services effectués en dehors des établissements d'enseignement	Dépenses au titre des établissements d'enseignement				Dépenses privées pour des achats de biens et services effectués en dehors des établissements d'enseignement
	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)		Total		Services d'instruction	Services auxiliaires assurés par les établissements)	Recherche et développement	Total	
	(1)	(2)		(3)					(4)
Australie	4.21	0.16	4.37	0.14	1.04	0.09	0.43	1.56	0.15
Autriche	x(3)	x(3)	3.88	m	0.80	x(5)	0.41	1.21	m
Belgique	x(3)	x(3)	3.62	m	0.86	x(5)	0.45	1.31	m
Belgique (Com. fl.)	3.24	0.22	3.46	0.18	0.76	0.05	0.44	1.26	0.14
Canada ¹	3.44	0.19	3.62	m	1.89	0.14	0.52	2.55	0.41
République tchèque	2.62	0.46	3.08	m	0.69	0.04	0.17	0.90	m
Danemark ²	x(3)	x(3)	4.16	0.78	1.12	x(5)	0.45	1.58	0.98
Finlande	3.10	0.39	3.48	m	1.11	n	0.61	1.72	m
France ³	3.68	0.58	4.25	0.14	0.80	0.07	0.23	1.10	0.08
Allemagne	3.51	0.08	3.59	0.19	0.63	n	0.40	1.03	0.07
Grèce ⁴	2.87	0.04	2.91	0.75	0.60	0.03	0.24	0.86	0.07
Hongrie ⁴	2.49	0.34	2.83	m	0.82	0.12	0.18	1.12	m
Islande	x(3)	x(3)	4.87	m	x(8)	x(8)	x(8)	0.89	m
Irlande ³	2.93	0.06	2.99	m	1.29	x(5)	0.21	1.50	m
Italie	3.14	0.12	3.26	0.05	0.84	0.04	x(6)	0.87	0.24
Japon ²	x(3)	x(3)	2.91	0.80	x(8)	x(8)	x(8)	1.07	m
Corée	x(3)	x(3)	4.04	m	x(8)	x(8)	x(8)	2.57	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique ³	x(3)	x(3)	3.83	0.21	0.88	x(5)	0.17	1.05	0.18
Pays-Bas	3.07	0.03	3.11	0.17	0.74	n	0.48	1.23	0.06
Nouvelle-Zélande	x(3)	x(3)	4.56	m	x(8)	x(8)	x(8)	0.93	m
Norvège	x(3)	x(3)	3.67	m	x(8)	x(8)	x(8)	1.25	n
Pologne ^{3,4}	3.52	0.23	3.75	m	0.58	n	0.19	0.77	m
Portugal	x(3)	x(3)	4.13	0.06	x(8)	x(8)	x(8)	1.05	0.07
République slovaque	2.53	0.25	2.77	0.24	0.66	0.07	0.07	0.80	0.10
Espagne	3.17	0.11	3.28	m	0.92	x(5)	0.26	1.19	m
Suède	3.93	0.43	4.36	0.55	0.86	a	0.79	1.65	0.59
Suisse	x(3)	x(3)	4.26	m	x(8)	x(8)	x(8)	1.19	m
Turquie ^{3,4}	2.26	0.11	2.37	m	1.02	m	0.01	1.03	m
Royaume-Uni	3.54	0.25	3.79	m	0.64	n	0.40	1.04	0.09
États-Unis ¹	3.74	0.14	3.87	0.02	2.26	0.16	0.29	2.71	0.11
<i>Moyenne des pays</i>	<i>3.21</i>	<i>0.22</i>	<i>3.62</i>	<i>0.31</i>	<i>0.96</i>	<i>0.05</i>	<i>0.33</i>	<i>1.29</i>	<i>0.21</i>

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire et exclu de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.

3. Les dépenses au titre de la recherche et développement, et par conséquent les dépenses totales, sont sous-estimées.

4. Les services auxiliaires concernent uniquement les établissements publics. Les autres services auxiliaires sont inclus dans les services d'instruction.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B6.2

Dépenses par étudiant au titre de l'enseignement, des services auxiliaires et de la recherche et développement (R&D) (2000)

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement en dollars ÉU convertis sur la base des PPA, de sources publiques et privées, par type de service et niveau d'enseignement

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Enseignement tertiaire			
	Dépenses directes au titre des établissements d'enseignement			Dépenses directes au titre des établissements d'enseignement			
	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)			Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)			
	Services d'instruction		Total	Services d'instruction		Recherche et développement	Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Australie	5 671	210	5 881	8 835	672	3 347	12 854
Autriche	x(3)	x(3)	7 883	7 148	x(4)	3 702	10 851
Belgique	x(3)	x(3)	5 732	7 098	x(4)	3 673	10 771
Belgique (Com. fl.)	5 421	369	5 790	7 118	511	4 153	11 782
Canada ¹	5 640	307	5 947	11 093	826	3 065	14 983
République tchèque	2 258	398	2 656	4 151	259	1 022	5 431
Danemark ²	x(3)	x(3)	7 436	8 553	x(4)	3 428	11 981
Finlande	4 705	587	5 292	5 323	19	2 902	8 244
France	5 517	863	6 380	6 094	537	1 742	8 373
Allemagne	6 048	138	6 185	6 643	30	4 225	10 898
Grèce ³	3 475	49	3 524	2 359	109	933	3 402
Hongrie ³	2 120	290	2 410	5 140	779	1 106	7 024
Islande ³	x(3)	x(3)	6 373	x(7)	x(7)	x(7)	7 994
Irlande	3 851	83	3 934	9 552	x(5)	1 531	11 083
Italie ³	6 489	250	6 739	7 717	348	x(4)	8 065
Japon ²	x(3)	x(3)	5 913	x(7)	x(7)	x(7)	10 914
Corée	x(3)	x(3)	3 608	x(7)	x(7)	x(7)	6 118
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	x(3)	x(3)	1 415	3 918	x(5)	770	4 688
Pays-Bas	5 084	54	5 138	7 230	n	4 704	11 934
Nouvelle-Zélande	x(3)	x(3)	m	x(7)	x(7)	x(7)	m
Norvège ³	x(3)	x(3)	7 399	x(7)	x(7)	x(7)	13 353
Pologne ³	1 869	119	1 988	2 443	n	779	3 222
Portugal	x(3)	x(3)	4 500	x(7)	x(7)	x(7)	4 766
République slovaque	1 579	153	1 732	4 105	432	412	4 949
Espagne	4 474	162	4 636	5 182	x(4)	1 483	6 666
Suède	5 701	620	6 321	7 869	a	7 228	15 097
Suisse ³	x(3)	x(3)	7 210	x(7)	x(7)	x(7)	18 450
Turquie ³	m	m	822	4 071	m	50	4 121
Royaume-Uni	4 472	412	4 884	5 950	n	3 707	9 657
États-Unis ^{1,4}	7 600	277	7 877	16 982	1 168	2 208	20 358
<i>Moyenne des pays</i>	<i>4 554</i>	<i>297</i>	<i>5 010</i>	<i>6 701</i>	<i>356</i>	<i>2 499</i>	<i>9 571</i>

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.
2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.
3. Établissements publics seulement.
4. Établissements publics et établissements privés indépendants seulement.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

Tableau B6.3
Dépenses d'éducation par catégorie de ressources (2000)
*Répartition des dépenses totales et de fonctionnement au titre des établissements d'enseignement,
 de sources publiques et privées, par catégorie de ressources et niveau d'enseignement*

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire						Enseignement tertiaire						
	Pourcentage des dépenses totales		Pourcentage des dépenses de fonctionnement				Pourcentage des dépenses totales		Pourcentage des dépenses de fonctionnement				
	Fonctionnement	Capital	Rémunération des enseignants	Rémunération des autres personnels	Rémunération de tous les personnels	Autres dépenses de fonctionnement	Fonctionnement	Capital	Rémunération des enseignants	Rémunération des autres personnels	Rémunération de tous les personnels	Autres dépenses de fonctionnement	
													(1)
PAYS MEMBRES DE L'OCDE	Australie	93.5	6.5	56.1	16.0	72.2	27.8	91.3	8.7	32.6	28.1	60.8	39.2
	Autriche	94.7	5.3	69.7	8.5	78.2	21.8	96.2	3.8	47.3	19.7	67.1	32.9
	Belgique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Belgique (Com. fl.)	96.5	3.5	68.1	13.7	81.8	18.2	95.9	4.1	46.5	21.3	67.8	32.2
	Canada ¹	96.8	3.2	61.3	15.1	76.4	23.6	96.1	3.9	x(11)	x(11)	67.1	32.9
	République tchèque	92.2	7.8	46.5	16.4	62.9	37.2	89.7	10.4	26.8	23.5	50.3	49.7
	Danemark ²	93.6	6.4	52.3	26.1	78.4	21.6	85.9	14.1	52.0	25.4	77.4	22.6
	Finlande	93.2	6.8	56.3	12.1	68.4	31.6	93.9	6.1	33.9	25.5	59.4	40.6
	France	91.3	8.7	x(5)	x(5)	78.8	21.2	89.1	10.9	x(11)	x(11)	70.1	29.9
	Allemagne	92.7	7.3	x(5)	x(5)	85.7	14.3	89.2	10.8	x(11)	x(11)	75.9	24.1
	Grèce ³	83.2	16.8	x(5)	x(5)	91.0	9.0	75.6	24.4	x(11)	x(11)	59.6	40.4
	Hongrie ³	92.6	7.4	x(5)	x(5)	74.9	25.1	82.4	17.6	x(11)	x(11)	62.6	37.4
	Islande	85.2	14.8	x(5)	x(5)	m	m	94.4	5.6	x(11)	x(11)	87.4	12.6
	Irlande ³	91.0	9.0	76.3	5.5	81.9	18.1	85.3	14.7	45.7	23.4	69.1	30.9
	Italie ³	94.6	5.4	66.9	15.6	82.5	17.5	82.8	17.2	44.5	23.2	67.7	32.3
	Japon ²	88.8	11.2	x(5)	x(5)	88.1	11.9	80.9	19.1	x(11)	x(11)	67.5	32.5
	Corée	84.2	15.8	75.0	8.5	83.5	16.5	72.2	27.8	37.3	12.8	50.0	50.0
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique ³	97.6	2.4	80.6	14.4	95.0	5.0	98.4	1.6	65.6	20.1	85.7	14.3
	Pays-Bas	96.1	3.9	x(5)	x(5)	76.7	23.3	94.1	5.9	x(11)	x(11)	76.7	23.3
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	88.2	11.8	x(5)	x(5)	81.7	18.3	88.5	11.5	x(11)	x(11)	63.8	36.2
	Pologne ³	92.9	7.1	x(5)	x(5)	77.0	23.0	92.5	7.5	x(11)	x(11)	95.8	4.2
	Portugal	96.5	3.5	x(5)	x(5)	94.3	5.7	85.7	14.3	x(11)	x(11)	76.2	23.8
	République slovaque	96.3	3.7	58.1	17.9	76.1	23.9	89.8	10.2	32.6	21.8	54.4	45.6
	Espagne	93.6	6.4	76.4	9.5	85.9	14.1	79.4	20.6	56.4	21.5	77.9	22.1
	Suède	m	m	46.3	15.0	61.6	38.4	m	m	x(11)	x(11)	57.8	42.2
	Suisse ³	91.4	8.6	71.9	12.8	84.7	15.3	88.4	11.6	52.8	24.4	77.2	22.8
	Turquie ³	88.5	11.5	x(5)	x(5)	93.4	6.6	78.5	21.5	x(11)	x(11)	75.8	24.2
	Royaume-Uni	94.3	5.7	53.1	20.5	73.6	26.4	98.2	1.8	33.0	24.8	57.8	42.2
	États-Unis ^{1,3}	88.4	11.6	55.9	26.3	82.1	17.9	92.8	7.2	x(11)	x(11)	61.7	38.3
	<i>Moyenne des pays</i>	<i>92.2</i>	<i>7.8</i>	<i>63.0</i>	<i>14.9</i>	<i>80.3</i>	<i>19.7</i>	<i>88.3</i>	<i>11.7</i>	<i>43.7</i>	<i>22.7</i>	<i>68.8</i>	<i>31.2</i>
PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE	Argentine ³	96.9	3.1	61.1	29.5	90.7	9.3	98.6	1.4	54.8	35.5	90.4	9.6
	Brésil ^{3,4}	94.7	5.3	x(5)	x(5)	77.3	22.7	97.0	3.0	x(11)	x(11)	82.5	17.5
	Chili ³	84.7	15.3	x(1)	x(1)	x(1)	x(1)	92.0	8.0	x(7)	x(7)	x(7)	x(7)
	Inde ^{1,3,4}	97.5	2.5	78.6	9.6	88.2	11.8	98.4	1.6	99.8	x(9)	99.8	0.2
	Indonésie ³	93.9	6.1	78.0	7.7	85.8	14.2	82.0	18.0	87.2	11.8	99.0	1.0
	Israël	91.6	8.4	x(5)	x(5)	77.5	22.5	90.5	9.5	x(11)	x(11)	76.5	23.5
	Jamaïque ³	95.4	4.6	48.4	8.8	57.2	42.8	93.5	6.5	56.9	21.9	78.8	21.2
	Malaisie ³	69.5	30.5	69.8	12.4	82.2	17.8	54.0	46.0	31.6	13.5	45.1	54.9
	Paraguay ³	93.0	7.0	65.6	12.9	78.5	21.5	92.3	7.7	59.8	15.2	75.0	25.0
	Philippines ³	91.6	8.4	85.6	m	85.6	14.4	95.4	4.6	75.2	m	75.2	24.8
	Tunisie ³	88.8	11.2	x(1)	x(1)	x(1)	x(1)	m	m	m	m	m	m
	Uruguay ³	95.3	4.7	66.7	18.9	85.6	14.4	94.9	5.1	63.8	22.7	86.5	13.5
	Zimbabwe	98.2	1.8	60.2	m	60.2	39.8	m	m	m	m	m	m

B6

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.

2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.

3. Établissements publics seulement.

4. Année de référence 1999.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2003).

GLOSSAIRE

Actif occupé : selon les lignes directrices du Bureau international du travail (BIT), les actifs occupés sont les personnes qui, durant la semaine de référence, ont effectué un travail d'une durée d'une heure au moins moyennant un salaire (salariés) ou en vue d'un bénéfice (travailleurs non salariés et travailleurs familiaux non rémunérés), avaient un emploi mais étaient temporairement absentes de leur travail (pour raison de maladie, d'accident, de congé ou de vacances, de conflit de travail ou de grève, de congé-éducation ou de formation, de congé de maternité ou parental, etc.) et avaient un lien formel avec leur emploi. Voir également *Demandeur d'emploi*, *Population active*, *Situation au regard de l'emploi*, *Taux d'activité* et *Taux de chômage*.

Activité de développement professionnel : il s'agit ici de toute activité qui contribue à développer les connaissances et compétences individuelles, l'expertise professionnelle et toute autre caractéristique du métier d'enseignant : tant l'étude personnelle, la réflexion et le développement concerté de nouvelles approches pédagogiques que les cours structurés.

Âge : voir *Âge moyen*, *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en début de cycle*, *Âge moyen en fin de cycle* et *Âge théorique*.

Âge moyen : on entend par âge moyen l'âge qui correspond généralement à l'entrée et à la sortie d'un cycle d'études. Cet âge renvoie à la durée théorique d'un cycle, à supposer qu'il ait été suivi à temps plein et qu'il n'y ait pas de redoublement. On part du principe que, dans le système éducatif institutionnel du moins, un élève ou étudiant peut suivre le programme complet en un nombre d'années donné qui est appelé durée théorique du programme. Voir également *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en début de cycle scolaire*, *Âge moyen en fin de cycle scolaire* et *Âge théorique*.

Âge moyen d'obtention d'un diplôme : cet âge est l'âge généralement atteint à la fin de la dernière année scolaire ou académique qui se termine par la délivrance d'un diplôme. Il y a lieu de souligner qu'à certains niveaux d'enseignement, l'expression « âge d'obtention d'un diplôme », utilisée dans cette publication par convention, ne doit pas être interprétée *stricto sensu* et doit plutôt être assimilée à l'âge d'achèvement d'un cycle. Voir également *Âge moyen*, *Âge moyen en début de cycle scolaire*, *Âge moyen en fin de cycle scolaire* et *Âge théorique*.

Âge moyen en début de cycle scolaire : l'âge moyen en début de cycle scolaire est l'âge généralement atteint au début de la première année scolaire ou académique d'un niveau d'enseignement. Voir également *Âge moyen*, *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en fin de cycle scolaire* et *Âge théorique*.

Âge moyen en fin de cycle scolaire : l'âge moyen en fin de cycle scolaire est l'âge généralement atteint au début de la dernière année scolaire ou académique d'un niveau d'enseignement. Voir également *Âge moyen*, *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en début de cycle scolaire* et *Âge théorique*.

Âge théorique : on entend par âge théorique l'âge fixé par la loi ou la réglementation pour l'entrée et la sortie d'un cycle d'études. Il y a lieu de noter que l'âge théorique, ou légal, peut être très différent de l'âge moyen. Voir *Âge moyen*, *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en début de cycle scolaire* et *Âge moyen en fin de cycle scolaire*.

Aides éducateurs des élèves/étudiants : cette catégorie comprend les personnels chargés du soutien pédagogique aux niveaux 0, 1, 2, 3 et 4 de la CITE, du soutien académique aux niveaux 5 et 6 de la CITE et au soutien en matière de soins de santé et de services sociaux à tous les niveaux de la CITE. Voir également

Corps enseignant, Nombre d'élèves/étudiants par enseignant, Personnel d'entretien et de fonction, Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration, Personnel enseignant et Personnels de l'éducation.

Aides financières aux élèves et étudiants : ces aides se répartissent en deux catégories. La première comprend les bourses et autres aides accordées par les pouvoirs publics aux élèves/étudiants ou aux ménages qui, outre les bourses diverses (bourses d'étude, bourses de recherche, etc.), englobent les aides spéciales fournies aux élèves et étudiants - en espèces ou en nature, tels que les transports à prix réduits - et les allocations familiales ou allocations pour enfants à charge lorsqu'elles dépendent du statut d'élève ou d'étudiant. Tous les avantages dont bénéficient les élèves et étudiants et les ménages sous forme d'abattements et dégrèvements d'impôt ou autres avantages fiscaux particuliers ne sont pas inclus. La seconde catégorie comprend les prêts aux élèves et étudiants enregistrés sous leur forme brute, c'est-à-dire sans en déduire les remboursements ou paiements d'intérêts par l'emprunteur (les élèves/étudiants ou les ménages).

Ajustements au traitement de base : les ajustements au traitement de base désignent les primes auxquelles les enseignants peuvent prétendre en plus de leur rémunération calculée en fonction de leurs qualifications et de leur ancienneté (barème salarial). Ces primes peuvent être octroyées au titre de l'enseignement dans des régions retirées, de la participation à des activités spécifiques ou à des projets d'amélioration au sein de l'établissement ou encore de la qualité de l'enseignement dispensé. Voir également *Traitement des enseignants*.

Autres transferts courants : ces transferts englobent les primes nettes d'assurance pour risques divers, les allocations de sécurité sociale et d'assistance sociale, les fonds de retraite non financés et les allocations sociales (versées directement aux anciens salariés ou aux salariés actuels, sans fonds, réserves ou assurances à cette fin), ainsi que les transferts courants au bénéfice d'organisations sans but lucratif au service des ménages et les transferts courants vers d'autres pays. Voir également *Dépenses de consommation finale, Dépenses de fonctionnement et Revenus de la propriété payés*.

Avantages non salariaux : les avantages non salariaux comprennent les dépenses engagées par les entreprises ou les autorités publiques pour le financement des retraites, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, de l'indemnisation du chômage, d'autres formes d'assurance sociale, des avantages en nature (le logement gratuit ou subventionné, par exemple), les allocations de maternité, la garde gratuite ou subventionnée des enfants et tous les autres avantages supplémentaires existant dans les divers pays. Ces dépenses ne comprennent ni les apports des salariés eux-mêmes, ni les déductions sur leurs salaires bruts. Voir également *Rémunération du personnel et Salaire*.

Capital humain : par capital humain, on entend les richesses humaines productives, c'est-à-dire les actifs que représentent la main-d'œuvre, les compétences et les connaissances.

Charge de cours : deux valeurs fondamentales permettent de mesurer la charge de cours, à savoir le temps passé en classe et la progression vers l'obtention d'un diplôme. Le temps passé en classe permet de quantifier le temps d'instruction de l'élève/étudiant, que ce soit le nombre d'heures d'instruction par jour ou par an, le nombre de cours suivis ou encore une combinaison de ces deux formules. Ces mesures sont basées sur les caractéristiques des cours ou sur les modes de fréquentation, et non sur les programmes de cours suivis par les élèves/étudiants. Pour cette raison, ces mesures de la charge de cours sont utiles lorsque les programmes ne sont pas structurés ou que leur structure n'est pas comparable. La deuxième valeur de la charge de cours est l'unité utilisée pour mesurer la progression vers l'obtention d'un diplôme. Cette valeur diffère de la première dans le sens où elle se concentre plus sur la « valeur académique » de l'instruction que sur le volume d'instruction. En conséquence, des cours présentant le même temps d'instruction peuvent afficher des valeurs académiques différentes et ils ne peuvent être identiques que si la progression académique est

mesurée en terme de temps d’instruction. Voir également *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant à temps plein*, *Élève/étudiant équivalent temps plein* et *Mode de scolarisation*.

Classification internationale type de l’éducation (CITE) : les niveaux d’enseignement et les domaines de formation cités dans cette publication sont définis suivant la Classification internationale type de l’éducation (CITE) de 1997. Pour plus de détails sur la CITE 1997 et sur sa mise en place au sein de chaque pays, voir la publication *Nomenclature des systèmes d’éducation. Guide d’utilisation de la CITE 97 dans les pays de l’OCDE* (Paris, 1999). Voir également *Enseignement pré-primaire (CITE 0)*, *Enseignement primaire (CITE 1)*, *Premier cycle de l’enseignement secondaire (CITE 2)*, *Deuxième cycle de l’enseignement secondaire (CITE 3)*, *Enseignement post-secondaire non tertiaire (CITE 4)*, *Enseignement tertiaire de type A (CITE 5A)*, *Enseignement tertiaire de type B (CITE 5B)* et *Programmes de recherche de haut niveau (CITE 6)*.

Classification internationale type des professions (CITP) : la classification internationale type des professions (1998) classe les individus en fonction de leur profession actuelle ou future. Les emplois sont répartis en catégories en fonction du type de travail qui est ou sera effectué. Les principaux critères de classification utilisés pour définir des grands groupes, des sous-grands groupes et des sous-groupes sont le niveau de compétence et le niveau de spécialisation requis pour exercer une profession. Les « Membres de l’exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l’administration publique et dirigeants et cadres supérieurs d’entreprise » et les « Forces armées » constituent des grands groupes distincts.

Compréhension de l’écrit : le PISA définit la compréhension de l’écrit comme la capacité de comprendre et d’utiliser des textes écrits, mais aussi de réfléchir à leur propos, dans le but de permettre à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société. Voir également *Culture mathématique* et *Culture scientifique*. Dans le même ordre d’idée, le PIRLS définit la compréhension de l’écrit, ou littératie, comme « la capacité de comprendre et d’utiliser ces formes du langage écrit requises par la société ou importantes pour l’individu. »

Corps enseignant : la dénomination « corps enseignant » désigne le personnel qualifié directement impliqué dans l’instruction des élèves. Elle englobe les enseignants titularisés, les enseignants dispensant un enseignement spécialisé (aux enfants ayant des besoins spéciaux en éducation) et d’autres enseignants qui prennent en charge des élèves constituant une classe dans une salle de classe ou des élèves réunis en petits groupes dans un local technique ou qui donnent des cours particuliers dans une salle de classe ou un autre local. Le corps enseignant comprend également les doyens de faculté ou directeurs dont les tâches incluent une charge de cours mais exclut le personnel non qualifié qui aide les enseignants à donner cours aux élèves, comme les aides-enseignants ou le personnel paraprofessionnel. Voir également *Aides éducateurs pour les élèves/étudiants*, *Enseignant à temps partiel*, *Enseignant à temps plein*, *Enseignant équivalent temps plein*, *Nombre d’élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel d’entretien et de fonction*, *Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d’administration*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l’éducation* et *Temps d’enseignement*.

Culture mathématique : le PISA définit la culture mathématique comme l’aptitude d’un individu à identifier et à comprendre les divers rôles joués par les mathématiques dans le monde, à porter à leur propos des jugements fondés et à s’y engager en fonction des exigences de sa vie présente et future (sa vie privée, professionnelle et sociale avec son entourage et ses proches) en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi. Voir également *Compréhension de l’écrit* et *Culture scientifique*.

Culture scientifique : le PISA définit la culture scientifique comme la capacité d’utiliser des connaissances scientifiques, d’identifier les questions et de tirer des conclusions, fondées sur des faits, en vue de comprendre le monde naturel et de prendre des décisions à son propos, ainsi que de comprendre les changements qui y sont apportés par l’activité humaine. Voir également *Compréhension de l’écrit* et *Culture mathématique*.

Demandeur d'emploi : les demandeurs d'emploi, statut défini conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT), sont les personnes qui sont sans emploi, qui en cherchent activement un et qui sont immédiatement disponibles pour travailler. Voir également *Actif occupé*, *Population active*, *Situation au regard de l'emploi*, *Taux d'activité* et *Taux de chômage*.

Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D) : les dépenses au titre de la recherche et du développement comprennent toutes les dépenses afférentes aux activités de recherche menées par les universités et les autres établissements d'enseignement tertiaire, qu'elles soient financées par des fonds institutionnels ou par des bourses ou des contrats proposés par des commanditaires publics ou privés. Sont également visés dans ce cadre tous les instituts de recherche et sites d'expérimentation placés sous le contrôle direct des établissements d'enseignement tertiaire, gérés par ceux-ci ou encore associés à ceux-ci. Voir également *Dépenses au titre des services auxiliaires* et *Dépenses au titre des services principaux d'éducation*.

Dépenses au titre des établissements d'enseignement : ces dépenses comprennent celles consenties au titre des établissements à vocation pédagogique et des autres établissements qui n'ont pas à proprement parler de vocation pédagogique. Voir également *Dépenses directes au titre des établissements d'enseignement*, *Établissement d'enseignement à vocation pédagogique* et *Établissement d'enseignement sans vocation pédagogique*.

Dépenses au titre des retraites : les dépenses au titre des retraites correspondent au coût supporté – à l'exclusion de toute contribution des salariés – pour assurer le financement des allocations de retraite des personnes travaillant actuellement dans le secteur de l'éducation. Ce coût peut être mesuré par les contributions des employeurs (ou des tiers) imputées ou versées aux systèmes de retraite. Les contributions des salariés sont exclues car elles sont déjà comptabilisées dans la rémunération totale comme composante du salaire brut.

Dépenses au titre des services auxiliaires : les « services auxiliaires » sont les services fournis par les établissements d'enseignement en marge de leur mission principale d'éducation. Ils renvoient à deux types importants de services, à savoir les services à caractère social destinés aux élèves et les services destinés à la population dans son ensemble. Dans les niveaux 0 à 3 de la CITE, les services à caractère social destinés aux élèves englobent notamment la restauration, les services de santé ainsi que le transport scolaire. Dans l'enseignement tertiaire, ils comprennent le logement (résidences d'étudiants), la restauration et les services de santé. Parmi les services destinés à la population dans son ensemble, citons les musées, les émissions radiophoniques et télévisées, le sport et les programmes culturels et de divertissement. La prise en charge des jeunes enfants le jour ou la nuit par des établissements préscolaires et primaires n'est pas incluse dans les services auxiliaires. Parmi les structures qui offrent des services auxiliaires figurent des organisations qui proposent des services d'orientation professionnelle ou de consultation psychologique et des services de placement, de transport, de restauration et de logement aux élèves/étudiants. Voir également *Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D)* et *Dépenses au titre des services principaux d'éducation*.

Dépenses au titre des services d'éducation autres que l'instruction : ces dépenses comprennent les dépenses publiques au titre des services auxiliaires - tels que la restauration, les transports scolaires, le logement en internat ou en résidence -, les dépenses privées au titre des services auxiliaires, les dépenses privées subventionnées au titre des frais de subsistance des élèves/étudiants ou les tarifs réduits dans les transports et, enfin, les dépenses privées au titre des frais de subsistance ou de déplacement des élèves/étudiants. Voir également *Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D)*, *Dépenses au titre des services auxiliaires* et *Dépenses au titre des services principaux de l'éducation*.

Dépenses au titre des services principaux d'éducation : ces dépenses englobent toutes les dépenses directement liées à l'enseignement et à l'instruction. Sont notamment visées les dépenses au titre des enseignants, des bâtiments scolaires, du matériel didactique, des manuels, de l'administration des établissements

et des droits autres que ceux versés aux établissements. Voir également *Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D)* et *Dépenses au titre des services auxiliaires*.

Dépenses cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires : les dépenses prévues au cours de la durée moyenne des études tertiaires sont obtenues par la multiplication des dépenses annuelles actuelles par la durée théorique moyenne des études tertiaires.

Dépenses de consommation finale : la consommation finale des services publics correspond à la valeur des biens et services acquis pour leur propre usage, c'est-à-dire la valeur de leur production brute diminuée de la valeur de leurs ventes de biens et services et de la valeur du capital propre constitué qui n'est pas distinct. La valeur de leur production brute est égale à la somme de la valeur de leur consommation intermédiaire de biens et services (y compris la fiscalité indirecte payée), de la rémunération des personnels et de la consommation du capital immobilisé (c'est-à-dire sa dépréciation en raison de l'usure normale et de l'obsolescence prévue). Voir également *Autres transferts courants*, *Dépenses de capital* et *Revenus de la propriété payés*.

Dépenses de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement sont les dépenses afférentes aux biens et services utilisés pendant l'année en cours qui doivent être effectuées de manière récurrente afin d'entretenir la production de services éducatifs. Les dépenses mineures concernant l'acquisition de certains types d'équipement sont également incluses dans les dépenses de fonctionnement si elles sont inférieures à un seuil déterminé. Les dépenses de fonctionnement incluent la consommation finale des administrations, les revenus de la propriété payés, les subventions d'exploitation et d'autres transferts courants payés (la sécurité sociale, les allocations d'assistance sociale, les retraites et autres allocations sociales, par exemple). Voir également *Autres transferts courants*, *Dépenses de consommation finale* et *Revenus de la propriété payés*.

Dépenses directes au titre des établissements d'enseignement : les dépenses directement affectées aux établissements d'enseignement sont, d'une part, celles liées à l'achat par un organisme gouvernemental de moyens éducatifs qui seront utilisés par les établissements d'enseignement (par exemple, le versement direct du traitement des enseignants par le ministère central ou régional de l'Éducation, les versements directs d'une municipalité à une entreprise pour la construction de bâtiments scolaires ou encore l'acquisition par un organisme gouvernemental de manuels scolaires qui seront distribués aux autorités locales ou aux établissements) et, d'autre part, les paiements versés par l'organisme gouvernemental aux établissements d'enseignement qui sont chargés d'acquérir eux-mêmes les moyens nécessaires à l'enseignement (par exemple, une affectation gouvernementale ou une subvention forfaitaire à une université, dont celle-ci se sert ensuite pour rémunérer son personnel ou se procurer d'autres ressources, les budgets accordés par les autorités aux établissements publics autonomes sur le plan fiscal, les subventions publiques aux établissements privés ou encore les financements accordés par les pouvoirs publics à des entreprises privées qui réalisent des recherches pédagogiques). Les dépenses directes d'un organisme gouvernemental ne comprennent pas les droits d'inscription ou de scolarité versés par les élèves et étudiants (ou leurs familles) inscrits dans les établissements publics qui relèvent de cet organisme, même si ces versements vont, dans un premier temps, à l'organisme gouvernemental plutôt qu'à l'établissement en question. Voir également *Établissement d'enseignement à vocation pédagogique* et *Établissement d'enseignement sans vocation pédagogique*.

Dépenses en capital : les dépenses en capital représentent la valeur du capital éducatif acquis ou créé pendant l'année visée – c'est-à-dire la formation de capital –, que ces dépenses soient financées à partir des recettes courantes ou par un emprunt. Les dépenses en capital comprennent la construction, la rénovation et les grosses réparations des bâtiments, ainsi que l'acquisition ou le remplacement d'équipement. Bien que l'investissement en capital requière une importante mise de fonds, les locaux et les équipements ont une durée de vie de plusieurs années.

Dépenses en dehors des établissements d'enseignement : ces dépenses comprennent toutes les dépenses liées à l'achat de biens et services d'éducation en dehors des établissements d'enseignement, l'achat de livres et d'ordinateurs et le financement d'autres droits, d'accès, par exemple. Elles incluent également les frais de subsistance des élèves/étudiants et les frais liés au transport lorsqu'il n'est pas assuré par les établissements d'enseignement.

Dépenses non éducatives : ces dépenses comprennent toutes les dépenses liées aux frais de subsistance des élèves/étudiants.

Dépenses privées : les dépenses privées sont celles qui sont financées par des sources privées, par exemple les ménages et autres entités privées. Par ménages, on entend les élèves ou étudiants et leur famille. Les « autres entités privées » comprennent les entreprises privées et les organisations sans but lucratif, notamment les organisations confessionnelles, les associations caritatives et les organisations patronales et syndicales. Les dépenses privées comprennent les droits de scolarité, le matériel, notamment les manuels et les équipements pédagogiques, les transports scolaires (s'ils sont organisés par l'école), les repas (s'ils sont fournis par l'école), les frais d'internat et les dépenses supportées par les entreprises pour la formation professionnelle initiale. Il y a lieu de souligner que les établissements privés sont considérés comme des prestataires de services et non comme des sources de financement.

Dépenses publiques : les dépenses publiques correspondent aux dépenses supportées par les autorités publiques, quel qu'en soit le niveau. Les dépenses qui ne concernent pas directement l'enseignement (par exemple la culture, les sports, les activités de la jeunesse, etc.) ne sont en principe pas incluses. Les dépenses consacrées à l'éducation par d'autres ministères ou instances équivalentes, tels que les ministères de la Santé et de l'Agriculture, sont incluses.

Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) : le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) correspond à la dernière étape de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays de l'OCDE. Le cloisonnement des matières est généralement plus prononcé à ce niveau qu'au niveau 2 de la CITE. De même, les enseignants doivent posséder des qualifications plus poussées et plus spécialisées qu'au niveau 2. Les élèves ont généralement 15 ou 16 ans lorsqu'ils accèdent à ce niveau d'enseignement. La durée moyenne des programmes de niveau 3 de la CITE varie considérablement dans et entre les pays. Elle est comprise entre deux et cinq ans. Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire peut avoir une finalité « terminale » (c'est-à-dire préparer les élèves à entrer directement dans la vie active) et/ou « préparatoire » (c'est-à-dire préparer les élèves à entamer des études tertiaires). Les formations du deuxième cycle de l'enseignement secondaire peuvent être réparties en trois catégories en fonction de leur orientation, c'est-à-dire selon qu'elles visent plus ou moins des professions ou des secteurs particuliers et permettent d'acquérir des qualifications utiles sur le marché du travail. Ces trois catégories sont les filières générale, pré-professionnelle ou prétechnique et professionnelle ou technique. Voir *Classification internationale type de l'éducation (CITE), Enseignement général, Enseignement pré-professionnel et Enseignement professionnel*.

Différence statistiquement significative : les différences sont déclarées statistiquement significatives dès lors qu'une telle différence (voire plus grande encore) ne pourrait être observée que dans moins de 5 pour cent des cas en l'absence d'une différence entre les valeurs de population correspondantes. De même, le risque de faire état d'un écart statistiquement significatif en l'absence de corrélation entre deux mesures est limité à 5 pour cent.

Diplômé : on entend par diplômé tout individu qui, au cours de l'année de référence et quel que soit son âge, a suivi la dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné (le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par exemple) et l'a terminée avec succès. Il existe toutefois des exceptions

(plus particulièrement dans l'enseignement tertiaire) où l'étudiant peut se voir délivrer un diplôme sans être obligé de suivre les cours. Voir également *Nombre total de diplômés sans double comptage*, *Obtention d'un diplôme/réussite des études*, *Taux brut d'obtention d'un diplôme* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Domaine de formation : selon la définition de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), le domaine de formation est la matière enseignée dans le cadre d'un programme de cours. Voir le *Manuel des domaines de formation* (EUROSTAT, 1999) pour davantage d'informations théoriques et pratiques à cet égard.

Durée des programmes : la durée des programmes désigne le nombre d'années qu'il faut à un élève ou à un étudiant pour terminer un programme d'enseignement dans des conditions normales.

Échelle des connaissances civiques : cette échelle a été élaborée à partir d'une évaluation des connaissances civiques des jeunes âgés de 14 ans réalisée dans le cadre de l'enquête Éducation à la Citoyenneté Démocratique de l'AIE. L'évaluation a été conçue pour mesurer les connaissances des élèves en matière de principes démocratiques fondamentaux et leur faculté à interpréter des écrits à contenu civique et politique.

Élèves allochtones : les élèves dits « allochtones » sont ceux qui ont déclaré en réponse à une question du PISA qu'ils étaient nés, tout comme leurs parents, dans un pays autre que celui où étaient organisés les tests d'évaluation. Voir *Élèves autochtones* et *Élèves de première génération*.

Élèves autochtones : les élèves dits « autochtones » sont ceux qui ont déclaré en réponse à une question du PISA qu'ils étaient nés dans le pays où étaient organisés les tests d'évaluation, tout comme au moins un de leurs parents. Voir *Élèves allochtones* et *Élèves de première génération*.

Élèves de la première génération : les élèves dits de la « première génération » sont ceux qui ont déclaré en réponse à une question du PISA qu'ils étaient nés dans le pays où étaient organisés les tests d'évaluation, mais que leurs parents étaient nés dans un autre pays. Voir *Élèves allochtones* et *Élèves autochtones*.

Élève/étudiant : par élève ou étudiant, on entend tout individu qui bénéficie des services éducatifs couverts par la collecte de données. Les effectifs correspondent au nombre d'individus (comptés individuellement) scolarisés pendant la période de référence, et pas nécessairement au nombre d'inscrits. Chaque élève ou étudiant faisant partie des effectifs n'est compté qu'une seule fois. Voir également *Charge de cours*, *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant à temps plein* et *Élève/étudiant équivalent temps plein*.

Élève/étudiant à temps partiel : les élèves qui fréquentent les enseignements primaire et secondaire sont considérés comme scolarisés à temps partiel s'ils fréquentent l'école pendant moins de 75 pour cent de la journée ou de la semaine scolaire (selon la définition locale) et alors qu'il est normalement prévu qu'ils suivent leurs cours pendant toute l'année scolaire. Dans l'enseignement tertiaire, les étudiants sont considérés comme des étudiants à temps partiel si leur charge de cours exige moins de 75 pour cent du temps et des ressources nécessaires à une fréquentation à temps plein. Voir également *Charge de cours*, *Élève/étudiant*, *Élève/étudiant à temps plein*, *Élève/étudiant équivalent temps plein* et *Mode de scolarisation*.

Élève/étudiant à temps plein : les élèves qui fréquentent l'enseignement primaire ou secondaire sont considérés comme scolarisés à temps plein s'ils fréquentent l'école pendant au moins 75 pour cent de la journée ou de la semaine scolaire (selon la définition locale) et s'il est normalement prévu qu'ils suivent leurs études pendant toute l'année scolaire. Cette distinction tient compte de la composante de formation dispensée sur le lieu de travail dans les systèmes combinés emploi-études. Dans l'enseignement tertiaire, les étudiants sont considérés comme scolarisés à temps plein si leur charge de cours exige au moins 75 pour cent du temps et des ressources nécessaires à une fréquentation à temps plein. Cette définition se base par ailleurs sur l'hypothèse que les étudiants suivent des cours pendant une année complète. Voir

également *Charge de cours, Élève/étudiant, Élève/étudiant à temps partiel, Élève/étudiant équivalent temps plein, Programmes combinés emploi-études et Mode de scolarisation.*

Élève/étudiant équivalent temps plein : la mesure des équivalents temps plein (ETP) a pour objet de normaliser la charge de cours réelle de l'élève ou de l'étudiant par rapport à la charge normale. Il faut disposer de données sur les périodes correspondant aux charges de cours normale et réelle pour définir le statut de temps plein ou de temps partiel. Si les données et les normes sur la fréquentation individuelle des élèves et étudiants sont disponibles, il suffit pour transformer les chiffres individuels en ETP de mesurer la charge de cours en calculant le produit de la fraction de la charge normale de cours d'un élève ou étudiant à temps plein et de la fraction de l'année scolaire ou académique [ETP = (charge réelle de cours/charge normale de cours) x (durée réelle des études pendant la période de référence/durée normale des études pendant la période de référence)]. Lorsque la charge de cours réelle n'est pas connue, un élève/étudiant à temps plein est censé être égal à un ETP. Voir également *Charge de cours, Élève/étudiant, Élève/étudiant à temps partiel, Élève/étudiant à temps plein et Mode de scolarisation.*

Enquête Éducation à la Citoyenneté Démocratique de l'AIE : l'enquête Éducation à la Citoyenneté Démocratique de l'AIE (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) a interrogé des jeunes de 14 ans dans 28 pays – dont 17 États membres de l'OCDE – sur leurs connaissances dans les matières civiques, leur compréhension de la communication politique, leur conception du civisme et leurs attitudes à cet égard et leur participation ou leurs pratiques dans ce domaine. Les questionnaires ont été conçus pour identifier et étudier la manière dont les jeunes sont préparés à assumer leur rôle de citoyen dans les démocraties, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre scolaire.

Enquête internationale sur les établissements du deuxième cycle du secondaire (International Survey of Upper Secondary Schools, ISUSS) : une enquête administrée sous forme d'un questionnaire dans 4 400 établissements d'enseignement du deuxième cycle du secondaire de 15 pays différents au cours de l'année scolaire 2000/2001. Les chefs d'établissement ont été interrogés sur la dotation en personnel, les politiques d'admission et de regroupement, sur le soutien apporté au développement professionnel et sur la participation des enseignants aux activités de développement professionnel, sur le nombre d'ordinateurs disponibles et leur utilisation à des fins pédagogiques, sur les contacts de l'école, sur le suivi qu'ils reçoivent quant au fonctionnement de l'établissement et sur les conseils en orientation professionnelle.

Enseignant à temps partiel : un enseignant qui travaille pendant moins de 90 pour cent du temps de travail normal ou statutaire pendant une année scolaire complète est considéré comme un enseignant à temps partiel. Voir également *Corps enseignant, Enseignant à temps plein, Enseignant équivalent temps plein, Nombre d'élèves/étudiants par enseignant, Personnel enseignant, Personnels de l'éducation, Temps d'enseignement et Temps de travail.*

Enseignant à temps plein : un enseignant qui travaille pendant 90 pour cent au moins du temps de travail normal ou statutaire pendant une année scolaire complète est considéré comme un enseignant à temps plein. Voir également *Corps enseignant, Enseignant à temps partiel, Enseignant équivalent temps plein, Nombre d'élèves/étudiants par enseignant, Personnel enseignant, Personnels de l'éducation et Temps de travail.*

Enseignant à titre temporaire : un enseignant qui n'est pas titularisé ou « une personne employée pour une durée déterminée qui n'excède pas une année scolaire ».

Enseignant équivalent temps plein : la mesure des équivalents temps plein (ETP) a pour objet de normaliser la charge d'enseignement réelle d'un enseignant travaillant à temps plein, par rapport à celle d'un enseignant travaillant à temps partiel. Ce calcul se base sur le temps de travail légal, et non sur le temps de travail total ou réel ou sur le temps d'enseignement total ou réel. Pour comptabiliser les enseignants

travaillant à temps partiel en équivalents temps plein, il suffit de rapporter leur temps de travail à celui des enseignants qui travaillent à temps plein pendant l'année scolaire. Voir également *Corps enseignant*, *Enseignant à temps partiel*, *Enseignant à temps plein*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l'éducation*, *Temps d'enseignement* et *Temps de travail*.

Enseignant pleinement qualifié : cette appellation fait référence aux enseignants qui ont achevé toutes les formations requises selon la législation nationale en matière de diplômes pour enseigner une matière donnée dans le deuxième cycle du secondaire, et qui remplissent tous les autres critères administratifs requis pour occuper un poste d'enseignant titularisé dans un établissement d'enseignement (par exemple, avoir terminé une période probatoire).

Enseignement général : les programmes d'enseignement général ne sont pas explicitement conçus pour préparer les participants à accéder à un groupe particulier de professions ou de métiers ou à des formations professionnelles ou techniques plus avancées. Moins de 25 pour cent des cours sont de nature professionnelle ou technique. Voir également *Enseignement pré-professionnel*, *Enseignement professionnel*, *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)* et *Orientation des programmes d'enseignement*.

Enseignement post-secondaire non tertiaire (CITE 4) : l'enseignement post-secondaire non tertiaire englobe des programmes qui se trouvent, dans une optique internationale, à la limite entre le deuxième cycle du secondaire et le post-secondaire, même si d'un point de vue national, il est clairement possible de les rattacher soit au deuxième cycle du secondaire, soit au post-secondaire. Certes, ces programmes ne sont peut-être pas d'un niveau beaucoup plus poussé que ceux dispensés dans le deuxième cycle du secondaire mais ils servent à enrichir les connaissances des participants qui ont déjà obtenu un diplôme à ce niveau. Les élèves sont en général plus âgés que ceux qui fréquentent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Enseignement pré-primaire (CITE 0) : l'éducation pré-primaire (CITE 0), ou préscolaire, est définie comme le stade initial de l'enseignement organisé, qui sert principalement à familiariser les très jeunes enfants avec un environnement de type scolaire, c'est-à-dire à établir des liens entre le milieu familial et le cadre scolaire. En principe, les programmes du niveau 0 de la CITE se déroulent dans un site spécifique ou en milieu scolaire, sont conçus pour répondre aux besoins d'éducation et favoriser le développement des enfants âgés de trois ans au moins et doivent être dispensés par du personnel formé à cet effet (qualifié). Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Enseignement pré-professionnel : les programmes d'enseignement pré-professionnel sont principalement destinés à initier les participants au monde du travail et à les préparer à suivre une formation professionnelle ou technique plus poussée. Ils ne donnent pas nécessairement lieu à la délivrance d'un diplôme professionnel ou technique utilisable sur le marché du travail. Voir également *Enseignement général*, *Enseignement professionnel*, *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)* et *Orientation des programmes d'enseignement*.

Enseignement primaire (CITE 1) : l'enseignement primaire (CITE 1) commence en général à l'âge de 5, 6 ou 7 ans et dure entre quatre et six années (six années en moyenne dans les pays de l'OCDE). L'entrée dans l'enseignement primaire n'exige en principe aucune formation préalable dans l'enseignement institutionnel, bien qu'il soit de plus en plus courant que les enfants fréquentent l'enseignement pré-primaire avant d'accéder à ce niveau. L'enseignement primaire se distingue généralement de l'éducation pré-primaire par le fait qu'il marque le début des études systématiques caractéristiques de ce niveau, à savoir la lecture, l'écriture et les mathématiques. Il est fréquent toutefois que les enfants commencent à acquérir des compétences de base en lecture et en calcul dès l'enseignement pré-primaire. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Enseignement professionnel : l'enseignement professionnel vise à préparer les élèves/étudiants, sans autre formation, à l'exercice immédiat de métiers spécifiques. Ces formations sont sanctionnées par la délivrance d'un diplôme professionnel utilisable sur le marché du travail. Certains indicateurs répartissent les formations d'enseignement professionnel en programmes dispensés à l'école et en programmes combinés dispensés à l'école et sur le lieu de travail, en fonction du temps passé à l'école par rapport au temps consacré à la formation en entreprise. Voir également *Enseignement général*, *Enseignement pré-professionnel*, *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)*, *Orientation des programmes d'enseignement*, *Programmes combinés emploi-études* et *Programmes techniques et professionnels scolaires*.

Enseignement secondaire (CITE 2 - 3) : Voir *Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)* et *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)*.

Enseignement tertiaire (CITE 5 - 6) : voir *Enseignement tertiaire de type A (CITE 5A)* et *Enseignement tertiaire de type B (CITE 5B)*.

Enseignement tertiaire de type A (CITE 5A) : les formations tertiaires de type A (CITE 5A) ont des contenus très largement théoriques et doivent permettre d'acquérir des compétences suffisantes pour accéder à des programmes de recherche de haut niveau et à des professions exigeant un haut niveau de compétences, telles que la médecine, la dentisterie ou l'architecture. La durée de ces formations est théoriquement d'au moins trois ans en équivalent temps plein mais elle est généralement de quatre ans ou plus. Ces formations ne sont pas exclusivement dispensées dans des universités. Des formations dites « universitaires » dans différents pays ne satisfont pas toutes aux critères à respecter pour être classées dans les formations tertiaires de type A. L'enseignement tertiaire de type A comprend aussi les seconds diplômes, tels que la maîtrise (*Master*) aux États-Unis. Les formations conduisant à un premier ou second diplôme sont classées selon la durée théorique cumulée des études, c'est-à-dire en fonction du temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme tertiaire. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)* et *Enseignement tertiaire de type B (CITE 5B)*.

Enseignement tertiaire de type B (CITE 5B) : les formations tertiaires de type B (CITE 5B) sont en général plus courtes que celles de type A et sont axées sur l'acquisition de qualifications pratiques, techniques et professionnelles en vue d'une entrée directe sur le marché du travail, bien que les différents programmes puissent comprendre certains enseignements théoriques de base. Leur durée est au minimum de deux ans en équivalent temps plein. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)* et *Enseignement tertiaire de type A (CITE 5A)*.

Erreur type : les erreurs types servent à exprimer le degré d'incertitude associé aux estimations de la performance nationale basées sur des échantillons d'élèves, et non des valeurs qui auraient pu être obtenues si chaque élève de chaque pays avait répondu à chaque question. Par conséquent, il importe de connaître le degré d'incertitude associé à ces estimations.

Espérance de scolarisation : l'espérance de scolarisation est le nombre moyen d'années pendant lesquelles un enfant de cinq ans peut espérer être scolarisé au cours de sa vie. Elle est obtenue par addition des taux nets de scolarisation pour chaque âge à partir de cinq ans.

Établissement d'enseignement : par établissement d'enseignement, on entend une entité qui propose des services éducatifs aux individus et/ou à d'autres établissements. Voir également *Établissement privé* et *Établissement public*.

Établissement d'enseignement à vocation pédagogique : par établissements à vocation pédagogique, on entend les établissements qui dispensent directement des programmes d'enseignement à des individus

dans un cadre collectif organisé ou qui pratiquent une forme d'enseignement à distance. Les entreprises commerciales et autres entités qui proposent de courtes séances de formation sur une base individuelle ne sont pas incluses. Voir également *Dépenses au titre des établissements d'enseignement* et *Établissement d'enseignement sans vocation pédagogique*.

Établissement d'enseignement sans vocation pédagogique : ces établissements sont ceux qui fournissent des services administratifs, spécialisés ou de consultance à d'autres établissements d'enseignement et qui ne se livrent pas directement à des activités d'enseignement. À titre d'exemple, citons les ministères fédéraux, nationaux ou régionaux de l'Éducation, les organes qui gèrent l'éducation à divers niveaux de l'administration ou des agences privées analogues, ainsi que des entités qui fournissent des services afférents à l'éducation, dans des domaines tels que l'orientation professionnelle ou psychologique, le placement, la réalisation des épreuves d'examen, l'aide financière aux élèves/étudiants, le développement des programmes d'enseignement, la recherche pédagogique, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ainsi que le transport, le logement et la restauration des élèves/étudiants. Voir également *Dépenses au titre des établissements d'enseignement* et *Établissement d'enseignement à vocation pédagogique*.

Établissement privé : un établissement d'enseignement est dit « privé » si sa direction relève d'une entité non gouvernementale (église, syndicat, entreprise, etc.) ou si son conseil d'administration se compose pour l'essentiel de membres qui n'ont pas été nommés par une autorité publique. Voir également *Établissement d'enseignement*, *Établissement privé non subventionné*, *Établissement privé subventionné par l'État* et *Établissement public*.

Établissement privé non subventionné par l'État : un établissement privé est dit « non subventionné par l'État » ou « indépendant » si moins de 50 pour cent de son financement de base provient des pouvoirs publics. Cette qualification renvoie uniquement au degré de dépendance de l'établissement à l'égard du financement du secteur public, et non à l'importance du rôle des pouvoirs publics dans sa gestion ou dans son organisation. Voir également *Établissement d'enseignement*, *Établissement privé*, *Établissement privé subventionné par l'État* et *Établissement public*.

Établissement privé subventionné par l'État : un établissement privé est dit « subventionné par l'État » si plus de 50 pour cent de son financement de base provient des pouvoirs publics. Cette qualification renvoie uniquement au degré de dépendance de l'établissement à l'égard du financement du secteur public, et non à l'importance du rôle des pouvoirs publics dans sa gestion ou dans son organisation. Voir également *Établissement d'enseignement*, *Établissement privé*, *Établissement privé non subventionné* et *Établissement public*.

Établissement public : un établissement est dit « public » s'il relève directement d'une autorité ou d'une administration publique qui en assure la direction ou s'il est dirigé et géré soit directement par un organisme public, soit par un organe (conseil, comité, etc.) dont la plupart des membres sont soit nommés par une autorité publique, soit élus par le public. Voir également *Établissement d'enseignement* et *Établissement privé*.

Étudiant étranger : on entend par étudiant étranger tout étudiant qui ne possède pas la nationalité du pays pour lequel les données ont été recueillies. Cette définition est pragmatique et applicable. Toutefois, elle peut donner lieu à des biais liés non seulement aux politiques nationales en matière de naturalisation des immigrants mais aussi à l'incapacité de certains pays de déduire des effectifs d'étudiants étrangers ceux qui sont titulaires d'un permis de séjour permanent. En conséquence, les pays qui appliquent des politiques strictes en matière de naturalisation des immigrants et qui sont dans l'incapacité d'identifier les étudiants étrangers non résidents surestiment l'importance des effectifs d'étudiants étrangers, si on les compare aux pays qui appliquent des dispositions moins restrictives en matière de naturalisation

Finalité des programmes d'enseignement : la finalité des programmes d'enseignement, telle qu'elle est définie par la Classification internationale type de l'éducation, renvoie à la nature de la préparation que les programmes sont censés donner aux élèves/étudiants : les préparer à suivre des études tertiaires ou des programmes d'un niveau identique ou différent ou à entrer dans la vie active :

- les programmes d'enseignement de type A sont conçus pour préparer les élèves/étudiants à accéder directement à un niveau supérieur d'enseignement ;
- les programmes d'enseignement de type B sont conçus pour préparer les élèves/étudiants à accéder à certains types déterminés de programmes du niveau supérieur d'enseignement ;
- les programmes d'enseignement de type C sont conçus pour préparer les élèves/étudiants à entrer directement sur le marché du travail ou à suivre d'autres programmes du même niveau d'enseignement.

Formation continue : la formation continue des adultes, telle qu'elle est définie pour ces indicateurs, désigne toutes les formes d'éducation et de formation générales ou professionnelles organisées, financées ou parrainées par les pouvoirs publics, assurées par les employeurs ou prises en charge par les bénéficiaires eux-mêmes.

Formation continue liée à l'emploi : les activités de formation continue liées à l'emploi englobent toutes les activités de formation systématiques et organisées auxquelles les individus prennent part pour enrichir leurs connaissances, acquérir de nouvelles compétences qu'ils exploiteront dans le cadre de leur emploi actuel ou d'un futur emploi, augmenter leurs revenus, améliorer leurs perspectives d'emploi et/ou de carrière dans leur secteur actuel ou dans un autre secteur et, plus généralement, s'assurer un avenir professionnel plus prometteur.

Implantation d'un établissement d'enseignement : l'unité d'analyse utilisée dans les indicateurs qui intègrent des données provenant de l'Enquête internationale sur les établissements du deuxième cycle du secondaire (*International Survey of Upper Secondary Schools, ISUSS*) . Le terme d'*implantation* fait référence à un établissement dans lequel un enseignement est dispensé suivant un ou plusieurs programmes. Une implantation scolaire est généralement constituée d'un seul bâtiment, bien qu'il puisse en compter plusieurs si quelques minutes de marche les séparent les uns des autres. Une implantation emploie des enseignants titularisés et accueille en permanence une population d'élèves. Dans de nombreux pays, les établissements d'enseignement ne comptent qu'une seule implantation et la distinction entre l'implantation et l'établissement n'y a pas cours. Toutefois, il est des pays où l'image traditionnelle d'une école installée dans un seul bâtiment ne s'applique plus à tous les établissements. L'établissement d'enseignement en tant qu'unité administrative ou budgétaire y est fréquemment constitué de plusieurs implantations situées assez loin les unes des autres, parfois même dans différentes municipalités.

Indice d'intensité du flux d'entrée des étudiants étrangers : l'indice d'intensité du flux d'entrée des étudiants étrangers compare le pourcentage d'étudiants étrangers dans l'effectif total d'étudiants d'un pays à l'ampleur moyenne de l'accueil d'étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE. Cela permet d'obtenir une échelle des flux d'entrée d'étudiants étrangers plus précise sur base de la taille de l'ensemble du niveau tertiaire. Le ratio de l'indice est calculé comme suit :

$$\text{Indice d'intensité, pays } i = \frac{\frac{\text{étudiants étrangers pays } i}{\text{étudiants étrangers OCDE}}}{\frac{\text{effectif d'étudiants inscrits pays } i}{\text{effectif d'étudiants inscrits OCDE}}} = \frac{\frac{\text{étudiants étrangers pays } i}{\text{effectif d'étudiants inscrits pays } i}}{\frac{\text{étudiants étrangers OCDE}}{\text{effectif d'étudiants inscrits OCDE}}}$$

Une valeur plus/moins élevée de cet indice reflète un flux d'entrée plus/moins élevé que la moyenne de l'OCDE en tant que proportion de l'effectif national d'étudiants. Par ailleurs, cet indice peut également être interprété comme une comparaison entre la proportion des étudiants étrangers de l'OCDE accueillis par un pays donné et le rapport entre l'effectif total des étudiants de ce pays et l'effectif total des étudiants de la zone OCDE. Dans cette optique, une valeur plus/moins élevée de cet indice traduit un flux d'entrée plus/moins élevé que ne le donnerait à penser l'importance de l'effectif national d'étudiants par rapport à l'effectif d'étudiants de l'ensemble de l'OCDE.

Indice PISA d'apprentissage en collaboration : l'indice PISA d'apprentissage en collaboration est dérivé des réponses des élèves à des questions leur demandant d'indiquer leur degré d'adhésion ou d'opposition aux propositions suivantes : « J'aime travailler avec d'autres élèves », « J'aime aider d'autres personnes à faire du bon travail en groupe » et « C'est utile, quand on travaille à un projet, de combiner les idées de chacun ». Les élèves ont choisi une option parmi les quatre qui constituent l'échelle de réponse : « Pas d'accord », « Plutôt pas d'accord », « Plutôt d'accord » et « D'accord ». De même, l'indice PISA d'apprentissage compétitif est dérivé du degré d'adhésion ou d'opposition des élèves aux propositions suivantes : « J'aime essayer d'être meilleur que les autres », « Je travaille bien quand j'essaie d'être meilleur que les autres », « Je voudrais être le meilleur en quelque chose » et « J'apprends plus vite quand j'essaie de faire mieux que les autres ». Quatre options constituent l'échelle de réponse : « Pas d'accord », « Plutôt pas d'accord », « Plutôt d'accord » et « D'accord ».

Indice PISA d'élaboration : L'indice PISA d'élaboration est dérivé des réponses des élèves à des questions portant sur la fréquence des comportements suivants : « Quand j'étudie, j'essaie faire le lien entre les nouvelles notions et ce que j'ai appris dans d'autres matières », « Quand j'étudie, j'essaie de voir comment cela pourrait servir dans la vie », « Quand j'étudie, j'essaie de mieux comprendre le contenu en le mettant en relation avec ce que je sais déjà » et « Quand j'étudie, j'essaie de voir comment ce que j'apprends s'intègre dans ce que je sais déjà ». Les élèves ont répondu en choisissant une option parmi les quatre options constituant l'échelle de réponse : « Presque jamais », « Parfois », « Souvent » et « Presque toujours ».

Indice PISA d'engagement à l'égard de la lecture : l'indice PISA d'engagement à l'égard de la lecture se fonde sur trois variables : la fréquence de la lecture, la diversité et le contenu des écrits et l'intérêt porté à cette activité de lecture. La première variable a été mesurée au moyen d'une question aux élèves sur temps consacré chaque jour à la lecture pour le plaisir. Pour la seconde, il a été demandé aux élèves de préciser leurs types d'écrit de prédilection (par exemple des journaux, des revues, des livres de fiction, des ouvrages documentaires, des bandes dessinées, du courrier électronique ou des pages Web). Il leur a également été demandé de préciser à quelle fréquence ils lisaient chaque type d'écrit. Enfin, pour la troisième variable, une échelle d'attitudes comportant neuf propositions, positives ou négatives, à propos de la lecture a été incluse dans le questionnaire. Les élèves ont été priés d'indiquer leur degré d'adhésion ou d'opposition à ces propositions. L'indice PISA d'engagement à l'égard de la lecture qui se base sur ces questions est compris entre -1 et 1, sa valeur moyenne pour l'ensemble de la population d'élèves de l'OCDE étant de zéro.

Indice PISA d'image de soi en lecture : l'indice PISA d'image de soi en lecture est dérivé des réponses des élèves à des questions leur demandant d'indiquer leur degré d'adhésion ou d'opposition aux propositions suivantes : « Je suis perdu au cours de <langue de l'évaluation> », « J'apprends rapidement en ce qui concerne les cours de <langue de l'évaluation> », « J'ai de bonnes notes en <langue de l'évaluation> ». Les élèves ont livré leur sentiment sur ces propositions en choisissant une option parmi les quatre qui constituent l'échelle de réponse : « Pas d'accord », « Plutôt pas d'accord », « Plutôt d'accord » et « D'accord ». De même, l'indice PISA d'image de soi en mathématiques est dérivé des réponses des élèves à des questions leur demandant d'indiquer leur degré d'adhésion ou d'opposition aux propositions suivantes : « J'ai de bonnes notes en mathémati-

ques », « Les mathématiques sont l'un de mes points forts » et « J'ai toujours été bon en mathématiques ». Les élèves ont choisi une option parmi les quatre qui constituent l'échelle de réponse : « Pas d'accord », « Plutôt pas d'accord », « Plutôt d'accord » et « D'accord ».

Indice PISA d'intérêt pour la lecture : l'indice PISA d'intérêt pour la lecture est dérivé des réponses des élèves à des questions leur demandant d'indiquer leur degré d'adhésion ou d'opposition aux propositions suivantes : « Comme lire est agréable, je ne voudrais pas m'en passer », « Je lis pendant mes loisirs » et « Quand je lis, il arrive que cela m'absorbe totalement ». Les élèves ont choisi une option parmi les quatre qui constituent l'échelle de réponse : « Pas d'accord », « Plutôt pas d'accord », « Plutôt d'accord » et « D'accord ».

Indice PISA d'intérêt pour les mathématiques : L'indice PISA d'intérêt pour les mathématiques est dérivé des réponses des élèves à des questions leur demandant d'indiquer leur degré d'adhésion ou d'opposition aux propositions suivantes : « Quand je fais des mathématiques, parfois cela m'absorbe totalement », « Pour moi, personnellement, les mathématiques comptent beaucoup » et « Comme faire des mathématiques est agréable, je ne voudrais pas m'en passer ». Les élèves ont livré leur sentiment sur ces propositions en choisissant une option parmi les quatre qui constituent l'échelle de réponse : « Pas d'accord », « Plutôt pas d'accord », « Plutôt d'accord » et « D'accord ».

Indice PISA de mémorisation : l'indice PISA de mémorisation est dérivé des réponses des élèves à des questions portant sur la fréquence des comportements suivants : « Quand j'étudie, j'essaie de mémoriser tout ce qui doit être vu », « Quand j'étudie, je mémorise autant que possible », « Quand j'étudie, je mémorise tout ce qui est nouveau, de manière à savoir le réciter » et « Quand j'étudie, je m'entraîne en répétant le sujet plusieurs fois de suite ». Les élèves ont répondu en choisissant une option parmi les quatre qui constituent l'échelle de réponse : « Presque jamais », « Parfois », « Souvent » et « Presque toujours ».

Indice PISA des stratégies d'autorégulation : l'indice PISA de stratégies d'autorégulation a été dérivé des réponses des élèves à des questions sur la fréquence des comportements suivants : « Quand j'étudie, je commence par déterminer exactement ce que j'ai besoin d'apprendre », « Quand j'étudie, je m'assure de bien retenir les éléments les plus importants » et « Quand j'étudie et que je ne comprends pas quelque chose, je cherche des informations complémentaires pour clarifier ce point ». Quatre options constituent l'échelle de réponse : « presque jamais », « parfois », « souvent » et « presque toujours ».

Indice socio-économique international de statut professionnel (ISEI) du PISA : l'indice socio-économique international de statut professionnel du PISA est dérivé des réponses des élèves à des questions portant sur la profession de leurs parents. Cet indice regroupe les attributs des professions qui permettent de convertir en revenus le niveau d'enseignement des parents. Il a été calculé sur la base d'une hiérarchisation optimale des groupes de professions afin de maximiser l'effet indirect du niveau d'enseignement sur les revenus par l'intermédiaire de la profession et de minimiser l'effet direct du niveau d'enseignement sur les revenus, abstraction faite de la profession (le tout sans tenir compte de l'âge). Voir Ganzeboom *et al.* (1992) pour davantage d'informations sur la méthodologie utilisée. L'indice socio-économique international de statut professionnel du PISA est basé soit sur la profession du père, soit sur celle de la mère, selon celle qui a le statut le plus élevé.

Internet : Internet est un réseau électronique de communication qui relie des réseaux informatiques et des infrastructures informatiques dans le monde entier. Voir également *Réseau local (LAN)* et *WorldWideWeb*.

Langue parlée à la maison : le PISA a abordé la question de la langue parlée à la maison dans son questionnaire contextuel en demandant aux élèves si la langue parlée le plus souvent à la maison était « la langue du test », « d'autres langues nationales officielles », « d'autres langues ou dialectes nationaux » et « d'autres langues ». Les réponses des élèves ont été regroupées en deux catégories : i) la langue la plus souvent parlée

à la maison est différente de la langue du test, d'autres langues nationales officielles et d'autres langues ou dialectes nationaux et ii) la langue la plus souvent parlée à la maison est la langue de l'évaluation, une autre langue nationale officielle, ou encore un autre dialecte national ou une autre langue nationale.

Matière à option : par matière à option, on entend les matières du programme obligatoire pour lesquelles les établissements ou les élèves disposent d'une certaine liberté de choix. Ainsi, un établissement peut décider de consacrer aux sciences un nombre d'heures supérieur au minimum imposé, mais aux disciplines artistiques seulement un nombre d'heures égal à celui imposé, tout en respectant la grille horaire obligatoire. Voir également *Partie non obligatoire du programme*, *Partie obligatoire du programme de base*, *Programme obligatoire* et *Temps d'instruction prévu*.

Mode de scolarisation : le mode de scolarisation renvoie à la charge de cours de l'élève ou de l'étudiant, qu'il soit scolarisé à temps plein ou à temps partiel. Voir également *Charge de cours*, *Élève/étudiant*, *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant à temps plein* et *Élève/étudiant équivalent temps plein*.

Niveau de formation : le niveau de formation est le niveau d'enseignement le plus élevé, défini selon la *Classification internationale type de l'éducation* (CITE), atteint par un adulte.

Nombre d'élèves par ordinateur : cet indice PISA et ISUSS a été obtenu par division du nombre total d'ordinateurs dans chaque établissement par le nombre total d'élèves qui y sont inscrits.

Nombre d'élèves/étudiants par enseignant : le nombre d'élèves/étudiants par enseignant a été obtenu par division du nombre total d'élèves/étudiants équivalents temps plein par le nombre total de membres équivalents temps plein du personnel enseignant. Voir également *Aides éducateurs pour les élèves/étudiants*, *Corps enseignant*, *Élève/étudiant équivalent temps plein*, *Enseignant équivalent temps plein*, *Personnel d'entretien et de fonction*, *Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l'éducation* et *Temps d'enseignement*.

Nombre de jours d'enseignement : il s'agit du nombre de jours d'enseignement, déduction faite des jours fériés pendant lesquels les établissements sont fermés. Voir également *Nombre de semaines d'enseignement*, *Temps d'enseignement*, *Temps de travail* et *Temps de travail à l'école*.

Nombre de semaines d'enseignement : il s'agit du nombre de semaines d'enseignement déduction faite des semaines de vacances. Voir également *Nombre de jours d'enseignement*, *Temps d'enseignement*, *Temps de travail* et *Temps de travail à l'école*.

Nombre net d'heures de contact : voir *Temps d'enseignement*.

Nombre prévu d'années de scolarisation : voir *Espérance de scolarisation*.

Nombre total de diplômés sans double comptage : le nombre total de diplômés sans double comptage correspond au nombre de diplômés déduction faite de ceux qui ont obtenu un diplôme au terme d'une formation antérieure et/ou qui sont en voie d'obtenir plus d'un diplôme au niveau d'enseignement visé au cours de l'année de référence. Il s'agit donc du nombre d'individus qui seront diplômés au terme de la période de référence, et non du nombre de diplômes délivrés. Voir également *Diplômé*, *Obtention d'un diplôme/réussite des études*, *Taux brut d'obtention d'un diplôme* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Nouvel inscrit : par nouvel inscrit, on entend toute personne qui s'inscrit pour la première fois dans une formation du niveau d'enseignement considéré dans le but d'obtenir le diplôme sanctionnant cette formation, que ce soit au début ou à un stade ultérieur du programme d'études de cette formation. Voir également *Taux d'accès*.

Obtention d'un diplôme/réussite des études : la définition de cette notion est spécifique à chaque pays. Dans certains pays, la réussite des études passe par un ou plusieurs examens. Dans d'autres, elle est conditionnée par la participation à un certain nombre d'heures de cours (même si des examens peuvent être imposés aux élèves/étudiants dans certaines matières). Voir également *Diplômé*, *Nombre total de diplômés sans double comptage*, *Taux brut d'obtention d'un diplôme* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Ordinateur : tel qu'il est utilisé pour l'indicateur d'accessibilité et d'utilisation des ordinateurs, ce terme fait référence aux ordinateurs pouvant intégrer d'autres équipements multimédias comme le CD-Rom ou la carte son et qui sont utilisés à des fins didactiques dans les établissements d'enseignement. Les ordinateurs utilisés aux seules fins récréatives sont exclus.

Orientation des programmes d'enseignement : l'orientation des programmes d'enseignement, telle qu'elle est définie par la Classification internationale type de l'éducation, renvoie à la mesure dans laquelle les programmes visent spécifiquement un certain groupe de professions et aboutissent à une qualification pertinente sur le marché de l'emploi. Voir également *Enseignement général*, *Enseignement pré-professionnel* et *Enseignement professionnel*.

Parités de pouvoir d'achat (PPA) : les parités de pouvoir d'achat sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Cela signifie qu'un certain montant, converti en monnaie nationale au moyen des PPA, permet d'acheter le même panier de biens et de services dans tous les pays. En d'autres termes, les PPA sont des taux de conversion monétaire éliminant les différences de niveau de prix existant entre les pays. Quand les dépenses du PIB des divers pays sont converties en une monnaie commune au moyen des PPA, elles sont en fait exprimées selon les mêmes prix internationaux, de sorte que les comparaisons entre pays ne reflètent que les différences de volume entre les biens et les services achetés. Les données concernant les parités de pouvoir d'achat utilisées dans cette publication figurent à l'annexe 2.

Partie non obligatoire du programme : par partie non obligatoire du programme, on entend les matières pour lesquelles les établissements jouissent d'une totale liberté ou, dans certains cas, les matières qui sont choisies au niveau du programme d'études lorsqu'il existe divers types de programme. Voir également *Matière à option*, *Partie obligatoire du programme*, *Programme obligatoire* et *Temps d'instruction prévu*.

Partie obligatoire du programme de base : par partie obligatoire du programme de base, on entend le temps d'instruction minimum dévolu aux matières obligatoires du programme. Voir également *Matière à option*, *Partie non obligatoire du programme*, *Programme obligatoire* et *Temps d'instruction prévu*.

Pays de naissance : voir *Élèves allochtones*, *Élèves autochtones* et *Élèves de la première génération*.

Personnel d'entretien et de fonction : le personnel d'entretien et de fonction comprend le personnel chargé de l'entretien, du fonctionnement et de la sécurité des établissements d'enseignement et des services auxiliaires que ceux-ci assurent, tels que les transports scolaires et la restauration. Cette catégorie de personnel englobe les professions suivantes : les maçons, les menuisiers, les électriciens, les serruriers, les réparateurs, les peintres et les tapissiers, les plafonneurs, les plombiers et les mécaniciens automobiles. Elle comprend également les conducteurs d'autobus et autres véhicules, les ouvriers du bâtiment, les jardiniers et les préposés à l'entretien extérieur, les accompagnateurs de transport scolaire, les cuisiniers, les concierges, les serveurs, les surveillants d'internats et de résidences d'étudiants et les gardes de sécurité. Voir également *Aides éducateurs des élèves/étudiants*, *Corps enseignant*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel de gestion*, *de contrôle de la qualité et d'administration*, *Personnel enseignant* et *Personnels de l'éducation*.

Personnel de l'éducation : la classification du personnel de l'éducation se base sur la fonction et les répartit en quatre grandes catégories fonctionnelles distinctes, à savoir *i)* le corps enseignant, *ii)* les aides éducateurs des élèves, *iii)* le personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration et *iv)* le personnel d'entretien et de fonction. Le corps enseignant est réparti en deux sous-catégories, à savoir les chargés de cours (les enseignants titularisés) et les enseignants auxiliaires. L'indicateur D2 ne prend en considération que les enseignants titularisés. Voir également *Aides éducateurs des élèves/étudiants, Corps enseignant, Enseignant à temps partiel, Enseignant à temps plein, Enseignant équivalent temps plein, Nombre d'étudiants par enseignant, Personnel d'entretien et de fonction, Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration, Personnel enseignant et Temps d'enseignement*.

Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration : le personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration compte deux catégories, à savoir le personnel de direction et le personnel d'administration, attachés soit à l'établissement, soit aux échelons supérieurs du système d'éducation. Ces catégories s'appliquent à tous les niveaux d'enseignement de la CITE. Voir également *Aides éducateurs des élèves/étudiants, Corps enseignant, Nombre d'élèves/étudiants par enseignant, Personnel d'entretien et de fonction, Personnel enseignant et Personnels de l'éducation*.

Personnel enseignant : le corps enseignant compte deux catégories : d'une part, les enseignants aux niveaux 0, 1, 2, 3 et 4 de la CITE et les enseignants tertiaires aux niveaux 5 et 6 de la CITE et, d'autre part, les enseignants auxiliaires aux niveaux 0, 1, 2, 3 et 4 de la CITE et les assistants de recherche aux niveaux 5 et 6 de la CITE. Voir également *Aides éducateurs des élèves/étudiants, Corps enseignant, Nombre d'élèves/étudiants par enseignant, Personnel d'entretien et de fonction, Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration, Personnels de l'éducation et Temps d'enseignement*.

PIRLS : Programme de recherche en lecture scolaire (Progress in Reading Literacy Study) mené en 2001 par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE) pour évaluer l'acquisition de la lecture chez les élèves de 4^e année.

Population : le terme « population » désigne tous les individus possédant la nationalité du pays concerné, qu'ils soient présents sur le territoire national ou provisoirement à l'étranger, ainsi que les étrangers établis définitivement sur le territoire national. Pour davantage d'informations, voir *Statistiques de la population active* de l'OCDE. Voir également *Population cible du PISA*.

Population active : la population active, ou la main-d'œuvre totale, est définie conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT). Elle englobe tous ceux qui satisfont aux critères correspondant au statut d'actif occupé ou au statut de demandeur d'emploi tels qu'ils sont définis dans la publication *Statistiques de la population active* de l'OCDE. Voir également *Situation au regard de l'emploi*.

Population cible du PIRLS : les élèves qui constituent la population cible du PIRLS sont ceux qui étaient inscrits au moment du test dans l'année d'études supérieure parmi les deux années consécutives comptant le plus d'élèves de 9 ans. Au-delà du critère d'âge retenu dans cette définition, le PIRLS a choisi cette population cible car il cherche à mesurer les performances des élèves qui, arrivés à un certain stade de leur scolarité, ont acquis les compétences fondamentales de lecture et commenceront à « lire pour apprendre » dans les années d'études suivantes. Il était donc prévisible que l'année d'études retenue par l'enquête soit la quatrième année.

Population cible du PISA : le PISA vise les élèves de 15 ans, c'est-à-dire ceux qui avaient au début de la période de test entre 15 ans et 3 mois (accomplis) et 16 ans et 2 mois (accomplis) et qui étaient inscrits dans un établissement d'enseignement, quels que soient l'année d'études, le type d'établissement fréquenté et le mode de scolarisation (à temps plein ou à temps partiel). Voir également *Population*.

Pourcentage escompté : le pourcentage qui devrait théoriquement figurer dans une cellule si la distribution des pourcentages des cellules selon les paramètres des catégories des totaux des rangées et des colonnes était uniforme. Le pourcentage observé est le pourcentage effectif calculé pour cette cellule.

Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) : pour l'essentiel, le premier cycle du secondaire prolonge le programme fondamental de l'enseignement primaire mais il est généralement dispensé sur un mode plus thématique, par des enseignants plus spécialisés qui donnent cours dans leur domaine. Le premier cycle de l'enseignement secondaire peut avoir une finalité « terminale » (c'est-à-dire préparer les élèves à entrer directement dans la vie active) et/ou « préparatoire » (c'est-à-dire préparer les élèves à suivre le deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Ce niveau d'enseignement compte de deux à six années d'études (la durée moyenne est de trois années dans les pays de l'OCDE). Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Productivité du travail : le PIB divisé par le nombre d'actifs occupés.

Produit intérieur brut (PIB) : le produit intérieur brut (PIB) est égal à la valeur ajoutée par les producteurs résidents à la production brute, augmentée des droits et taxes à l'importation, mais diminuée de la consommation intermédiaire de ses producteurs aux prix d'acquisition. Le PIB est exprimé en devise locale (en millions). Pour les pays dont l'année de référence est différente de l'année civile (l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple), des ajustements ont été réalisés par une pondération linéaire du PIB entre deux années de référence consécutives afin d'assurer une correspondance avec l'année civile. Les chiffres du PIB figurent à l'annexe 2.

Profil de lecture du PISA : lors du cycle PISA, les élèves ont été priés d'indiquer la fréquence à laquelle ils lisaient divers types d'écrit, à savoir des revues, des journaux, des bandes dessinées, des livres de fiction et des ouvrages documentaires. Quatre profils de lecteur distincts ont été dressés sur base de leurs réponses. La distribution de ces profils repose sur deux dimensions : la fréquence de la lecture et la diversité des écrits lus. Ces deux dimensions se retrouvent dans des expressions telles que « s'adonne à divers types de lecture » et « lectures diversifiées ». Dans le cadre de cette analyse typologique, lire un type d'écrit « plusieurs fois par mois » ou « plusieurs fois par semaine » correspond à une lecture fréquente, « quelques fois par an » ou « une fois par mois », à une lecture modérée et « jamais ou presque jamais », à une lecture nulle.

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) : le Programme international pour le suivi des acquis des élèves est une enquête internationale réalisée par l'OCDE dans le but de déterminer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans sont préparés à relever les défis de la société de la connaissance à l'approche de la fin de leur scolarité obligatoire.

Programme obligatoire : par programme obligatoire, on entend le temps d'instruction et sa répartition entre matières obligatoires dans tous les établissements et pour tous les élèves. Voir également *Matière à option, Partie non obligatoire du programme, Partie obligatoire du programme et Temps d'instruction prévu*.

Programmes combinés emploi-études : les programmes combinés emploi-études sont dispensés à l'école et sur le lieu de travail, l'instruction se répartit entre l'école et le lieu de travail, même s'il arrive qu'elle ait lieu pour l'essentiel sur le lieu de travail. Les formations sont classées parmi les « programmes combinés emploi-études » si la part de l'enseignement dispensé à l'école ou par enseignement à distance est inférieure à 75 pour cent du programme. Les programmes qui comportent plus de 90 pour cent de formation en entreprise sont exclus. Ces programmes combinés se caractérisent par l'alternance de périodes d'emploi et de périodes d'études, ces deux éléments s'inscrivant dans le cadre d'une activité intégrée d'enseignement ou de formation de type formel [par exemple, le « duales System » en Allemagne, « l'ap-

prentissage » ou la « formation en alternance » en Belgique et en France, les stages de longue durée en entreprise (« internship ») et l'enseignement alterné (ou coopératif) au Canada, l'« apprenticeship » en Irlande et le « Youth Training » (Plan pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes) au Royaume-Uni]. Voir également *Enseignement général, Enseignement professionnel, Orientation des programmes d'enseignement et Programmes techniques et professionnels scolaires*.

Programmes de recherche de haut niveau (CITE 6) : ces programmes désignent les formations de niveau tertiaire qui sont sanctionnées directement par la délivrance d'un diplôme de recherche de haut niveau, un doctorat par exemple. La durée théorique de ces formations est de trois ans en équivalent temps plein dans la plupart des pays (soit une durée cumulée totale de sept ans au moins en équivalent temps plein dans l'enseignement tertiaire), mais la durée effective de ces études est généralement plus longue. Ces programmes sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Programmes techniques et professionnels scolaires : dans ces programmes, l'enseignement est dispensé (en tout ou en partie) dans les établissements d'enseignement, parmi lesquels des centres spéciaux de formation professionnelle relevant d'autorités publiques ou d'entités privées et des centres spéciaux de formation en entreprise s'ils peuvent être assimilés à des établissements d'enseignement. Ces programmes peuvent comporter une composante de formation en entreprise, c'est-à-dire une initiation pratique au travail. Voir également *Enseignement général, Enseignement professionnel, Orientation des programmes d'enseignement et Programmes combinés emploi-études*.

Recensement : cette notion renvoie à la méthode utilisée pour recueillir les données : ce sont les individus qui sont comptabilisés, quels que soient leur mode de scolarisation et la longueur de leurs études. Voir également *Élève/étudiant à temps partiel, Élève/étudiant à temps plein, Enseignant à temps partiel et Enseignant à temps plein*.

Recherche et développement : voir *Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D)*.

Rémunération du personnel : les dépenses correspondant à la rémunération du personnel comprennent les salaires bruts ainsi que les avantages non salariaux (avantages supplémentaires). Voir également *Avantages non salariaux et Salaire*.

Réseau local (LAN) : un réseau local est un réseau informatique de taille limitée (à l'échelle de l'entreprise, par exemple) qui relie entre eux, par câble, des ordinateurs personnels qui peuvent communiquer directement avec d'autres ou par l'intermédiaire d'autres dispositifs intégrés dans le réseau et qui peuvent partager des ressources. Voir également *Internet et WorldWideWeb (Web)*.

Revenus : par revenus, on entend les revenus monétaires annuels, c'est-à-dire les revenus directs avant impôt perçus à titre de rémunération pour le travail effectué. Les revenus provenant d'autres sources, telles que les aides sociales accordées par les pouvoirs publics, le rendement du capital, l'augmentation nette de la valeur d'une activité indépendante, etc., et les revenus qui ne sont pas directement liés à l'activité professionnelle ne sont pas pris en compte. Voir également *Revenus relatifs*.

Revenus de la propriété payés : les revenus de la propriété payés sont définis comme les intérêts, le loyer foncier et les redevances payés. Voir également *Autres transferts courants, Dépenses de consommation finale et Dépenses de fonctionnement*.

Revenus relatifs : on entend par revenus professionnels relatifs les revenus professionnels annuels moyens des individus ayant un certain niveau de formation, divisés par les revenus annuels moyens des individus dont

le niveau de formation le plus élevé est le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Voir également *Revenus*.

Salaire : on entend par salaire le salaire brut total perçu par les personnels de l'éducation avant tout prélèvement d'impôt ou de cotisation salariale aux systèmes de retraite, à la sécurité sociale ou autre. Voir également *Avantages non salariaux* et *Rémunération du personnel*.

Scolarité obligatoire : la fin de la scolarité obligatoire correspond à un âge à partir duquel les jeunes ne sont plus tenus légalement de fréquenter un établissement scolaire (à 15 ans accomplis, par exemple). L'âge fixé pour la fin de la scolarité obligatoire diffère de l'âge auquel les jeunes terminent un programme d'études.

Score moyen du PISA : pour faciliter l'interprétation des scores attribués aux élèves dans le PISA, le score moyen des pays de l'OCDE en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique a été fixé à 500 et l'écart type, à 100. Les données ont été pondérées de façon à rendre équivalentes les contributions de chaque pays. Le score moyen utilisé dans l'analyse du PIRLS a été calculé de façon analogue.

Services auxiliaires : voir *Dépenses au titre des services auxiliaires*.

Services de soutien : parmi les entités qui proposent des services de soutien aux établissements d'enseignement figurent les établissements qui fournissent un soutien éducatif et du matériel pédagogique ainsi que des services de maintenance et d'entretien des bâtiments. Ces entités font généralement partie des unités polyvalentes des pouvoirs publics.

Services principaux d'éducation : voir *Dépenses au titre des services principaux d'éducation*.

Situation au regard de l'emploi : la situation au regard de l'emploi, définie conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT), correspond au statut des membres de la population active, telle qu'elle est définie dans la publication *Statistiques de la population active* de l'OCDE. Voir également *Actif occupé*, *Demandeur d'emploi* et *Population active*.

Situation géographique de l'établissement d'enseignement : dans le PISA, la situation géographique de l'établissement d'enseignement correspond à la taille de la communauté dans laquelle est situé l'établissement : dans <un village, un bourg ou une zone rurale> (moins de 3 000 habitants), dans <une petite ville> (entre 3 000 et 15 000 habitants environ), dans <une ville> (entre 15 000 et 100 000 habitants environ), dans <une grande ville> (entre 100 000 et 1 000 000 d'habitants environ) ou à proximité du centre, ou ailleurs dans <une grande ville> de plus d'un million d'habitants.

Taille de la classe : la taille de la classe correspond au nombre moyen d'élèves par classe et est calculée par division du nombre d'élèves inscrits par le nombre de classes. Les programmes d'enseignement destinés aux élèves présentant des besoins spécifiques en éducation ont été exclus afin de garantir la comparabilité internationale des données. Les chiffres relatifs à la taille des classes portent uniquement sur les programmes normaux dispensés dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et excluent les sous-groupes d'élèves constitués en dehors des classes normales.

Taux brut d'obtention d'un diplôme : le taux brut d'obtention d'un diplôme correspond au nombre total de diplômés – quel que soit leur âge – du niveau d'enseignement visé divisé par la population ayant l'âge moyen d'obtention d'un diplôme à ce niveau. Dans de nombreux pays toutefois, il est difficile de déterminer l'âge moyen d'obtention d'un diplôme car l'âge des diplômés est très variable. Voir également *Diplômé*, *Nombre total de diplômés sans double comptage*, *Obtention d'un diplôme/réussite des études* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Taux d'abandon des études : le taux d'abandon correspond à la proportion des élèves ou étudiants qui arrêtent leurs études sans avoir obtenu de premier diplôme. Voir également *Taux de poursuite des études*.

Taux d'accès : les taux d'accès sont nets et représentent la proportion d'individus d'une cohorte d'âge synthétique qui accède à l'enseignement tertiaire, indépendamment de la variation de la taille des générations et des écarts entre les pays de l'OCDE concernant l'âge moyen d'accès. Le taux net d'accès d'un groupe d'âge donné est obtenu par division du nombre de premières inscriptions dans chaque type d'enseignement tertiaire à cet âge par l'effectif total de la population du groupe d'âge correspondant (multiplié par 100). La somme des taux nets d'accès est obtenue par addition des taux nets d'accès pour chaque âge. Voir également *Nouveaux inscrits*.

Taux d'activité : le taux d'activité de la population active, qui est défini conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT), correspond au pourcentage d'individus qui travaillent ou sont demandeurs d'emploi dans la même cohorte d'âge. Voir également *Actif occupé*, *Demandeur d'emploi*, *Population active* et *Taux de chômage*.

Taux d'obtention d'un diplôme : voir *Taux brut d'obtention d'un diplôme* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Taux de chômage : le taux de chômage (exprimé sous la forme d'un pourcentage), défini conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT), est le nombre de demandeurs d'emploi en pourcentage de la population active. Voir également *Actif occupé*, *Demandeur d'emploi*, *Population active*, *Taux d'activité* et *Taux de chômage*.

Taux de poursuite des études : le taux de poursuite des études tertiaires indique la proportion de nouveaux inscrits à ce niveau qui obtiennent un premier diplôme. Le taux de poursuite des études correspond au rapport entre le nombre d'étudiants à qui un premier diplôme tertiaire est délivré et le nombre de ceux ayant entamé des études de ce niveau d'enseignement n années auparavant, n étant le nombre d'années d'études à temps plein requis pour obtenir le diplôme. Voir également *Taux d'abandon des études*.

Taux de rendement interne privé (global) : le taux de rendement interne privé est égal au taux d'actualisation qui aligne les coûts réels de l'éducation au cours de la période étudiée sur les gains réels procurés ultérieurement par l'éducation. Sous la forme la plus complète de cet indicateur, les coûts sont égaux aux frais de scolarité et au manque à gagner – déduction faite des impôts – corrigé des chances d'obtenir un emploi et diminué des ressources fournies aux étudiants sous forme d'allocations et de prêts. Voir également *Taux de rendement interne social*.

Taux de rendement interne social : le taux de rendement interne social désigne les coûts et les avantages pour la société de l'investissement dans l'éducation. Le coût social inclut le coût que peut représenter l'éventualité que certains ne participent pas à la production de bénéfices et le coût intégral de la formation assurée, et pas uniquement le coût supporté par l'individu. Le bénéfice social inclut le gain de productivité associé à l'investissement dans l'éducation et tout un éventail d'avantages non économiques possibles, tels que la baisse de la délinquance, l'amélioration de la santé, le renforcement de la cohésion sociale et le développement de la participation citoyenne. Voir également *Taux de rendement interne privé (global)*.

Taux de scolarisation : les taux de scolarisation sont nets et sont obtenus par division du nombre d'étudiants scolarisés dans un groupe d'âge donné, tous niveaux d'enseignement confondus, par l'effectif de la population du même groupe d'âge.

Taux net d'obtention d'un diplôme : le taux net de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme de l'enseignement tertiaire, quels que soient l'évolution de la taille des générations ou l'âge moyen d'obtention de ce diplôme. Voir également *Diplômé*, *Nombre total de diplômés sans double comptage*, *Obtention d'un diplôme/réussite des études* et *Taux brut d'obtention d'un diplôme*.

Temps d'enseignement : le nombre annuel d'heures d'enseignement correspond au nombre net d'heures de contact. Il est calculé sur la base du nombre annuel de semaines d'enseignement multiplié par le nombre minimum/maximum de périodes pendant lequel un enseignant est tenu de donner cours à une classe ou à un groupe et par la longueur d'une période en minutes et divisé par 60. Les périodes officiellement affectées aux pauses entre les cours et les jours de fermeture d'établissements en raison de cérémonies et de fêtes ne sont pas pris en considération. Au niveau d'enseignement primaire toutefois, les courtes pauses que les enseignants font en classe sont généralement incluses. Voir également *Nombre de jours d'enseignement*, *Nombre de semaines d'enseignement*, *Temps de travail* et *Temps de travail à l'école*.

Temps d'instruction prévu : le temps d'instruction prévu des élèves/étudiants correspond au nombre annuel d'heures de cours qu'ils suivent dans le cadre des parties obligatoire et non obligatoire de leur programme. Les chiffres des pays dans lesquels le nombre d'heures de cours n'est pas strictement réglementé ont été estimés sur la base de résultats d'enquête. Les heures perdues lors de la fermeture des établissements pour cause de festivités ou de commémorations (la fête nationale, par exemple) sont exclues. Le temps d'instruction prévu ne comprend pas les cours non obligatoires organisés en dehors de la journée de classe, ni le temps consacré avant ou après la classe aux devoirs, aux leçons et aux cours particuliers. Voir également *Matière à option*, *Partie non obligatoire du programme*, *Partie obligatoire du programme* et *Programme obligatoire*.

Temps de travail : le temps de travail correspond au nombre d'heures de travail normales d'un enseignant à temps plein. Selon les textes officiels en vigueur dans chaque pays, le temps de travail comprend uniquement les heures consacrées à l'enseignement (ainsi qu'à d'autres activités scolaires concernant les élèves, telles que les devoirs et les contrôles, à l'exclusion des examens annuels) ou les heures directement liées à l'enseignement ainsi que des heures devant être consacrées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, le tutorat, la correction de devoirs et de contrôles, les activités de formation continue, les réunions avec les parents, les réunions de personnel et des tâches générales de caractère scolaire. Le temps de travail ne comprend pas les heures supplémentaires faisant l'objet d'un complément de rémunération. Voir également *Corps enseignant*, *Enseignant à temps partiel*, *Enseignant à temps plein*, *Enseignant équivalent temps plein*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Nombre de jours d'enseignement*, *Nombre de semaines d'enseignement*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l'éducation*, *Temps d'enseignement* et *Temps de travail à l'école*.

Temps de travail à l'école : le temps de travail à l'école correspond au temps de travail que les enseignants sont censés passer dans leur établissement, que ce soit pour enseigner ou pour effectuer d'autres activités. Voir également *Nombre de jours d'enseignement*, *Nombre de semaines d'enseignement*, *Temps d'enseignement* et *Temps de travail*.

Traitement des enseignants : le traitement statutaire des enseignants est la rémunération qui leur est versée conformément aux barèmes officiels. Par définition, il correspond au total de la rémunération perçue (totalité de la rémunération versée par l'employeur en échange du travail fourni) diminuée des cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite (conformément aux barèmes salariaux en vigueur).

- Le traitement en début de carrière correspond au traitement annuel moyen brut prévu pour un enseignant travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimum requis pour être dûment qualifié en début de carrière.
- Le traitement après 15 ans de carrière correspond au traitement annuel prévu pour un enseignant travaillant à temps plein, ayant le niveau de formation minimum requis pour être dûment qualifié et ayant 15 ans d'expérience.

- Le traitement maximum correspond au traitement maximum annuel prévu (à l'échelon le plus élevé) pour un enseignant travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimum pour être dûment habilité à exercer sa profession.

Le traitement mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant qu'il fasse l'objet de déductions au titre de l'impôt sur le revenu. Voir *Ajustements au traitement de base*.

Traitement statutaire des enseignants : voir *Traitement des enseignants*.

Transferts entre niveaux administratifs : il s'agit des transferts, d'un niveau de l'administration à un autre, de fonds destinés à l'éducation. Il est très important de préciser que ces fonds sont destinés à l'éducation pour éviter toute ambiguïté au sujet des sources de financement. Les transferts entre niveaux administratifs non affectés ne sont pas inclus (par exemple, le partage des revenus, les mesures générales de péréquation budgétaire ou la distribution des recettes fiscales de l'administration centrale aux administrations régionales – les provinces, les États ou les Länder), même lorsque ces transferts fournissent les crédits dont les autorités régionales ou locales se servent pour financer l'enseignement.

Transferts et paiements à d'autres entités privées : les transferts des pouvoirs publics et certains autres paiements (essentiellement des subventions) à d'autres entités privées (des entreprises et des organisations sans but lucratif) peuvent prendre des formes diverses. À titre d'exemple, citons les transferts aux organisations patronales ou syndicales assurant l'éducation des adultes, les subventions aux entreprises ou aux syndicats (ou aux groupements de ce type) organisant des programmes d'apprentissage, les subventions aux organisations à but non lucratif assurant l'hébergement et la restauration des élèves et étudiants et les subventions, sous la forme de bonification d'intérêt ou d'arriérés de prêts garantis, aux établissements financiers privés consentant des prêts aux élèves ou étudiants.

Transferts nets de capital payés : ces transferts de capital sont ceux destinés au secteur privé national et aux autres pays, diminués des transferts de capital reçus du secteur privé national et des autres pays.

Troisième étude internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS) : la Troisième étude internationale sur les mathématiques et les sciences mise en œuvre par l'IEA a mesuré les compétences mathématiques et scientifiques des élèves de quatrième et de huitième année en 1995 et en 1999. Un nouveau cycle d'évaluation est prévu en 2003.

World Wide Web (WWW) : le Web est un système qui permet d'accéder plus facilement aux ressources d'Internet grâce à l'utilisation d'interfaces graphiques et de liens hypertextes entre différentes adresses. Voir également *Internet* et *Réseau local (LAN)*.

LISTE DES PARTICIPANTS A CETTE PUBLICATION

De nombreuses personnes ont collaboré à cette publication. La liste qui suit indique les noms des représentants nationaux, des chercheurs et des experts qui ont pris une part active aux travaux préparatoires de cette édition de *Regards sur l'éducation - Les indicateurs de l'OCDE 2003*. L'OCDE tient à les remercier pour leur précieuse collaboration.

Coordinateurs nationaux

M. Dan ANDERSSON (Suède)	M. Gerardo MUÑOZ SANCHEZ-BRUNETE (Espagne)
Mme Ikuko ARIMATSU (Japon)	Mme Marion NORRIS (Nouvelle-Zélande)
M. Dominique BARTHÉLÉMY (Belgique)	M. Torlach O CONNOR (Irlande)
M. H.H. DALMIJN (Pays-Bas)	M. Brendan O'REILLY (Australie)
M. Antonio Manuel Pinto FAZENDEIRO (Portugal)	M. Laurence OGLE (Etats-Unis)
M. Michael FEDEROWICZ (Pologne)	Mme Hyun-Jeong PARK (Corée)
M. Guillermo GIL (Espagne)	M. Elin PEDERSEN (Norvège)
M. Heinz GILOMEN (Suisse)	M. Mark NEMET (Autriche)
Mme Margrét HARÐARDÓTTIR (Islande)	M. Vladimir POKOJNY (République Slovaque)
M. G. Douglas HODGKINSON (Canada)	M. Imre RADÁCSI (Hongrie)
M. Gregory KAFETZOPOULOS (Grèce)	Mme Janice ROSS (Royaume-Uni)
M. Hojin HWANG (Corée)	M. Ingo RUISS (Allemagne)
M. Matti KYRÖ (Finlande)	M. Claude SAUVAGEOT (France)
M. Antonio Giunta LA SPADA (Italie)	M. Yasuyuki SHIMOTSUMA (Japon)
Mme Kye Young LEE (Corée)	M. Ole-Jacob SKODVIN (Norvège)
M. Jérôme LEVY (Luxembourg)	M. Ken THOMASSEN (Danemark)
Mme Teresa LEMOS (Portugal)	Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)
M. Dittrich MAGERKURTH (Allemagne)	Mme Angela VEGLIANTE (Commission Européenne)
M. Victor MANUEL VELÁZQUEZ CASTAÑEDA (Mexique)	M. Arturo VILLARUEL (Mexique)
M. Lubomir MARTINEC (République Tchèque)	M. I. ZKARABIYIK (Turquie)

Groupe technique pour les statistiques et les indicateurs de l'enseignement

M. R.R.G. ABELN (Pays-Bas)	M. Douglas LYND (UNESCO)
M. Paul AMACHER (Suisse)	M. Dittrich MAGERKURTH (Allemagne)
Mme Birgitta ANDREN (Suède)	M. Robert MAHEU (Canada)
Mme Karin ARVEMO-NOTSTRAND (Suède)	M. Joaquim MAIA GOMES (Portugal)
Mme Alina BARAN (Pologne)	Mme Sabine MARTINSCHITZ (Autriche)
Mme Eva BOLIN (Suède)	Mme Giuliana MATTEOCCI (Italie)
M. Fernando CELESTINO REY (Espagne)	M. Konstantinos MITROGIANNIS (Grèce)
M. Fernando CORDOVA CALDERON (Mexique)	M. Geir NYGARD (Norvège)
M. Eduardo DE LA FUENTE (Espagne)	M. Muiris O'CONNOR (Irlande)
Mme Gemma DE SANCTIS (Italie)	M. Brendan O'REILLY (Australie)
Mme Ritsuko DOKO (Japon)	Mme Hyun-Jeong PARK (Corée)
Mme Maria DOKOU (Grèce)	M. Wolfgang PAULI (Autriche)
M. J. Douglas DREW (Canada)	M. João PEREIRA DE MATOS (Portugal)
Mme Mary DUNNE (EUROSTAT)	M. Michele EGLOFF (Suisse)

M. Timo ERTOLA (Finlande)
 M. Pierre FALLOURD (France)
 Mme Alzbeta FERENCICOVA (République Slovaque)
 Mme Esin FENERCIOGLU (Turquie)
 M. Paul GINI (Nouvelle-Zélande)
 M. Bengt GREF (Suède)
 Mme Yonca GUNDUZ-OZCERI (Turquie)
 M. Heikki HAVEN (Finlande)
 M. Walter HÖRNER (Allemagne)
 Mme Maria HRABINSKA (République Slovaque)
 M. Jesus IBANEZ MILLA (Espagne)
 M. Klaus Fribert JACOBSEN (Danemark)
 Mme Michèle JACQUOT (France)
 Mme Nathalie JAUNIAUX (Belgique)
 M. Felix KOSCHIN (République Tchèque)
 M. Karsten KUHL (Danemark)
 Mme Kye Young LEE (Corée)
 M. Steve LEMAN (Royaume-Uni)
 M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
 Mme Judit KOZMA LUKACS (Hongrie)
 Mme Michaela KLENHOVÁ (République Tchèque)
 M. Spyridon PILOS (EUROSTAT)

Mme Elena REBROSOVA (République Slovaque)
 M. Jean Paul REEFF (Luxembourg)
 M. Ron ROSS (Nouvelle-Zélande)
 M. Jean-Claude ROUCLOUX (Belgique)
 M. Ingo RUSS (Allemagne)
 M. Joel SHERMAN (Etats-Unis)
 M. Thomas SNYDER (Etats-Unis)
 Mme Maria Pia SORVILLO (Italie)
 M. Konstantinos STOUKAS (Grèce)
 M. Dick TAKKENBERG (Pays-Bas)
 M. Ken THOMASSEN (Danemark)
 M. Mika TUONONEN (Finlande)
 M. Shuichi UEHARA (Japon)
 Mme Ásta URBANCIC (Islande)
 M. Matti VAISANEN (Finlande)
 Mme Erika VALLE BUTZE (Mexique)
 Mme Liselotte VAN DE PERRE (Belgique)
 Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)
 Mme Elisabetta VASSENDEN (Norvège)
 M. Rik VERSTRAETE (Belgique)
 M. Yoshihiro NAKAYA (Japon)

Réseau A sur les résultats de l'enseignement

Pays responsable : États-Unis

Responsable du réseau : M. Eugene OWEN

M. Helmut BACHMANN (Autriche)
 Mme Anna BARKLUND (Suède)
 Mme Lorna BERTRAND (Royaume-Uni)
 Mme Iris BLANKE (Luxembourg)
 Mme Christiane BLONDIN (Belgique)
 M. Fernando CORDOVA CALDERON (Mexique)
 Mme Chiara CROCE (Italie)
 M. Guillermo GIL (Espagne)
 M. Jürgen HORSCHINEGG (Autriche)
 M. Sevki KARACA (Turquie)
 Mme Anne-Berit KAVLI (Norvège)
 M. Myungioon LEE (Corée)
 Mme Mariann LEMKE (Etats-Unis)
 Mme Jacqueline LEVASSEUR (France)
 M. Pirjo LINNAKYLA (Finlande)
 M. Jay MOSKOWITZ (Etats-Unis)
 M. Jerry MUSSIO (Canada)
 M. Michael O'GORMAN (Canada)
 M. Jules PESCHAR (Pays-Bas)

Mme Glória RAMALHO (Portugal)
 M. Erich RAMSEIER (Suisse)
 M. Jean-Paul REEFF (Luxembourg)
 M. Thierry ROCHER (France)
 M. Vladislav ROSA (République Slovaque)
 Mme Eva SCHOEYEN (Norvège)
 M. Jochen SCHWEITZER (Allemagne)
 M. Gerry SHIEL (Irlande)
 M. Joern SKOVGAARD (Danemark)
 M. Arnold A. J. SPEE (Pays-Bas)
 Mme Maria STEPHENS (Etats-Unis)
 M. P. Benedek TÓTA (Hongrie)
 M. Luc VAN DE POELE (Belgique)
 Mme Evangelia VARNAVA-SKOURA (Grèce)
 M. Ryo WATANABE (Japon)
 Mme Anita WESTER (Suède)
 Mme Wendy WHITHAM (Australie)
 Mme Lynne WHITNEY (Nouvelle-Zélande)

Réseau B sur l'insertion des étudiants dans la marché du travail

Pays responsable : Suède

Responsable du réseau : M. Jonas BÖRJESSON (2002) / Mme Ann-Caroline NORDSTRÖM (2003)

Mme Yupin BAE (Etats-Unis)	M. Philip O'CONNELL (Irlande)
Mme Ariane BAYE (Belgique)	Mme Simona PACE (Italie)
Mme Irja BLOMQUIST (Finlande)	M. Ali PANAL (Turquie)
Mme Anna BORKOWSKY (Suisse)	M. Kenny PETERSSON (Suède)
M. Richard BRIDGE (Australie)	M. Spyridon PILOS (EUROSTAT)
M. Fernando CELESTINO REY (Espagne)	Mme Cheryl REMINGTON (Nouvelle-Zélande)
Mme Jihee CHOI (Corée)	Mme Aila REPO (Finlande)
M. Erik DAHL (Norvège)	Mme Véronique SANDOVAL (France)
M. H.H. DALMIJN (Pays-Bas)	Mme Emilia SAO PEDRO (Portugal)
M. Patrice DE BROUCKER (Canada)	Mme Astrid SCHORN (Luxembourg)
Mme Pascaline DESCY (CEDEFOP)	M. Peter SCRIMGEOUR (Royaume-Uni)
M. Kjetil DIGRE (Norvège)	M. Dan SHERMAN (Etats-Unis)
Mme Isabelle ERAUW (Belgique)	Mme Irena SKRZYPCZAK (Pologne)
Mme Lisa HUDSON (Etats-Unis)	Mme Maria-Pia SORVILLO (Italie)
M. Evangelos INTZIDIS (Grèce)	M. Ken THOMASSEN (Danemark)
M. Olof JOS (Suède)	Mme Mariá THURZOVÁ (République Slovaque)
Mme Christiane KRÜGER-HEMMER (Allemagne)	Mme Éva TÓT (Hongrie)
M. Pavel KUCHAR (République Tchèque)	Mme Paola UNGARO (Italie)
M. Karsten KÜHL (EUROSTAT)	Mme Stina UTTERSTRÖM (Suède)
M. Jérôme LEVY (Luxembourg)	M. Johan VAN DER VALK (Pays-Bas)
Mme Anne-France MOSSOUX (CEDEFOP)	M. Jaco VAN RIJN (Pays-Bas)

Réseau C sur les caractéristiques des établissements et des systèmes d'enseignement

Pays responsable : Pays-Bas

Responsable du réseau : M. Jaap SCHEERENS

Mme Bodhild BAASLAND (Norvège)	M. Heikki LYYTINEN (Finlande)
Mme Giovanna BARZANO (Italie)	Mme Nelly MCEWEN (Canada)
Mme Kathryn CHANDLER (Etats-Unis)	M. Lubomir MARTINEC (République Tchèque)
M. Vassilios CHARISMIADIS (Grèce)	M. Gerd MÖLLER (Allemagne)
Mme Maria do Carmo CLÍMACO (Portugal)	M. Mario OLIVA RUIZ (Mexique)
M. H.H. DALMIJN (Pays-Bas)	Mme Hyun-Jeong PARK (Corée)
M. Philippe DELOOZ (Belgique)	M. Jørgen Balling RASMUSSEN (Danemark)
M. Gunnar ENEQUIST (Suède)	Mme Olga ROMERO HERNANDEZ (Mexique)
Mme Esin FENERCIOGLU (Turquie)	Mme Marie-Claude RONDEAU (France)
Mme Flora GIL TRAVER (Espagne)	M. Ingo RUSS (Allemagne)
M. Paul GINI (Nouvelle-Zélande)	Mme Astrid SCHORN-BUCHNER (Luxembourg)
M. Sean GLENNANE (Irlande)	M. Joel SHERMAN (Etats-Unis)
Mme Kerry GRUBER (Etats-Unis)	Mme Pavlina STASTNOVA (République Tchèque)
Mme Maria HENDRIKS (Pays-Bas)	M. Eugene STOCKER (Suisse)
Mme Maria HRABINSKA (République Slovaque)	M. Jason TARSH (Royaume-Uni)
Mme Anna IMRE (Hongrie)	Mme Erika VALLE BUTZE (Mexique)
M. Christian KRENTHALLER (Autriche)	M. Peter VAN PETEGEM (Belgique)
M. Raynald LORTIE (Canada)	

Indicateurs sur l'éducation dans le monde

M. Mark AGRANOVITCH (Fédération de Russie)
M. Ma'moun AL-MA'AYTA (Jordanie)
M. Ramon BACANI (Philippines)
M. C. BALAKRISHNAN (Inde)
Mme Valerie BEEN (Jamaïque)
M. Ade CAHYANA (Indonesie)
M. Farai CHOGA (Zimbabwe)
M. Manuel COK APARCANA (Perou)
Mme Jehad Jamil Abu EL-SHAAR (Jordanie)
M. Otaviano HELENE (Brésil)

Mme Vivian HEYL (Chili)
M. Mohsen KTARI (Tunisie)
Mme Zhi-Hua LIN (Chine)
Mme Khalijah MOHAMMAD (Malaysia)
Mme Irene OIBERMAN (Argentine)
Mme Mara PEREZ TORRANO (Uruguay)
M. Mohammed RAGHEB (Égypte)
Mme Sirivarn SVASTIWAT (Thaïlande)
Mme Dalia Noemi ZARZA PAREDES (Paraguay)

Autres participants à cette publication

M. Kai v. AHLEFELD (Mise en page)
M. Gilles BURST (Mise en page)
Mme Manuela DE SOUSA (OCDE)
M. John FLINT (Editeur)
M. Stéphane GUILLOT (OCDE)

M. Philippe HERVE (OCDE)
Mme Katja HETTLER (Mise en page)
M. Thomas KRÄHENBÜHL (Mise en page)
Mme Gala MARCHAL (Mise en page)
Mme Cécile SLAPE (OCDE)

AUTRES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Nomenclature des systèmes d'éducation: Guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE -

Édition 1999 (1999)

ISBN 92-64-27037-X € 41.00 US\$ 43.00 £ 26.00 ¥ 5,050.00

De la formation initiale à la vie active : Faciliter les transitions (2000)

ISBN 92-64-27631-9 € 39.00 US\$ 37.00 £ 23.00 ¥ 3,900.00

La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes (Coédition avec Statistique Canada) (2000)

ISBN 92-64-27654-8 € 33.00 US\$ 31.00 £ 19.00 ¥ 3,250.00

Mesurer les connaissances et les compétences des élèves : Lecture, mathématiques et science : l'évaluation de PISA 2000 (2000)

ISBN 92-64-27646-7 € 20.00 US\$ 20.00 £ 12.00 ¥ 2,100.00

Comment financer l'apprentissage à vie ? (2000)

ISBN 92-64-27677-7 € 26.00 US\$ 26.00 £ 16.00 ¥ 2,700.00

Connaissances et compétences : des atouts pour la vie : Premiers résultats de PISA 2000 (2001)

ISBN 92-64-29671-9 € 21.00 US\$ 19.00 £ 13.00 ¥ 2,110.00

Petite enfance, grands défis : Éducation et structures d'accueil (2001)

ISBN 92-64-28675-6 € 45.00 US\$ 40.00 £ 28.00 ¥ 4,550.00

Teachers for Tomorrow's Schools: Analysis of the 2000 World Education Indicators (2001)

(Disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-18699-9 € 22.00 US\$ 20.00 £ 14.00 ¥ 2,200.00

Analyse des politiques d'éducation (2002)

ISBN 92-64-29930-0 € 20.00 US\$ 20.00 £ 13.00 ¥ 2,350.00

Financing Education: Investments and returns - Analysis of the World Education Indicators (2002)

(Disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-19971-3 € 25.00 US\$ 25.00 £ 16.00 ¥ 3,050.00

PISA 2000 Technical Report (2002) (Disponible en anglais uniquement)

ISBN 92-64-19951-9 € 30.00 US\$ 30.00 £ 19.00 ¥ 3,500.00

Manual for the PISA 2000 Database (2002) (Disponible en anglais uniquement)

ISBN 92-64-19822-9 € 20.00 US\$ 19.00 £ 12.00 ¥ 2,300.00

Sample Tasks from the PISA 2000 Assessment: Reading, Mathematical and Scientific Literacy (2002)

(Disponible en anglais uniquement)

ISBN 92-64-19765-6 € 20.00 US\$ 19.00 £ 12.00 ¥ 2,300.00

La lecture, moteur de changement: Performances et engagement d'un pays à l'autre - Résultats de PISA 2000 (2003)

ISBN 96-20-02072P-1 € 24.00 US\$ 24.00 £ 15.00 ¥ 2,800.00

Literacy Skills for the World of Tomorrow: Further results from PISA 2000 (2003)

(Disponible en anglais uniquement)

ISBN 92-64-10286-8 € 21.00 US\$ 24.00 £ 14.00 ¥ 2,700.00

The PISA 2003 Assessment Framework: Mathematics, Reading, Science and Problem Solving Knowledge and Skills (2003) (Disponible en anglais uniquement)

ISBN 92-64-10172-1 € 24.00 US\$ 28.00 £ 16.00 ¥ 3,100.00

Learners for Life: Student Approaches to Learning: Results from PISA 2000

(Disponible en anglais uniquement)

ISBN 92-64-10390-2 PRIX NON DÉTERMINÉ

Analyse des politiques d'éducation (2003)

Publication prévue en novembre 2003

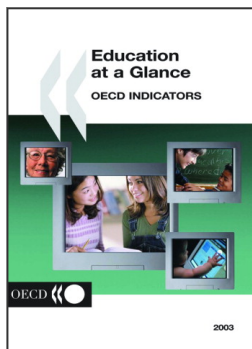
Ces titres sont disponibles sur la librairie électronique de l'OCDE : www.oecd.org/bookshop.

TABLE DES MATIÈRES

Nom de
l'indicateur
dans l'édition
de 2002

Introduction	7	
Structure de l'édition 2003 de Regards sur l'Éducation	7	
Points clés	8	
Ressources supplémentaires	29	
Guide du lecteur	31	
Chapitre A : Les résultats des établissements d'enseignement et l'impact de l'apprentissage	35	
A1 Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires et niveau de formation de la population adulte.....	40	A1
A2 Taux d'obtention d'un diplôme tertiaire, taux de survie dans l'enseignement tertiaire et niveau de formation de la population adulte	49	A2
A3 Répartition des diplômés par domaine d'études	62	A4
A4 Compréhension de l'écrit des élèves de 4e année.....	69	
A5 Compréhension de l'écrit chez les élèves de 15 ans	78	A5
A6 Culture mathématique et scientifique des élèves de 15 ans.....	93	A6
A7 Variation de la performance des élèves entre établissements d'enseignement	102	A7
A8 Les profils de lecteur des jeunes de 15 ans	109	
A9 Engagement des jeunes de 15 ans à l'égard de la lecture.....	119	
A10 L'apprentissage autorégulé chez les jeunes de 15 ans.....	126	
A11 Différences de performance entre les sexes.....	141	
A12 Taux d'activité selon le niveau de formation.....	158	A11
A13 Estimation prévisionnelle du nombre d'années de formation, d'activité et d'inactivité chez les 15-29 ans.....	167	A12
A14 Le rendement de l'éducation : niveau de formation et revenus.....	172	
A15 Le rendement de l'éducation : liens entre le capital humain et la croissance économique.....	185	A14
Chapitre B : Les ressources financières et humaines investies dans l'éducation	195	
B1 Dépenses d'éducation par étudiant	200	B1
B2 Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du produit intérieur brut.....	219	B2
B3 Parts relatives de l'investissement public et privé au titre des établissements d'enseignement	232	B4
B4 Dépenses publiques totales d'éducation	244	B3
B5 Aides publiques aux étudiants et aux ménages.....	253	B5
B6 Dépenses au titre des établissements par catégorie de services et de ressources	263	B6
Chapitre C : Accès à l'éducation, participation et progression	275	
C1 Durée escomptée et taux de scolarisation	278	C1
C2 Taux d'accès et espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire et participation dans l'enseignement secondaire	286	C2
C3 Étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire	300	C3
C4 Formation et emploi des jeunes	317	C5
C5 La situation des jeunes peu qualifiés	328	C6

Chapitre D : Environnement pédagogique et organisation scolaire	335	
D1 Nombre total d'heures d'instruction prévu pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire	339	D1
D2 Taille des classes et nombre d'élèves/étudiants par enseignant	352	D2
D3 Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les élèves et enseignants du deuxième cycle du secondaire	364	
D4 La formation initiale et le développement professionnel des enseignants	382	
D5 Le traitement des enseignants dans les établissements primaires et secondaires publics ..	403	D6
D6 Le nombre d'heures d'enseignement et le temps de travail des enseignants	420	D7
D7 L'offre et la demande d'enseignants	428	
D8 Répartition des enseignants selon l'âge et le sexe	441	
Annexe 1 : Âge théorique d'obtention d'un diplôme	449	
Annexe 2 : Statistiques de référence	455	
Annexe 3 : Sources, méthodes et notes techniques	465	
Glossaire	466	
Liste des participants à cette publication	489	
Autres publications de l'OCDE	493	



Extrait de :
Education at a Glance 2003
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2003-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Les ressources financières et humaines investies dans l'éducation », dans *Education at a Glance 2003 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2003-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.